



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/375/Add.2

6 mars 1995

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 127 et 130 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
OUGANDA-RWANDA

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR
L'ASSISTANCE AU RWANDA

Rapport du Secrétaire général

Additif

RÉSUMÉ

Le présent rapport comprend : a) les prévisions de dépenses révisées de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour la période de six mois allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995; b) les prévisions de dépenses pour la période de 6,7 mois allant du 10 juin au 31 décembre 1994; et c) les prévisions de dépenses pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996. Des ressources sont prévues pour financer les effectifs ci-après : 320 observateurs militaires, 5 500 soldats, 90 policiers civils, 422 fonctionnaires civils (228 fonctionnaires internationaux et 194 agents locaux) et 74 Volontaires des Nations Unies.

Les prévisions de dépenses révisées de la MINUAR pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 s'élèvent, en chiffres bruts, à 158 449 600 dollars (montant net : 156 371 700 dollars). Ce montant représente une augmentation brute de 32 % (augmentation nette : 33 %) par rapport aux prévisions de dépenses initiales de la Mission. L'augmentation d'un montant brut de 38 348 500 dollars est imputable en partie à la reprogrammation d'activités qui auraient dû être exécutées au cours de la période couverte par le précédent mandat, et comprend un montant de 16 806 800 dollars au titre des rubriques locaux/hébergement, remise en état des infrastructures, transports, matériel divers et fournitures et services divers. Un montant supplémentaire de 4 412 900 dollars doit permettre de couvrir les dépenses au titre des programmes d'information, des programmes de



formation et du fret aérien et de surface, qui n'étaient pas prévues lorsque le Secrétaire général a présenté les prévisions de dépenses initiales de la Mission à l'Assemblée générale.

Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées au paragraphe 64 du présent rapport. Il s'agit notamment d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 158 358 100 dollars (montant net : 156 280 200 dollars), qui tient compte de la valeur d'une contribution volontaire en nature, et de mettre en recouvrement un montant brut supplémentaire de 128 358 100 dollars (montant net : 127 009 050 dollars) aux fins des opérations de la Mission, compte tenu du montant brut de 30 millions de dollars (montant net : 29 271 150 dollars) déjà mis en recouvrement conformément à la résolution 49/20 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1994.

Le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses mensuelles d'un montant brut de 21 169 000 dollars (montant net : 20 789 000 dollars) pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 et de 21 152 150 dollars (montant net : 20 772 400 dollars) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 9 juin 1995.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	6
II. AIDE HUMANITAIRE	9 - 17	8
III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	18	9
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	19 - 20	10
V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	21	10
VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 10 DÉCEMBRE 1994 AU 9 JUIN 1995	22 - 25	11
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 10 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 1995	26	12
VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996	27 - 28	12
IX. PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES CONTRACTUELS . . .	29 - 34	13
X. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS	35	15
XI. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES .	36 - 62	15
XII. ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES	63	20
XIII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	64	20

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	21
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 : renseignements complémentaires	25
III. Prévisions de dépenses pour les périodes allant du 10 juin au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996	56
IV. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996 : renseignements complémentaires	60

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
V. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda - Organigramme	84
VI. Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil pour la période du 10 décembre 1994 au 30 juin 1996	85
VII. Tableau des effectifs du personnel civil (actuels et proposés) . .	86
VIII. Répartition des effectifs autorisés et proposés par bureau	87
IX. Titres fonctionnels des postes supplémentaires proposés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et résumé des définitions d'emploi correspondantes . .	91
X. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	95
XI. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995	100
XII. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	101
XIII. Location de locaux durant la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	102
XIV. Location de locaux durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995	104
XV. Location de locaux durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	106
XVI. Tableau récapitulatif des besoins en véhicules durant la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	108
XVII. Répartition des véhicules par service, pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	110
XVIII. Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 . .	111
XIX. Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 juin au 31 décembre 1995	112
XX. Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 1er janvier au 30 juin 1996	113

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
XXI. Tableau récapitulatif des besoins en matériel de transmissions durant la période du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	114
XXII. Répartition du matériel de transmissions par affectation	116
XXIII. Tableau récapitulatif des besoins en matériel de bureau pendant la période du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	117
XXIV. Répartition du matériel de bureau	118
XXV. Tableau récapitulatif des besoins en matériel informatique durant la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	119
XXVI. Répartition du matériel informatique par bureau	120
XXVII. Tableau récapitulatif des besoins en groupes électrogènes durant la période du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995	121
XXVIII. Répartition des groupes électrogènes par affectation	122
XXIX. Ressources nécessaires aux opérations de relations publiques et à la campagne d'information multimédia	123
XXX. Ressources dégagées et dépenses de fonctionnement pour la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pour la période du 5 octobre 1993 au 9 avril 1995	125
XXXI. Contributions volontaires pour la période du 5 octobre 1993 au 9 juin 1995	127
XXXII. Examen par le Bureau des affaires juridiques de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies du fait du matériel abandonné appartenant aux contingents	128
Carte	132

/...

I. INTRODUCTION

1. Depuis la présentation de son dernier rapport sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) (A/49/375 et Corr.1 et Add.1), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité deux rapports intérimaires sur l'évolution de la situation dans les domaines politique, militaire et humanitaire et dans celui des droits de l'homme et sur les activités de la police civile (S/1994/1133 et S/1994/1344).
2. Dans le rapport intérimaire daté du 25 novembre 1994 (S/1994/1344) qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a souligné qu'il importait de fournir à la population des informations factuelles et objectives sur la situation dans les camps de réfugiés et au Rwanda ainsi que sur les activités de l'ONU dans le pays. À cette fin, la MINUAR était en train d'installer un service de radiodiffusion. Elle avait pu acheter un peu de matériel, mais elle espérait installer avant la fin de l'année des émetteurs plus puissants capables de couvrir tout le territoire du pays, ainsi que les camps de réfugiés. Le Secrétaire général a fait savoir au Conseil que les ressources financières et les actifs nécessaires seraient indiqués dans le projet de budget suivant qui serait présenté à l'Assemblée générale. On trouvera dans les annexes I à IV au présent rapport les effectifs requis sous la rubrique "Personnel civil international" et le matériel et les autres ressources nécessaires sous la rubrique "Programmes d'information".
3. En ce qui concerne les aspects militaires, le Secrétaire général a indiqué au Conseil de sécurité que le déploiement de la MINUAR s'était fait à un rythme irrégulier, assez lentement entre le mois de mai et la mi-juillet 1994, mais qu'il avait progressé régulièrement de la fin du mois de juillet à novembre 1994. Il a noté en outre qu'avec l'arrivée de nouveaux contingents, on prévoyait que l'effectif de la MINUAR dépasserait temporairement le niveau autorisé. Toutefois, les retraits et les relèves prévus devraient le ramener progressivement au niveau autorisé de 5 500 hommes dès les premiers mois de 1995. Le nombre d'observateurs militaires restait de 320, comme prévu.
4. Au paragraphe 48 de son rapport (S/1994/1344), le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la MINUAR soit prorogé. Pendant cette période, la Mission continuerait d'assumer ses fonctions et d'exercer plus activement ses bons offices pour rendre plus rapide et plus facile le mouvement vers la paix et la réconciliation nationale. Elle continuerait également à soutenir le travail entrepris pour dégager une approche régionale des problèmes créés par la crise au Rwanda.
5. Par sa résolution 965 (1994) du 30 novembre 1994, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général (S/1994/1344), a décidé de proroger le mandat de la MINUAR jusqu'au 9 juin 1995. Le Conseil a également réaffirmé que la MINUAR devrait :
 - a) Contribuer à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, grâce notamment à la création et au maintien, là où cela est possible, de zones protégées à des fins humanitaires;

/...

b) Assurer la sécurité et l'appui de la distribution des secours et des opérations d'assistance humanitaire;

c) User de ses bons offices pour faciliter la réconciliation nationale dans le cadre de l'accord de paix d'Arusha.

6. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a décidé d'élargir le mandat de la MINUAR et de la charger de s'acquitter des responsabilités supplémentaires ci-après dans les limites des ressources dont elle disposerait :

a) Contribuer à assurer la sécurité, au Rwanda, du personnel du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 et les spécialistes des droits de l'homme, notamment en protégeant en permanence le bureau du Procureur et en prévoyant des escortes pour assurer la sécurité des missions effectuées à l'extérieur de Kigali;

b) Aider à la mise en place et à l'instruction d'une nouvelle force de police nationale intégrée.

7. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/20 du 29 novembre 1994, a décidé, entre autres choses :

a) D'ouvrir, pour inscription au compte spécial de la MINUAR un crédit d'un montant total brut de 163 101 700 dollars (soit un montant net de 161 515 400 dollars) aux fins des opérations de la Mission pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994, comprenant le montant brut de 57 063 960 dollars (soit un montant net de 55 812 760 dollars) correspondant aux dépenses autorisées conformément aux dispositions de sa résolution 48/248 du 5 avril 1994;

b) De mettre en recouvrement auprès des États Membres pour la même période un montant brut de 100 744 440 dollars (montant net : 100 542 240 dollars), en sus du montant brut de 62 357 260 dollars (montant net : 60 973 160 dollars) déjà mis en recouvrement conformément à sa résolution 48/248, et de déduire de cette somme un montant brut de 11 819 800 dollars (montant net : 11 892 100 dollars), correspondant aux soldes inutilisés d'un montant brut de 1 288 200 dollars (montant net : 1 258 900 dollars) au titre de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MINUOR) pour la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993 et d'un montant brut de 10 531 600 dollars (montant net : 10 633 200 dollars) au titre de la MINUAR pour la période allant du 5 octobre 1993 au 4 avril 1994;

c) D'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses pendant la période de quatre mois postérieure au 9 décembre 1994 aux fins du fonctionnement de la MINUAR, jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 15 millions de dollars, étant entendu qu'au-dessus de 10,5 millions de dollars par mois il ne

/...

pourra s'agir que de dépenses relatives au personnel militaire, qui devront être dûment justifiées devant le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) De mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant de 30 millions de dollars pour la période postérieure au 9 décembre 1994, sous réserve de la prorogation du mandat de la MINUAR par le Conseil de sécurité.

8. Le 28 février 1995, le Secrétaire général, conformément à la résolution 49/20 de l'Assemblée générale, a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses supplémentaires d'un montant de 4,5 millions de dollars par mois au titre du personnel militaire.

II. AIDE HUMANITAIRE

A. Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

9. Conformément à la résolution 925 (1994) du Conseil de sécurité en date du 8 juin 1994, un Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda a été créé le 30 juin 1994 aux fins du financement des programmes de secours humanitaires et de relèvement du Rwanda. Dans sa résolution 965 (1994), le Conseil a demandé à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins immédiats du Gouvernement rwandais, soit directement, soit en versant des contributions au Fonds.

10. Le Département des affaires humanitaires du Secrétariat est chargé de la coordination des opérations du Fonds. Un comité dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général a été créé à Kigali pour faire des recommandations au sujet de l'utilisation de ses ressources.

11. Au 25 janvier 1995, un montant total de 1 897 500 dollars avait été versé au Fonds, sous la forme de contributions de gouvernements (1 886 800 dollars) et de dons privés (10 700 dollars). En outre, des contributions d'un montant total de 4 100 000 dollars avaient été annoncées. À la même date, des dépenses d'un montant total de 1 527 600 dollars avaient été engagées.

B. Appel interinstitutions commun des Nations Unies en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda

12. L'Assemblée générale, par sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, a autorisé le Département des affaires humanitaires à lancer des appels communs au nom des organismes des Nations Unies. Ces appels devaient esquisser une réponse cohérente de l'ensemble de ces organismes, indiquer clairement les activités prioritaires à entreprendre face à une situation d'urgence déterminée et identifier les ressources nécessaires pour les exécuter.

13. Sur le montant total des ressources demandées, soit 589 millions de dollars, la communauté internationale a apporté des contributions en espèces et en nature pour un montant total de 539 millions de dollars en réponse aux appels qui avaient été lancés. Comme des ressources continuent d'être nécessaires d'urgence, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a lancé l'appel commun de 1995 le 20 janvier 1995 et demandé un montant de 710 millions

/...

de dollars à la communauté internationale pour répondre aux besoins de secours d'urgence et de relèvement à court terme à l'intérieur du Rwanda et dans les pays voisins.

14. En avril 1994, le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda a été créé pour coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies à vocation humanitaire face à la situation d'urgence au Rwanda, sous la supervision du Coordonnateur des opérations d'urgence des Nations Unies au Rwanda. Le Bureau continue à s'acquitter des fonctions ci-après : a) coordination de l'aide humanitaire au Rwanda; b) élaboration de stratégies et de plans d'intervention; c) surveillance sur le terrain; d) interaction avec les autorités locales; e) liaison avec la MINUAR; et f) diffusion d'informations sur les mesures de sécurité. Il assure en outre la coordination des activités des mécanismes conçus pour encourager les personnes déplacées à l'intérieur du pays à regagner leurs foyers.

15. Les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles du Bureau sont estimées à 1 468 000 dollars pour 1995. Ce montant comprend les dépenses afférentes à 29 fonctionnaires (989 000 dollars) et les dépenses au titre du matériel, des communications et d'articles divers (479 000 dollars).

C. Table ronde sur le Rwanda

16. À la demande du Gouvernement rwandais, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a contribué à l'organisation de la table ronde sur le Rwanda. Celle-ci avait pour objectif de présenter à la communauté des donateurs le programme de réconciliation nationale et de relèvement socio-économique du Rwanda et de mobiliser un appui financier de 764 millions de dollars en vue de son exécution. En outre, le Gouvernement rwandais cherchait, par l'intermédiaire du mécanisme de la table ronde, à concrétiser son voeu d'intégrer l'assistance humanitaire en cours au relèvement économique. Le Gouvernement rwandais a également demandé un appui à la communauté internationale pour faciliter la création et le maintien de conditions propres à encourager les réfugiés à regagner leurs foyers. Il s'agissait notamment d'un appui à l'activité économique et productive et au renforcement du processus judiciaire.

17. La table ronde comprend trois sous-programmes : a) appui financier; b) réintégration des réfugiés et des personnes déplacées; c) relèvement et développement. À l'issue de la conférence qui a duré deux jours des contributions d'un montant total de 587 millions de dollars ont été annoncées.

III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

18. On trouvera dans le tableau ci-après un état récapitulatif, au 28 février 1995, des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu des montants crédités. Comme on le constatera, il reste encore à recevoir des États Membres un montant total de 47 909 535 dollars, dont 496 867 dollars pour la MONUOR et 47 402 668 dollars pour la MINUAR.

/...

État, au 28 février 1995, des contributions mises en recouvrement
 depuis la création de la MONUOR et de la MINUAR

(En dollars des États-Unis)

	<u>MONUOR</u> <u>22 juin au</u> <u>21 décembre 1993</u>	<u>MINUAR</u> <u>5 octobre 1993</u> <u>au 9 février 1995</u>	<u>Total</u>
a) <u>Ressources</u>			
Crédits ouverts	3 642 300	208 928 400	212 570 700
Engagements autorisés	---	30 000 000	30 000 000
Total	3 642 300	238 928 400	242 570 700
b) <u>Montants mis en recouvrement</u>	<u>3 642 300</u>	<u>238 928 400</u>	<u>242 570 700</u>
Sommes portées au crédit des États Membres :			
Recettes provenant des contributions du personnel	(57 959)	(1 977 289)	(2 035 248)
Solde inutilisé	---	(11 819 800)	(11 819 800)
Montant net des contributions	<u>3 584 341</u>	<u>225 131 311</u>	<u>228 715 652</u>
c) <u>Contributions reçues</u>	<u>3 087 474</u>	<u>177 718 643</u>	<u>180 806 117</u>
d) <u>Solde à recevoir</u>	<u>496 867</u>	<u>47 412 668</u>	<u>47 909 535</u>

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

19. Dans sa résolution 48/248, l'Assemblée générale a invité les États Membres à apporter des contributions volontaires à la MINUAR tant en espèces que sous la forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR (A/48/375 et Corr.1 et Add.1), une contribution volontaire en espèces de 300 000 francs suisses (représentant l'équivalent de 227 273 dollars des États-Unis) a été reçue du Gouvernement suisse. En outre, des contributions en nature dont la valeur, calculée sur la base des coûts standard de l'ONU, a été estimée à 91 500 dollars, ont été reçues du Gouvernement de la République de Corée, sous la forme de 15 conteneurs de 20 pieds (67 500 dollars) et de 3 conteneurs de 40 pieds (24 000 dollars).

20. On trouvera à l'annexe XXXI un tableau récapitulatif des contributions volontaires reçues depuis la création de la MINUAR.

V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

21. Le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour la MONUOR depuis sa création jusqu'au 21 décembre 1993 s'est élevé à

/...

3 642 300 dollars. Le montant brut des ressources mises à la disposition de la MINUAR par l'Assemblée générale depuis sa création jusqu'au 9 février 1995 s'élevait au total à 238 928 400 dollars (montant net : 236 104 150 dollars) et se composait d'ouvertures de crédits (montant brut : 208 928 400 dollars; montant net : 206 833 000 dollars) et d'engagements de dépenses autorisés (montant brut : 30 millions de dollars; montant net : 29 271 150 dollars). Depuis le 22 décembre 1993, la MONUOR est intégrée sur le plan administratif à la MINUAR, et les dépenses relatives à ses opérations sont incorporées aux prévisions de dépenses concernant la MINUAR. On trouvera à l'annexe XXX des détails concernant l'état, au 28 février 1995, de toutes les ressources mises à la disposition de la MONUOR et de la MINUAR et des dépenses correspondantes, pour les périodes allant du 22 juin au 21 décembre 1993 et du 5 octobre 1993 au 9 avril 1995, respectivement.

VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES POUR LA PÉRIODE
ALLANT DU 10 DÉCEMBRE 1994 AU 9 JUIN 1995

22. Le montant révisé des dépenses prévues pour les opérations de la MINUAR pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 est estimé, en chiffres bruts, à 158 449 600 dollars (montant net : 156 371 700 dollars) et comprend les engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/20 pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 avril 1995. Compte tenu de la valeur d'une contribution volontaire en nature correspondant à du matériel qui avait été inclus dans les ressources nécessaires pour la Mission (91 500 dollars), les prévisions de dépenses pour la période considérée ont été ramenées d'un montant brut de 158 449 600 dollars (montant net : 156 371 700 dollars) à un montant brut de 158 358 100 dollars (montant net : 156 280 200 dollars) pour lequel une ouverture de crédits est demandée.

23. On trouvera à l'annexe I au présent rapport un état récapitulatif des dépenses prévues pour la période considérée et à l'annexe II des informations complémentaires à ce sujet. La première colonne de l'annexe I indique le montant initial des dépenses prévues par le Secrétaire général pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, calculé au prorata des prévisions de dépenses initiales indiquées dans le document A/49/375/Corr.1, pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 décembre 1995. La deuxième colonne fait apparaître l'augmentation ou la diminution du montant estimatif révisé des dépenses et la troisième le montant total des prévisions de dépenses révisées de la Mission pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995. La diminution des dépenses prévues à plusieurs rubriques correspond à la valeur du matériel de diverses opérations de maintien de la paix qui a été transféré à la MINUAR. La ligne 21 de l'annexe I fait apparaître l'incidence des contributions volontaires en nature mentionnées au paragraphe 19 ci-dessus sur les prévisions de dépenses de la MINUAR pour la période considérée.

24. Comme le montre la deuxième colonne de l'annexe I, des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 38 348 500 dollars (montant net : 38 541 800 dollars), compte non tenu de la valeur d'une contribution volontaire en nature, sont prévues pour la période considérée. Sur ce total, un montant de 16 806 800 dollars correspond à la valeur d'activités - achat de matériel, remise en état des infrastructures et remboursement d'effets personnels perdus - qui auraient dû être exécutées au cours de la période couverte par le mandat

/...

précédent et qui ont été reprogrammées. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet dans l'annexe II, sous les rubriques pertinentes. Un montant supplémentaire de 4 412 900 dollars correspond aux ressources nécessaires pour la mise en place d'une installation de radiodiffusion, la formation d'une nouvelle force de police nationale intégrée et le transport du matériel appartenant aux contingents. Les activités en question n'étaient pas prévues quand le Secrétaire général a présenté les prévisions de dépenses initiales de la Mission à l'Assemblée générale.

25. L'annexe V contient un organigramme de la MINUAR et l'annexe VI le calendrier de déploiement du personnel militaire et civil. L'annexe VII présente les tableaux d'effectifs actuel et proposé en ce qui concerne le personnel civil de la MINUAR et l'annexe VIII la répartition des postes autorisés et proposés par bureau. Les titres fonctionnels des postes supplémentaires d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et un résumé des définitions d'emploi correspondantes figurent dans l'annexe IX. Les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses connexes de la MINUAR pour la période considérée sont indiquées à l'annexe X, compte tenu du calendrier de déploiement mensuel prévu pour le personnel civil. Le loyer mensuel des locaux est indiqué à l'annexe XIII. On trouvera dans les annexes XVI à XXVIII des états récapitulatifs des ressources nécessaires et leur répartition géographique et par bureau en ce qui concerne les véhicules, les opérations aériennes, le matériel de transmissions, le matériel de bureau, le matériel informatique et les groupes électrogènes. La liste des ressources nécessaires pour les activités d'information et la campagne d'information multimédia figure à l'annexe XXIX.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU
10 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 1995

26. Le montant brut des ressources nécessaires pour les opérations de la MINUAR pour la période de 6,7 mois allant du 10 juin au 31 décembre 1995 est estimé à 141 832 300 dollars (montant net : 139 286 300 dollars), ce qui représente l'équivalent d'un montant brut de 21 169 000 dollars (montant net : 20 789 000 dollars) par mois. Ces prévisions de dépenses ont été établies sur la base de la totalité de l'effectif militaire autorisé (320 observateurs militaires et 5 500 soldats), et d'un effectif civil comprenant 90 policiers civils, 228 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 194 agents locaux. On trouvera l'état récapitulatif des dépenses prévues pour la période considérée dans la première colonne de l'annexe III et des informations complémentaires à ce sujet dans l'annexe IV. Les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses connexes de la MINUAR pour cette période sont indiquées à l'annexe XI et le loyer mensuel des locaux à l'annexe XIII; l'annexe XIX contient un état récapitulatif des ressources nécessaires pour les opérations aériennes.

VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU
1er JANVIER AU 30 JUIN 1996

27. Le montant brut des ressources nécessaires pour les opérations de la MINUAR pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est estimé à 126 912 900 dollars (montant net : 124 634 400 dollars), ce qui représente

/...

l'équivalent d'un montant brut de 21 152 150 dollars (montant net : 20 772 400 dollars) par mois. Ces prévisions de dépenses sont établies sur la base de la totalité de l'effectif militaire autorisé (320 observateurs militaires et 5 500 soldats), et d'un effectif civil comprenant 90 policiers civils, 228 fonctionnaires internationaux et 194 agents locaux. On trouvera l'état récapitulatif des dépenses prévues pour la période considérée dans la deuxième colonne de l'annexe III et des informations complémentaires à ce sujet dans l'annexe IV. Les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses connexes de la MINUAR pour cette période sont indiquées à l'annexe XII et le loyer mensuel des locaux à l'annexe XV; l'annexe XX contient un état récapitulatif des ressources nécessaires pour les opérations aériennes.

28. Le mandat actuel de la MINUAR venant à expiration le 9 juin 1995, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de prévoir, à la présente session, les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de la MINUAR au-delà du 9 juin 1995, pour le cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

IX. PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES CONTRACTUELS

29. Aux paragraphes 15 et 16 de sa résolution 49/20, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général :

a) De veiller à ce que, dès que possible, tous les services contractuels nécessaires pour la Mission d'assistance soient obtenus par voie d'appel d'offres international, de façon que, dans tous les cas, le marché soit passé avec le soumissionnaire le moins-disant, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, et de présenter, dans le contexte des prochaines propositions budgétaires, des explications écrites détaillées pour justifier les dérogations à la règles qui veut que tous les marchés fassent l'objet d'un appel d'offres international;

b) De lui présenter, pour examen à sa quarante-neuvième session, des informations sur la question de la passation des marchés de services contractuels pour les opérations de maintien de la paix et une explication initiale des raisons pour lesquelles, depuis janvier 1994, il a été dérogé à la règle de gestion financière 110.18 relative à la passation de ces marchés, dans le cadre d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix.

30. Un examen des statistiques relatives aux achats au cours de la période 1993-1994 effectué conformément à la demande ci-dessus fait apparaître qu'au cours de l'année civile 1993, 920 marchés ont été passés dans le cadre des opérations de maintien de la paix; sur ce total, 454, ou 49,3 %, l'ont été sans appel d'offres - 25,1 % conformément à la règle de gestion financière 110.19 (Dérogations à la procédure d'adjudication d'appel d'offres), les 24,2 % restants ayant fait l'objet de lettres d'attribution. Pour la période allant de janvier à octobre 1994, sur un total de 781 marchés, 433 (55,4 %) n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres; 23,4 % de ces marchés ont été passés sur la base de la règle de gestion financière 110.19 et 32 % ont fait l'objet de lettres d'attribution.

/...

31. Ces pourcentages ne sont pas inhabituels pour des activités d'appui au maintien de la paix, considérant la nature des biens et des services sur lesquels portent les marchés en question. Les services responsables s'efforcent toutefois de réduire le nombre de dérogations à la procédure d'adjudication ou d'appel d'offres, chaque fois que possible.

32. Dans le contexte de la règle de gestion financière 110.5 (Crédits réservés pour la couverture des dépenses) et compte tenu de la politique traditionnelle de l'ONU, le Service des achats et des transports du Bureau des services de conférence et services d'appui a pour instructions générales de ne procéder à des appels d'offres ou à des soumissions que lorsqu'il a reçu une demande de fourniture de biens ou de services financée et certifiée. Considérant toutefois que les achats destinés aux missions doivent souvent être effectués d'urgence, le Service des achats et des transports, en coopération avec le Bureau du Contrôleur et le Département des opérations de maintien de la paix, a négocié, conclu et mis en oeuvre un accord concernant les procédures applicables aux achats pour les opérations de maintien de la paix qui lui permettent de contracter, dans des conditions bien précises, des engagements imputables sur des ressources financières à venir, sans déroger pour autant au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

33. Lorsque la totalité des crédits nécessaires n'est pas disponible, la demande de fourniture de biens ou de services doit faire l'objet d'un amendement prévoyant le versement des ressources supplémentaires requises en temps voulu pour permettre la poursuite des activités, faute de quoi le marché est annulé. Par exemple, si pour le financement d'un marché portant sur une période d'un an, on dispose de ressources pour deux mois seulement, des ressources supplémentaires devront être fournies au plus tard à la fin du premier mois sur lequel porte le marché, sinon l'Organisation devra donner au fournisseur un préavis de 30 jours afin de dégager sa responsabilité.

34. Pour procéder à un appel d'offres au niveau international en vue de l'acquisition de services contractuels, il faut : a) un descriptif des travaux à accomplir établi par le service concerné; b) des crédits du Bureau du Contrôleur; c) un délai d'environ trois mois pour permettre au Service des achats et des transports de préparer les appels à soumission, d'évaluer les propositions, d'adjuger les marchés et de mobiliser les fournisseurs. Dans le cas de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), ces conditions n'ont jamais été remplies; les marchés ont toujours été conclus avant que les ressources correspondantes ne soient disponibles. Dans le cas de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et de la MINUAR, il a fallu attendre jusqu'aux 8 et 10 février 1995, respectivement pour avoir les descriptifs des travaux. Faute des éléments nécessaires pour procéder à un appel d'offres au niveau international, la seule façon de répondre initialement aux besoins opérationnels critiques de l'ONUSOM, de la MINUHA et de la MINUAR a consisté à recourir à la procédure des lettres d'attribution en se fondant sur les marchés existants. Maintenant que les conditions nécessaires pour faire des appels d'offres au niveau international sont réunies, les services contractuels destinés à la MINUHA et à la MINUAR seront fournis, à partir du 1er mai 1995 ou aux environs de cette date, dans le cadre de marchés passés, conformément à la règle de gestion financière 110.21 (Passation des marchés), avec le soumissionnaire qualifié le moins-disant.

/...

X. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

35. Les pays ci-après fournissent actuellement des contingents à la MINUAR : Australie, Bangladesh, Canada, Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchad, Tunisie et Zambie. Les gouvernements fournissant des contingents ont été intégralement remboursés jusqu'à novembre 1994.

XI. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

36. Dans son rapport du 11 octobre 1994 (A/49/501), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait un certain nombre d'observations et formulé des recommandations concernant le financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda. On trouvera ci-dessous les réponses du Secrétariat à ce sujet.

A. Bases logistiques de Nairobi et d'Entebbe

37. Au paragraphe 17 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé de réexaminer la nécessité des deux bases logistiques de Nairobi et d'Entebbe, compte tenu de la situation au Rwanda, et de répercuter les résultats de cette analyse dans les prévisions de dépenses suivantes de la Mission.

38. Nairobi demeure la base principale pour les opérations aériennes de la MINUAR, où est réceptionné tout le matériel acheté, tant par la MINUAR que par les services d'achat du Siège. Les effectifs du bureau de Nairobi ont été ramenés de 12 personnes à 10; le personnel en question sera chargé du contrôle des mouvements, de la réception et de l'inspection des marchandises, des achats locaux et du personnel administratif connexe. Le bureau d'Entebbe a été fermé.

B. Personnel recruté sur le plan local pour aider les membres des contingents

39. Au paragraphe 23 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a recommandé au Secrétaire général de revoir à la baisse les effectifs des agents locaux (40) recrutés pour aider les membres des contingents en assurant l'interprétation et les contacts avec la population locale, compte tenu de la réduction des effectifs recommandée dans la catégorie des administrateurs.

40. Il faut des agents locaux essentiellement pour assurer des services d'interprétation et de traduction pour aider les membres des unités militaires et de quartier général de la Force. Des observateurs militaires et des policiers civils sont déployés auprès des importantes unités d'infanterie dont les états-majors se trouvent dans neuf endroits différents, des éléments de chacune de ces unités, de la taille d'une compagnie et d'une section, étant déployés dans 6 à 10 avant-postes. Pour effectuer des patrouilles dans leur secteur de responsabilité, ces éléments ont par conséquent besoin de services d'interprétation et de traduction. Spécifiquement, les membres des bataillons franco-africain et tunisien parlent français mais ne connaissent pas les dialectes des zones rurales. Le bataillon éthiopien a des connaissances

/...

limitées en anglais et n'en a pratiquement aucune en français. Les membres des bataillons zambien et ghanéen parlent uniquement l'anglais. Chaque compagnie et section qui doit effectuer des patrouilles a donc absolument besoin de l'aide d'agents locaux.

C. Examen de la structure administrative de la MINUAR

41. Le Secrétaire général a établi les prévisions de dépenses de la Mission pour les périodes allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, du 10 juin au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996 en se fondant sur un effectif local de 422 fonctionnaires civils (228 recrutés sur le plan international et 194 sur le plan local) pour la Division de l'administration. Si la répartition du personnel entre la catégorie du Service mobile et celle des services généraux a été légèrement modifiée, l'effectif total autorisé n'a pas changé. Le nombre et la classe des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et l'effectif total de la Division de l'administration n'ont pas changé, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

42. La Division de l'administration a pour tâche principale de mettre en place une structure capable de fournir les services d'appui dont la Mission a besoin pour s'acquitter de son mandat.

43. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat en avril/mai 1994, il était essentiel que les contingents soient déployés sans délai et que l'assistance technique dont ils avaient besoin leur soit fournie d'urgence. Dans l'immédiat, l'assistance nécessaire a été assurée par les unités de spécialistes de plusieurs gouvernements fournissant des contingents. Par la suite, bon nombre de ces unités spécialisées ont été rapatriées; d'autres sont encore sur le terrain, mais elles ne doivent plus y rester très longtemps.

44. Afin que la section de logistique de la Mission dispose des services d'appui essentiels dont elle a besoin, on a regroupé les tâches analogues et intégré les services d'appui selon des lignes fonctionnelles. Pour rester dans les limites des effectifs approuvés, on a réalisé cette intégration nécessaire des services logistiques et des services d'appui en procédant uniquement à un redéploiement des ressources en personnel existantes.

45. Pour permettre ce regroupement des fonctions, on a estimé qu'un Service d'appui intégré devrait appuyer la composante militaire de la MINUAR. Le service en question permettra d'intégrer les capacités du personnel des Nations Unies et du personnel militaire et celles des services contractuels d'appui logistique. On espère que la structure en question donnera la souplesse nécessaire à la fonction logistique et permettra à la MINUAR de s'acquitter plus efficacement de son mandat. À l'heure actuelle, ni le personnel de l'ONU, ni la composante militaire, ni les services contractuels d'appui logistique ne sont en mesure d'assurer isolément la totalité des services d'appui logistique nécessaires. Mais quand ils sont regroupés dans la structure du Service d'appui intégré, ils peuvent fournir plus efficacement et plus économiquement les services essentiels de logistique et d'appui technique dont ont besoin le quartier général de la Mission et les contingents militaires sur le terrain. La structure du Service d'appui intégré est présentée dans le tableau d'effectifs proposés figurant à l'annexe VIII.

/...

46. Le chef du Service d'appui intégré assure la supervision d'ensemble des activités d'appui logistique, du contrôle des mouvements, des opérations aériennes et de transport, des transmissions et des services de construction et de génie. Normalement, la supervision des questions liées aux achats, aux services généraux, aux finances, au personnel et à la sécurité incombe au chef des services administratifs. Mais comme cette fonction n'existe pas à la MINUAR, les chefs des différentes sections responsables de ces domaines relèvent directement du Directeur de la Division de l'administration de la Mission. Compte tenu de l'étendue de la gamme de responsabilités dont celui-ci est déjà chargé, la supervision de postes de gestion supplémentaires nuirait au fonctionnement administratif de la Mission.

D. Personnel civil recruté sur le plan international

47. Au paragraphe 26 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a recommandé la suppression d'un certain nombre de postes. Dans les prévisions de dépenses pour les périodes allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, du 10 juin au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996, il a été tenu compte de ces recommandations, tel qu'ajustées par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/20, sauf en ce qui concerne le poste de P-3 du chef du Groupe de l'entretien et des transports.

48. Traditionnellement, cette fonction est confiée à un agent du Service mobile, en raison de l'étendue des connaissances requises en matière de réparation des véhicules. Par définition, elle englobe principalement la réparation des véhicules et la gestion des carburants et lubrifiants. Elle ne recouvrait pas l'administration, la gestion et la supervision de tout le parc automobile d'une mission.

49. À la MINUAR, en revanche, le chef du Groupe de l'entretien et des transports est responsable de l'entretien d'un parc comprenant 557 véhicules appartenant à l'ONU et 680 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de la gestion des carburants et lubrifiants nécessaires à leur fonctionnement. Ses responsabilités ne comprennent pas seulement la réparation des véhicules et la gestion des carburants et lubrifiants, mais également la répartition et l'utilisation économiques et efficaces de ces ressources. C'est la raison pour laquelle le poste de chef du Groupe de l'entretien et des transports est classé à P-3 dans le tableau d'effectifs proposés pour la MINUAR figurant à l'annexe VIII.

E. Matériel abandonné appartenant aux contingents

50. Au paragraphe 31 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a noté qu'aucune demande d'indemnisation n'avait encore été reçue de gouvernements pour le matériel abandonné lors du retrait de contingents militaires en avril 1994, et qu'on ne possédait aucune information précise sur les quantités de matériel qui pourrait être récupéré, réparé et restitué aux contingents.

51. Le Comité consultatif a recommandé que des informations détaillées et complètes soient recueillies et présentées dès que possible sur tout le matériel abandonné lors des opérations de la MINUAR. Il faudrait en outre procéder à une analyse des aspects juridiques de la responsabilité de l'ONU dans les diverses

/...

situations qui peuvent résulter des opérations de maintien de la paix, et présenter dès que possible les résultats de cette analyse au Comité consultatif pour examen.

52. On ne dispose toujours pas d'informations complètes sur tout le matériel abandonné lors du retrait des contingents militaires en avril 1994, mais les efforts se poursuivent sur le terrain pour l'identifier avec précision. Au 15 février 1995, une demande de remboursement portant sur un montant total de 6 650 800 dollars avait été reçue.

53. En ce qui concerne l'étude des aspects juridiques de la question, on trouvera dans l'annexe XXXII l'analyse effectuée par le Bureau des affaires juridiques qui a été présentée au Comité consultatif.

F. Matériel de transmissions

54. Au paragraphe 37 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a réitéré sa recommandation antérieure tendant à ce que le matériel ne soit pas plus perfectionné qu'il ne convient, et demandé que les renseignements pertinents figurent dans le projet de budget suivant de la Mission.

55. L'utilisation de terminaux de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite INMARSAT, de microterminaux VSAT et d'installations standard HF/VHF ne constitue pas une triple capacité de réserve comme le Comité consultatif le dit au paragraphe 37 de son rapport.

56. Premièrement, les communications par satellite INMARSAT et VSAT ne font pas double emploi avec les communications radio HF/VHF. Les installations HF/VHF sont utilisées pour les communications au niveau de base - stations de base, unités mobiles et radios individuelles (handie-talkies). Les communications par satellite sont utilisées pour les liaisons entre les différents endroits où sont déployées les unités, le quartier général de la Mission et New York. Ces deux systèmes ne sont pas interchangeables et les installations HF/VHF ne peuvent pas remplacer les communications par satellite parce qu'elles n'ont pas la même portée ni la même puissance.

57. Les deux types de télécommunications par satellite servent à des fins différentes. Le réseau VSAT a un caractère relativement permanent et permet à chaque lieu de déploiement de disposer de huit lignes téléphoniques et de quatre lignes réservées à la transmission de données; il est utilisé au quartier général de la Mission de même qu'au niveau des états-majors des contingents. Les terminaux INMARSAT M sont des installations mobiles utilisées pour assurer les communications avec New York et le quartier général de la Mission lorsque des responsables comme le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la Force se déplacent tant à l'intérieur du Rwanda que dans les pays voisins. Ils servent également à répondre à des besoins à relativement court terme et seraient utilisés dans une large mesure au cours de toute opération d'urgence.

58. Les terminaux INMARSAT A sont des terminaux analogues servant à la fois pour les communications téléphoniques et la transmission de données; les terminaux INMARSAT M représentent la version digitale des terminaux INMARSAT A,

/...

mais sont lents pour la télécopie. Enfin, les terminaux INMARSAT C ne peuvent pas être utilisés pour les communications téléphoniques mais servent uniquement à la transmission de données (leurs coûts d'exploitation sont moins élevés que ceux des terminaux INMARSAT A). Le principal réseau de télécommunications par satellite utilisé est le réseau VSAT et, dans les cas où un système de réserve est absolument nécessaire, il faudra également disposer du terminal INMARSAT approprié. Les dépenses de fonctionnement du réseau VSAT sont moins élevées que celles du réseau INMARSAT, mais il est impossible d'utiliser ce type de réseau au cours des premiers stades d'une mission en raison de la taille des installations requises (et du coût d'achat initial de leurs éléments). De plus, son utilisation ne se justifie pas dans les endroits où des installations aussi puissantes ne s'imposent pas.

G. Matériel informatique perdu ou volé

59. Au paragraphe 38 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a demandé que des informations soient fournies sur les efforts déployés par la MINUAR pour récupérer le matériel informatique perdu.

60. Du matériel informatique a été perdu et abandonné lorsque la guerre civile a éclaté en avril 1994. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses principaux collaborateurs font tout leur possible pour récupérer le matériel volé. Des initiatives officielles, politiques et diplomatiques sont en cours au niveau le plus élevé pour identifier le matériel et vérifier ultérieurement à qui il appartient. Ces opérations achevées, les mesures appropriées seront prises.

H. Arrangements contractuels en matière d'appui logistique

61. Au paragraphe 44 de son rapport (A/49/501), le Comité consultatif a fait observer que les procédures suivies pour conclure les arrangements contractuels existants en matière d'appui logistique semblaient différentes des procédures ordinairement suivies pour d'autres missions de maintien de la paix et recommandé au Secrétaire général d'explorer activement d'autres moyens moins coûteux d'obtenir des prestations de services.

62. Le 24 janvier 1995, le Comité des marchés du Siège a recommandé au Service des achats et des transports de prendre immédiatement des mesures pour publier un appel à soumissions en vue de la fourniture de services d'appui logistique à la MINUAR. Le Service des achats et des transports a donné suite à cette recommandation le 11 février 1995, et la procédure de mise en concurrence sera suivie pour identifier divers entrepreneurs capables de fournir les services requis. Le nouveau marché relatif à la fourniture de services d'appui logistique à la MINUAR devrait être passé d'ici le milieu du mois de mars 1995, et l'entrepreneur retenu devrait commencer à fournir les services requis à la Mission d'ici la fin du mois d'avril.

XII. ACCORD SUR LE STATUT DES FORCES

63. Un Accord relatif au statut des forces a été signé le 5 novembre 1993 par l'ONU et le Gouvernement rwandais. À l'heure actuelle, le Gouvernement rwandais met à la disposition de l'ONU, à titre gratuit, les locaux nécessaires au quartier général de la Mission et d'autres locaux à usage de bureaux ainsi que plusieurs bâtiments pour loger le personnel à Kigali.

XIII. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

64. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale devra prendre les mesures suivantes en ce qui concerne le financement de la MINUAR :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 158 358 100 dollars (montant net : 156 280 200 dollars) pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, comprenant le montant brut de 60 millions de dollars (montant net : 58 542 300 dollars) autorisé au paragraphe 10 de sa résolution 49/20 aux fins des opérations de la MINUAR pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 avril 1995;

b) Mettre en recouvrement un montant supplémentaire brut de 128 358 100 dollars (montant net : 127 009 050 dollars) aux fins des opérations de la MINUAR pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, compte tenu du montant brut de 30 millions de dollars (montant net : 29 271 150 dollars) déjà mis en recouvrement conformément à sa résolution 49/20;

c) En ce qui concerne la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 21 169 000 dollars (montant net : 20 789 000 dollars) par mois et mettre en recouvrement les montants correspondants au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUAR au-delà du 9 juin 1995;

d) En ce qui concerne la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 21 152 150 dollars (montant net : 20 772 400 dollars) par mois et mettre en recouvrement les montants correspondants au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUAR au-delà du 31 décembre 1995.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant
 du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Augmentation (diminution) (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	5 748,7	(726,8)	5 021,9
Frais de voyage	864,0	(454,4)	409,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	32,0	(1,0)	31,0
Total partiel	6 644,7	(1 182,2)	5 462,5
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	33 929,0	1 957,3	35 886,3
Indemnité de repas et de logement	260,3	103,5	363,8
Détente et loisirs	536,3	31,1	567,4
Rations	11 554,5	5 871,7	17 426,2
Indemnité journalière	1 291,2	78,6	1 369,8
Déploiement, relève et rapatriement	8 250,0	(5 781,1)	2 468,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	2 315,2	140,9	2 456,1
Total partiel	58 136,5	2 402,0	60 538,5
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	4 998,1	(853,5)	4 144,6
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 180,0	60,0	1 240,0
Total partiel	6 178,1	(793,5)	5 384,6
Total, rubrique 1	70 959,3	426,3	71 385,6
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 616,8	(167,6)	1 449,2
Frais de voyage	243,0	(123,3)	119,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	9,0	—	9,0
Total partiel	1 868,8	(290,9)	1 577,9
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	5 716,0	(578,5)	5 137,5
Traitements du personnel local	498,1	17,2	515,3
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	3 477,2	90,1	3 567,3
Indemnité de subsistance (missions)	4 176,5	(910,9)	3 265,6
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	675,7	(43,5)	632,2
Autres voyages autorisés	181,5	33,1	214,6
Total partiel	14 725,0	(1 392,5)	13 332,5

/ . . .

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Augmentation (diminution) (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	1 864,8	(936,9)	927,9
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	18 458,6	(2 620,3)	15 838,3
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	499,1	1 234,1	1 733,2
Aménagement et rénovation des locaux	75,0	715,0	790,0
Fournitures d'entretien	150,0	600,0	750,0
Services d'entretien	120,0	—	120,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	300,0	—	300,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	12 066,1	12 066,1
	1 144,1	14 615,2	15 759,3
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	250,0	410,0	660,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	—	3 949,6	3 949,6
Location de véhicules	108,0	42,0	150,0
Matériel d'atelier	14,0	19,6	33,6
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 622,5	518,7	2 141,2
Carburants et lubrifiants	3 598,8	(639,4)	2 959,4
Assurance	244,8	12,6	257,4
	5 588,1	3 903,1	9 491,2
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	6 957,0	(3 886,5)	3 070,5
Carburants et lubrifiants	533,3	(268,7)	264,6
Déploiement/retrait	27,5	(7,5)	20,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	10,0	10,0
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—	47,5	47,5
Total partiel	7 517,8	(4 105,2)	3 412,6
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	466,7	1 171,3	1 638,0
Carburants et lubrifiants	44,7	622,3	667,0
Déploiement/retrait	—	70,0	70,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	40,0	40,0
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—	178,0	178,0
Total partiel	511,4	2 081,6	2 593,0

/...

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Augmentation (diminution) (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	337,0	(169,0)	168,0
Citernes à carburant	—	—	—
Total partiel	337,0	(169,0)	168,0
Total, rubrique 6	8 366,2	(2 192,6)	6 173,6
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	2 722,8	2 722,8
Pièces de rechange et fournitures	223,9	39,0	262,9
Matériel d'atelier et d'essai	14,0	129,1	143,1
Communications par réseaux commerciaux	376,7	178,1	554,8
Total partiel	614,6	3 069,0	3 683,6
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	614,6	3 069,0	3 683,6
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	25,0	31,0	56,0
Matériel de bureau	12,5	37,1	49,6
Matériel informatique	—	1 662,1	1 662,1
Groupes électrogènes	—	298,8	298,8
Matériel d'observation	25,0	457,7	482,7
Citernes à essence et débitmètres	56,5	370,4	426,9
Matériel médical et dentaire	25,0	25,0	50,0
Matériel d'hébergement	210,0	154,0	364,0
Matériel divers	84,0	313,6	397,6
Matériel de réfrigération	—	326,6	326,6
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	25,0	25,4	50,4
Pièces de rechange, réparations et entretien	150,0	—	150,0
Total partiel	613,0	3 701,7	4 314,7
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	25,0	10,5	35,5
Services contractuels	9 000,0	8 695,6	17 695,6
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	90,0	—	90,0
Demandes d'indemnisation et règlements	15,0	509,0	524,0
Dépenses de représentation	6,0	—	6,0
Autres services divers	15,0	—	15,0
Total partiel	9 151,0	9 215,1	18 366,1

/ ...

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Augmentation (diminution) (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)
b) Fournitures diverses			
Papeterie et fournitures de bureau	90,0	30,0	120,0
Fournitures médicales	375,0	717,0	1 092,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	60,0	90,0	150,0
Abonnements	2,4	0,6	3,0
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches antiprojectiles	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	200,0	533,4	733,4
Fournitures pour la défense des périmètres	—	799,2	799,2
Cartes d'état-major	12,5	37,5	50,0
Intendance et magasins	120,0	60,0	180,0
Total partiel	859,9	2 267,7	3 127,6
Total, rubrique 10	10 010,9	11 482,8	21 493,7
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	75,0	1 224,6	1 299,6
13. <u>Programmes de formation</u>	—	297,3	297,3
14. <u>Programmes de déminage</u>	250,0	331,5	581,5
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	146,0	383,0	529,0
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	2 891,0	2 891,0
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	62,5	737,5	800,0
	62,5	3 628,5	3 691,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	40,0	—	40,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 251,6	(118,3)	1 133,3
19. <u>Contributions du personnel</u>	2 271,2	(193,3)	2 077,9
Total brut, rubriques 1 à 19	120 101,1	38 348,5	158 449,6
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(2 271,2)	193,3	(2 077,9)
Total net, rubriques 1 à 20	117 829,9	38 541,8	156 371,7
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	(91,5)	(91,5)
Total des ressources	117 829,9	38 450,3	156 280,2

/...

ANNEXE II

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant
du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 : renseignements
complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses révisées pour la période de six mois se terminant le 9 juin 1995 ont été calculées, chaque fois qu'il y a lieu, sur la base des paramètres ci-après.

A. Indemnité de subsistance (missions)

2. Tous les observateurs militaires et les membres de la police civile des Nations Unies et du personnel civil international perçoivent une indemnité de subsistance en mission aux taux indiqués ci-après. Pour Kigali (Rwanda) et Nairobi (Kenya) : a) 108 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours et b) 97 dollars par la suite. Lorsque l'hébergement est assuré, le taux est de 70 dollars après les 30 premiers jours; lorsque l'hébergement et les repas sont fournis, le taux est de 40 dollars après les 30 premiers jours. Les taux ci-dessus sont majorés de 10 et 25 % respectivement pour le personnel civil de classe D-1 et D-2 et pour les sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints. L'hypothèse de calcul est que 40 % des observateurs militaires, des membres de la police civile et du personnel civil international seront hébergés et percevront donc l'indemnité inférieure applicable après les 30 premiers jours.

B. Indemnité de repas et de logement pour les
officiers d'état-major

3. Les officiers d'état-major ont droit à une indemnité de repas et de logement comme suit : a) pour le logement, le remboursement est calculé d'après les dépenses effectives à raison d'un maximum de 45 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 30 dollars par la suite, sous réserve de la présentation de reçus; b) pour les repas, le remboursement est calculé sur la base de 35 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 25 dollars par la suite. L'hypothèse étant que les officiers d'état-major seront hébergés, le montant prévu ne porte que sur l'indemnité de repas.

C. Frais de voyage

4. Les frais de voyage des observateurs militaires et des membres de la police civile à destination et en provenance de la zone de la mission ont été estimés en moyenne à 2 660 dollars par personne (aller et retour) sur la base des dépenses effectives récentes.

5. Pour le déploiement des contingents, les frais de voyage en groupe ont été estimés à 440 dollars en moyenne par personne (aller simple) sur la base des dépenses effectives récentes.

/...

6. S'agissant du personnel civil international, les frais de voyage ont été estimés en moyenne à 5 800 dollars par personne (aller et retour) sur la base des dépenses effectives récentes (3 500 dollars pour le billet et 2 300 dollars pour 100 kg de bagages non accompagnés).

D. Remboursements aux gouvernements aux taux standard

7. Le remboursement aux gouvernements est effectué sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991, soit 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour la solde de base; 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes; 70 dollars par personne et par mois pour l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement, y compris 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles.

E. Dépenses afférentes au personnel civil

8. L'effectif civil proposé pour la MINUAR comprend au total 228 fonctionnaires internationaux (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 62 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux (1re classe), 95 agents des services généraux et catégories apparentées) et 194 agents locaux. En outre, les prévisions de dépenses incluent 74 Volontaires des Nations Unies.

9. On trouvera à l'annexe VII du présent rapport un état des effectifs actuels (colonne 1), l'effectif proposé pour la période commençant le 10 décembre 1994 (colonne 2) et l'augmentation correspondante par classe (colonne 3). On trouvera à l'annexe VIII la répartition des effectifs autorisés et des effectifs proposés par bureau, et à l'annexe IX les titres fonctionnels et le résumé des définitions d'emploi correspondantes pour les nouveaux postes proposés au niveau des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

10. Les traitements et dépenses communes de personnel concernant les fonctionnaires internationaux sont nets des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires provenant d'autres organismes des Nations Unies ou nommés spécifiquement pour la Mission. Les traitements et dépenses communes de personnel concernant les agents locaux sont basés sur le barème actuellement en vigueur pour Kigali et Nairobi.

11. L'application de mesures exceptionnelles (prime de risque) a été approuvée à raison de 867 dollars par mois pour le personnel civil recruté sur le plan international jusqu'au 28 février 1995.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

12. L'effectif autorisé des observateurs pour la MINUAR est de 320 personnes. Cette composante comprend une unité de quartier général (30 observateurs) située à Kigali et responsable des opérations, de la planification et de la formation, de l'administration du personnel, de la logistique et des activités humanitaires. Les autres observateurs sont déployés dans huit secteurs opérationnels situés à Byumba (44), Kibungo (47), Gitarama (44), Gikongoro (26), Kibuye (26), Cyangugu (26), Gisenyi (47) et Kigali (30).

i) Indemnité de subsistance (missions) 5 021 900

13. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 320 observateurs, soit au total 56 695 jours-homme (1 859 mois-homme), conformément aux taux spécifiés au paragraphe 2 ci-dessus et au calendrier de déploiement figurant à l'annexe VI (4 998 000 dollars), ainsi que détaillé ci-après. Il englobe aussi le surcroît de ressources nécessaires pour la période de chevauchement de deux jours au moment des rotations (23 900 dollars). L'hypothèse de calcul est que 40 % des observateurs seront logés.

<u>Période</u>	<u>Nombre d'observateurs</u>	<u>Nombre de jours-homme</u>	<u>Montant total de l'indemnité de subsistance</u>
10 décembre 1994-9 juin 1995	290	52 780	4 640 866
15 janvier 1995-9 juin 1995	15	2 190	198 588
15 février 1995-9 juin 1995	15	1 725	158 505
Total	320	56 695	4 997 959

ii) Frais de voyage 409 600

14. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller simple pour le déploiement de 30 observateurs militaires (39 900 dollars) et au coût des vols aller retour pour la rotation de 139 observateurs militaires (369 700 dollars) au tarif indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 31 000

15. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par personne et par an, qui a été calculée pour un total de 1 859 mois-homme.

/...

b) Contingentsi) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 35 886 300

16. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités conformément aux taux spécifiés au paragraphe 7 ci-dessus et au calendrier de déploiement figurant à l'annexe VI. La solde et les indemnités sont calculées au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour un total de 1 064 850 jours-homme (34 913 mois-homme) (34 494 000 dollars), plus un montant supplémentaire de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes correspondant à 10 % du personnel d'infanterie (884 100 dollars) et à 25 % des unités de soutien logistique (329 700 dollars). Il est prévu un montant supplémentaire correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (178 500 dollars).

ii) Indemnité de repas et de logement 363 800

17. Il est prévu de verser une indemnité de repas à 75 officiers d'état-major pour un total de 13 650 jours-homme, aux taux spécifiés au paragraphe 3 ci-dessus. Comme les officiers d'état-major seront hébergés, aucun montant n'est prévu pour l'indemnité de logement.

iii) Détente et loisirs 567 400

18. Il est prévu de verser aux soldats, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (427 700 dollars). Le montant prévu doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 4 dollars par personne et par mois pour 34 913 mois-homme (139 700 dollars).

iv) Rations 17 426 200

19. Le montant prévu doit permettre d'approvisionner en vivres et en eau potable le personnel des contingents pour un total de 1 051 200 jours-homme (1 064 850 moins 13 650 jours-homme pour 75 officiers d'état-major qui percevront une indemnité de repas) à raison de 15,50 dollars par personne et par jour (16 293 600 dollars). Cette somme, calculée d'après les dépenses effectives récentes, se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Rations	6,98
Transport/stockage des rations	6,62
Eau (y compris transport à Kigali)	1,90
	<hr/>
TOTAL	15,50

/...

20. Un montant supplémentaire est prévu afin de tenir compte d'un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (81 500 dollars) et de constituer une réserve de rations de combat pour 20 jours destinées à tout le personnel militaire et civil, à raison de 8,46 dollars par personne et par jour (1 051 100 dollars).

v) Indemnité journalière 1 369 800

21. Un montant est prévu au titre des faux frais du personnel des contingents à raison de 1,28 dollar par personne et par jour pour un total de 1 064 850 jours-homme (1 363 000 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (6 800 dollars).

vi) Déplacement, relève et rapatriement 2 468 900

22. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller simple pour le déploiement et le retrait de 394 militaires (86 700 dollars), ainsi qu'aux frais de voyage aller et retour pour la rotation de 5 414 militaires (2 382 200 dollars), au taux spécifié au paragraphe 5 ci-dessus.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 2 456 100

23. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements une somme correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement personnels dont ils ont doté leur personnel militaire, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois plus 5 % par personne et par mois au titre des armes et munitions individuelles, pour un total de 34 913 mois-homme (2 443 900 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (12 200 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 4 144 600

24. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel appartenant à leurs contingents, évalué à 85,1 millions de dollars, qui est fourni à ceux-ci à la demande de l'ONU, calculé en fonction de la durée pendant laquelle le matériel se trouve dans la zone de la mission (2 592 700 dollars).

25. Il se trouve actuellement dans la zone de la mission 8 véhicules blindés de transport de troupes (VBTT) BTR-80 (à roues), 15 M-113 (chenillés) et 50 M-113 loués (chenillés). Aucun autre VBTT chenillé ne sera acquis étant donné que le Gouvernement rwandais a demandé que ce genre de véhicule soit utilisé le moins possible pour des raisons de protection de l'environnement. Toutefois, comme il est nécessaire de disposer de moyens mécanisés, le parc actuel de VBTT sera accru par l'achat de 15 véhicules à roues pour un montant de 1 251 900 dollars, y compris certaines pièces de rechange, les radios et la formation. Ce montant se décompose comme suit :

/...

	<u>Dollars</u>
15 VBTT	798 000
Radios, mitrailleuses	107 200
Rechanges du premier échelon	21 700
Rechanges du deuxième échelon	269 800
Formation	28 800
Pneus	<u>26 400</u>
TOTAL	<u>1 251 900</u>

26. Un montant supplémentaire est prévu pour continuer à louer les 50 M-113 chenillés actuellement dans la zone de la mission, à raison de 1 000 dollars par véhicule et par mois (300 000 dollars).

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 1 240 000

27. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables aux services accomplis dans la MINUAR, sur la base d'un règlement moyen de 40 000 dollars. Le montant a été établi sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des contingents et des membres de la police civile. Le montant total du solde non engagé disponible à cette fin est actuellement de 539 400 dollars. Au 31 janvier 1995, une demande d'indemnité avait été présentée.

2. Personnel civil

a) Police civile

28. L'effectif approuvé des policiers civils de la MINUAR est de 90 personnes. Le quartier général de la police civile est à Kigali (24 policiers). Les autres policiers sont déployés dans 10 autres secteurs d'opérations : Butaré (5), Byumba (5), Cyangugu (7), Ruhengeri (5), Gitarama (7), Kigali (15), Kibungo (5), Kibuyé (5), Gikongoro (7) et Gisenyi (5). Au 10 décembre 1994, les 90 policiers civils avaient tous été déployés dans la zone de la mission.

i) Indemnité de subsistance (missions) 1 449 200

29. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) aux policiers civils pour un total de 16 380 jours-personne (537 mois-personne) aux taux indiqués au paragraphe 2 et conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe VI (1 441 400 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour tenir compte d'une période de chevauchement de deux jours lors du relèvement des effectifs (7 800 dollars). Ces prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que des logements seront fournis à 40 % des policiers civils.

ii) Frais de voyage 119 700

30. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des frais de voyage aller et retour occasionnés par le relèvement de 45 policiers civils au taux indiqué au paragraphe 4.

/...

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 9 000

31. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité d'habillement à raison de 200 dollars par an et par policier civil et a été calculé sur la base d'un nombre total de 537 mois-personne.

b) Personnel international et personnel local

32. Le montant prévu doit permettre de financer au total 422 postes, se répartissant comme suit : 228 fonctionnaires civils internationaux (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 62 agents du Service mobile et 105 agents des services généraux et catégories apparentées) et 194 agents locaux. Le calendrier de déploiement du personnel international et du personnel local figure à l'annexe VI. L'annexe VIII indique la répartition de l'effectif proposé par bureau et l'annexe IX contient les titres fonctionnels des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et le résumé des définitions d'emploi correspondantes.

i) Traitements du personnel international 5 137 500

33. Le montant prévu doit permettre de financer les traitements de 228 fonctionnaires internationaux (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 62 agents du Service mobile et 105 agents des services généraux et catégories apparentées) conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe VI et aux taux standard indiqués au paragraphe 10 (voir détails à l'annexe X).

ii) Traitements du personnel local 515 300

34. Le montant prévu doit permettre de financer les traitements de 194 agents locaux, conformément au calendrier de déploiement figurant à l'annexe VI et selon le barème des traitements locaux indiqué au paragraphe 10 (voir détails à l'annexe X).

iii) Consultants -

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires -

36. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 3 567 300

37. Les dépenses communes de personnel (3 076 700 dollars pour le personnel international et 106 200 dollars pour le personnel local) ont été calculées sur la base des barèmes standard indiqués au paragraphe 10 (voir détails à l'annexe X). On a également prévu une prime de risque pour le personnel international (454 000 dollars) au taux indiqué au paragraphe 11 (voir détails à l'annexe X). Les prévisions de dépenses ont été réduites de 69 600 dollars,

/...

montant équivalant à la moitié de celui qui avait été prévu au titre des frais de voyage occasionnés par le déploiement de 48 fonctionnaires civils internationaux.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 3 265 600

38. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 228 fonctionnaires internationaux conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe VI (voir détails à l'annexe X). Les prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que des logements seront fournis à 40 % des fonctionnaires internationaux.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 632 200

39. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage (aller simple) occasionnés par le déploiement de 48 fonctionnaires civils internationaux (139 200 dollars) et par le relèvement de 85 fonctionnaires civils internationaux (493 000 dollars), au taux indiqué au paragraphe 6.

viii) Autres voyages autorisés 214 600

40. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des voyages autorisés entre New York et la zone de la mission, à raison de 6 000 dollars en moyenne par voyage, indemnité de subsistance comprise (180 000 dollars). Sont également prévus les frais de voyage à destination et à l'intérieur de pays voisins (34 600 dollars).

c) Personnel contractuel international -

41. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies 927 900

42. L'effectif approuvé des Volontaires des Nations Unies pour la MINUAR est de 74 personnes. Le montant demandé doit permettre de déployer 74 Volontaires qui occuperont des postes d'auxiliaires administratifs et techniques, à raison d'un coût mensuel moyen de 4 500 dollars par Volontaire, conformément au calendrier de déploiement indiqué à l'annexe VI.

e) Personnel fourni par des gouvernements -

43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils -

44. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

45. La qualité des locaux de travail et des logements de la MINUAR demeure très rudimentaire. La plupart des installations ont été plus ou moins gravement

/...

endommagées durant la guerre civile et un grand nombre d'entre elles ont été pillées par la suite. De nombreuses installations ne sont toujours pas dotées des services de base et les équipements et accessoires de toute nature leur font défaut. À l'extérieur de Kigali, l'approvisionnement en énergie et en eau est souvent inexistant, et même à Kigali, cet approvisionnement est intermittent. Les autres services essentiels (vidange, écoulement des eaux usées et évacuation des déchets, etc.) sont généralement inadéquats.

46. Durant la période du mandat à l'examen, la MINUAR a l'intention de regrouper à Kigali ses tâches administratives et logistiques entre diverses installations moins nombreuses et fonctionnant de façon plus adéquate. Ce regroupement permettra de réaliser des économies ainsi que d'améliorer les dispositions en matière de sécurité. Un grand entrepôt et des bâtiments (complexe de Trafipro) ont été loués, de manière à fournir de nouveaux logements pour le quartier général de la mission, d'y entreposer des fournitures et pour y exécuter d'autres opérations logistiques. On pourra ainsi libérer les locaux du quartier général actuel situé dans l'hôtel Amohoro et faire face aux besoins critiques en logements.

47. Des travaux considérables devront être effectués en ce qui concerne tous les bâtiments de Kigali, y compris sur l'emplacement du nouveau quartier général et de l'entrepôt, afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de ces bâtiments et des zones adjacentes. Au cours des 12 prochains mois, la MINUAR a l'intention de rétablir l'infrastructure de base dans tous les bâtiments de Kigali, d'étanchéifier les surfaces en dur des entrepôts et des aires de stationnement des véhicules, d'installer des systèmes d'éclairage de sécurité et d'améliorer les locaux de travail et d'habitation de manière qu'ils répondent aux normes minimales acceptables. Un montant est prévu pour l'achat d'un petit nombre de bâtiments préfabriqués là où les logements en dur sont insuffisants ou inexistantes.

48. Les conditions de logement des contingents dans les secteurs sont en règle générale plus rudimentaires que celles qui existent à Kigali. La plupart des contingents sont actuellement logés dans des habitations en dur, principalement dans des écoles et dans d'autres locaux appartenant aux pouvoirs publics, mais aussi dans des bâtiments privés. La plupart des locaux ont été pillés de fond en comble et ne disposent pas des installations d'hygiène nécessaires pour subvenir aux besoins des membres des contingents qui les occupent actuellement, de sorte que des travaux considérables de remise en état devront être entrepris pour rétablir le fonctionnement des infrastructures.

49. À mesure que les enfants rwandais retournent à l'école, la MINUAR subit des pressions accrues pour libérer les bâtiments scolaires, et on estime que 3 000 personnes devront être relogées dans les 12 mois à venir. On envisage de les installer dans des bâtiments préfabriqués et dans des camps de tentes et de mettre en place une infrastructure de base pour desservir ces camps (eau, groupes électrogènes, réseau électrique, voies d'accès et aires de stationnement des véhicules).

a) Location de locaux 1 733 200

50. Le montant prévu doit permettre de louer des bureaux, des entrepôts, des ateliers et des terrains pour les contingents à Kigali et à Nairobi et dans les six secteurs, aux taux mensuels indiqués dans l'annexe XIII, soit un total de 1 733 200 dollars pour la période couverte par le mandat. Aucun montant n'a été prévu pour l'actuel quartier général à Kigali non plus que pour plusieurs autres locaux et logements destinés au personnel à Kigali, des installations à cette fin ayant été mises gracieusement à la disposition de l'ONU par le Gouvernement rwandais.

b) Aménagement et rénovation des locaux 790 000

51. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des premiers travaux d'aménagement et de rénovation des locaux, dont beaucoup sont actuellement en mauvais état en raison des dégâts causés par la guerre. Pour certains des locaux, il faudra procéder à de gros travaux de rénovation afin de rétablir les services essentiels et d'améliorer les conditions de sécurité et de travail de manière qu'elles répondent aux normes minimales. Les projets qu'il est prévu d'exécuter sont énumérés ci-après :

	<u>Dollars</u>
<u>Kigali</u>	
Remise en état du stade d'Amohoro	15 000
Installation d'un système d'éclairage de sécurité à l'hôtel Amohoro	10 000
Rénovation de la salle à manger de Chez Lando	35 000
Rénovation du pavillon abritant l'unité d'intervention médicale à l'hôpital de Kigali	20 000
Bitumage des sols et adjonction d'une zone de travail couverte, base logistique	150 000
Bitumage des sols et adjonction d'une zone de travail couverte, atelier de transport principal	120 000
Installation d'un système d'éclairage de sécurité dans le complexe de Trafipro	40 000
Nouvelles surfaces en dur dans le complexe de Trafipro	120 000
Étanchéité des surfaces en dur au quartier général de la police militaire	80 000
<u>Secteurs</u>	
Rénovation du quartier général des cinq secteurs moyennant un coût de 40 000 dollars chacun	200 000
TOTAL	790 000

c) Fournitures d'entretien 750 000

52. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des services d'entretien et des matériaux de construction de tous les locaux. Il faudra acquérir du matériel d'émaillage, des accessoires électriques, des raccords de tuyauteries, des portes et des fournitures de sécurité. On estime qu'il faudra

/...

acheter des fournitures d'entretien représentant 250 000 dollars et 500 000 dollars pour les locaux de Kigali et pour les logements des membres des contingents dans les secteurs, respectivement.

d) Services d'entretien 120 000

53. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services d'entretien de tous les locaux, à raison de 20 000 dollars par mois (lutte contre les insectes nuisibles, évacuation des eaux usées, des déchets et des ordures).

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 300 000

54. Le montant prévu représente les frais d'eau et d'électricité pour tous les locaux et le carburant nécessaire pour les groupes électrogènes installés dans toute la zone de la mission, à raison de 50 000 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués

i) Locaux à usage de bureaux à Kigali 891 200

55. On manque de locaux à usage de bureaux dans l'enceinte du quartier général de la MINUAR (complexe de Trafipro). Afin de permettre au personnel de disposer de bureaux adéquats, on estime qu'on aura besoin de locaux pour les 200 membres du personnel affectés au quartier général. Un montant est donc prévu pour l'achat et l'installation de 24 unités préfabriquées et de 4 modules d'ablutions, représentant au total 1 960 mètres carrés. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base du prix d'achat, de la livraison et de l'installation des 24 locaux et des 4 modules d'ablutions, à raison d'un coût moyen de 408 dollars par mètres carrés (799 700 dollars).

56. Un montant supplémentaire est prévu pour l'achat de 15 conteneurs d'environ 6 mètres, moyennant un coût unitaire de 4 500 dollars (67 500 dollars) et de trois conteneurs d'environ 13 mètres, à raison d'un coût unitaire de 8 000 dollars (24 000 dollars).

ii) Logements à Kigali 2 094 000

57. Un montant est prévu pour installer des logements préfabriqués destinés au personnel affecté à Kigali (y compris le personnel contractuel actuellement sur place auquel la MINUAR est chargée de fournir des logements). Un grand nombre de ces personnes sont pour l'instant logées dans des hôtels, mais la direction a refusé de prolonger les accords existants. Il est donc urgent de fournir des logements à quelque 300 personnes. La formule plus favorable consisterait pour la MINUAR à acquérir et installer des unités préfabriquées. Sur la base de la superficie moyenne requise de 7 mètres carrés par personne (superficie minimale conformément aux normes standard), on estime qu'on aurait besoin de 150 modules préfabriqués (permettant chacun de loger deux personnes) et de 10 unités d'ablutions, d'une longueur d'environ 6 mètres. On a indiqué ci-dessous la répartition des coûts :

/...

	<u>Dollars</u>
150 modules à usage d'habitation à raison de 6 500 dollars chacune	975 000
10 unités d'ablutions à raison de 12 000 dollars chacune	120 000
Deux cuisines/salles à manger à l'intention de 150 personnes à raison de 125 000 dollars chacune	250 000
Préparation du site et pose des fondations	100 000
Entreposage et distribution de l'eau, systèmes d'évacuation des eaux usées, systèmes d'alimentation électrique, voies d'accès, aires de stationnement et pose de clôtures autour des bâtiments	<u>300 000</u>
Total partiel	1 745 000
Dépenses d'installation et de mise en service (20 % du coût des matériaux)	<u>349 000</u>
TOTAL	<u><u>2 094 000</u></u>

iii) Camps de tentes 100 000

58. Le montant prévu doit permettre d'acheter 100 tentes permettant de loger 10 personnes chacune, qui remplaceront les tentes usagées, moyennant un coût unitaire de 1 000 dollars. Ce montant représente la reprogrammation d'une activité d'achat au titre de la précédente période couverte par le mandat.

iv) Logements sur le terrain 8 980 900

59. Environ 3 000 personnes, actuellement logées dans des écoles et dans des locaux non fournis par le Gouvernement dans les secteurs, devront trouver à se reloger après la réouverture des écoles et lorsque l'activité économique reprendra. Mille autres personnes continueront d'être logées dans des tentes (points de reconnaissance ou de contrôle) ou dans des locaux en dur existants.

60. Par suite des chutes de pluies abondantes qu'a connues le Rwanda, les tentes à usage militaire se sont avérées constituer des logements non adéquats car elles n'assurent qu'une très faible protection contre l'humidité ou le froid dans les zones à altitude élevée. La MINUAR propose de construire de simples locaux préfabriqués où pourraient travailler et vivre les membres des contingents (mess, groupes électrogènes, systèmes de distribution d'électricité et systèmes d'égouts/fosses septiques).

61. Durant la précédente période couverte par son mandat, la MINUAR a reçu deux camps pouvant abriter 500 hommes chacun et un camp pouvant abriter 400 hommes, qui ont été transférés d'ONUSOM II. Le montant prévu doit permettre de loger le personnel restant dans trois camps (deux camps de 1 500 hommes chacun et un camp de 1 400 hommes) devant être installés à Kigali, Cyangugu et Busogo, à raison de 8 980 900 dollars. Ce coût se répartit comme suit :

/...

	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Installations de base :		
184 unités d'ablutions	12 600	2 318 400
5 cuisines	131 250	656 250
Locaux de travail :		
250 modules à usage de bureaux	6 500	1 625 000
1 entrepôt préfabriqué devant permettre de conserver des denrées au froid		160 000
Logements :		
250 modules en dur à usage d'habitation	6 500	1 625 000
Préparation du site, voies d'accès, matériaux pour les fondations		500 000
Installation de systèmes d'alimentation en électricité et en eau		1 596 200
Travaux publics et infrastructure (surveillance des opérations de livraison et de l'installation des camps)		500 000
TOTAL		<u><u>8 980 850</u></u>

62. Le montant indiqué ci-dessus représente la reprogrammation d'une activité d'achat au titre de la précédente période couverte par le mandat.

4. Remise en état des infrastructures 660 000

63. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des réparations à faire dans la zone de la mission pour remettre en état des éléments de l'infrastructure qui sont essentiels pour permettre à la MINUAR de s'acquitter de son mandat, à savoir :

a) Réparation de cinq ponts de 25 mètres pouvant supporter 30 tonnes de charge, à raison de 50 000 dollars par pont (250 000 dollars);

b) Achat de gravier (200 000 dollars) et de matériel pour la construction de systèmes de drainage (200 000 dollars) pour les routes qui seront fréquemment empruntées dans les opérations de réapprovisionnement;

c) Entretien des pistes d'atterrissage à Cyangugu (10 000 dollars).

64. Sur le total demandé, un montant de 250 000 dollars avait été prévu pour la période couverte par le mandat précédent en vue de la réparation de cinq ponts de 25 mètres pouvant supporter 30 tonnes de charge, mais les travaux correspondants n'avaient pas été exécutés.

5. Transports

a) Achat de véhicules 3 949 600

65. Le montant indiqué doit permettre d'acheter 366 véhicules (11 710 500 dollars) et de couvrir les frais de transport correspondants (1 756 600 dollars). Ces 366 véhicules doivent permettre : a) de remplacer les

/...

véhicules perdus ou volés ou irrémédiablement endommagés au cours de la guerre civile (733 000 dollars); et b) de procéder aux achats de véhicules prévus au cours de la période couverte par le mandat précédent qui n'ont pas été effectués, pour une valeur de 3 767 500 dollars, et de couvrir les frais de transport correspondants (565 100 dollars). L'état récapitulatif des véhicules nécessaires figure à l'annexe XVI et la répartition des véhicules par bureau à l'annexe XVII.

66. Le montant estimatif a été réduit de 9 517 500 dollars, ce qui correspond à la valeur de 287 véhicules transférés d'ONUSOM II à la MINUAR.

b) Location de véhicules 150 000

67. Le montant indiqué doit permettre de louer en moyenne 25 véhicules pendant trois mois, pour un coût de 2 000 dollars par véhicule et par mois, en attendant que les véhicules de l'ONU soient livrés.

c) Matériel d'atelier 33 600

68. Les ressources prévues doivent permettre d'acheter le matériel et les outils durables nécessaires aux ateliers du quartier général de la mission et des postes de commandement de secteur (30 000 dollars) et de couvrir les frais de transport correspondants (3 600 dollars).

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 2 141 200

69. Le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat des pièces de rechange ainsi que le coût des réparations et de l'entretien courant de 680 véhicules appartenant aux contingents et de 889 véhicules appartenant à l'ONU. Il a été calculé sur la base de 330 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant aux contingents, pour une durée moyenne de 4,5 mois (1 009 800 dollars), et de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules appartenant à l'ONU, pour une durée moyenne de 4,8 mois (426 700 dollars). Un montant supplémentaire a été prévu au titre des pièces de rechange pour 88 VBTT, à raison de 1 430 dollars par véhicule et par mois pour une durée moyenne de 5,6 mois (704 700 dollars).

e) Carburant et lubrifiants 2 959 400

70. Le montant prévu représente le coût du carburant nécessaire pour 680 véhicules appartenant aux contingents qui seront utilisés pendant 4,5 mois en moyenne dans la zone de la mission (1 378 800 dollars), 889 véhicules appartenant à l'ONU qui seront utilisés pendant 4,8 mois en moyenne (960 500 dollars), 25 véhicules de location qui seront utilisés pendant trois mois (17 000 dollars) et 88 VBTT qui seront utilisés pendant 5,6 mois en moyenne (334 100 dollars). Le montant a été calculé sur la base d'une consommation moyenne de 10 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant aux contingents, de 5 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant à l'ONU et les véhicules de location et de 15 dollars par véhicule et par jour pour les VBTT, à raison de 1,48 dollar le gallon. Les calculs ont été effectués comme suit :

/...

	<u>Dollars</u>
680 véhicules x 137 jours x 1,48 dollar le gallon x 10 gallons par jour =	1 378 800
889 véhicules x 146 jours x 1,48 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	960 500
25 véhicules x 92 jours x 1,48 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	17 000
88 véhicules x 171 jours x 1,48 dollar le gallon x 15 gallons par jour =	<u>334 100</u>
TOTAL	<u><u>2 690 400</u></u>

71. Le montant indiqué couvre également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (269 000 dollars).

f) Assurance 257 400

72. Le montant indiqué représente le coût de l'assurance responsabilité civile, estimé à 400 dollars par véhicule et par an pour 680 véhicules appartenant aux contingents, utilisés pendant 4,5 mois (102 000 dollars), pour 869 tracteurs de remorques lourdes appartenant à l'ONU, utilisés pendant 4,8 mois (139 000 dollars), et pour 88 VBTT utilisés pendant 5,6 mois en moyenne (16 400 dollars).

6. Opérations aériennes

73. La MINUAR devra disposer de moyens pour transporter par air une force d'intervention rapide comptant une centaine d'hommes ainsi que du personnel et des quantités limitées de marchandises essentielles dans des lieux autrement inaccessibles. En outre, elle devra disposer de moyens importants de reconnaissance sous forme d'hélicoptères légers.

a) Hélicoptères —

74. Le montant prévu représente le coût de cinq hélicoptères B-212 pour un total de 23 mois – hélicoptères qui seront déployés dans la zone de la mission aux dates indiquées ci-après :

a) Trois B-212 (hélicoptères moyens de type civil). Dates de déploiement : 10 décembre 1994 au 9 juin 1995;

b) Deux B-212 (hélicoptères moyens de type civil). Dates de déploiement : 25 mars au 9 juin 1995.

75. On trouvera à l'annexe XVIII la ventilation des dépenses afférentes aux hélicoptères au titre des rubriques location/affrètement, carburant, peinture, déploiement/retrait et assurance risques de guerre.

i) Location/affrètement 3 070 500

76. Le montant indiqué doit permettre de louer cinq hélicoptères B-212 pour un total de 23 mois-hélicoptère (voir détails à l'annexe XVIII).

/...

ii) Carburant et lubrifiants 264 600

77. Le montant prévu représente le coût du carburant, à raison de 1,21 dollar le gallon (240 500 dollars) (voir détails à l'annexe XVIII). Il comprend également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (24 100 dollars).

iii) Déploiement/retrait 20 000

78. Le montant indiqué représente le coût du déploiement de deux hélicoptères B-212 dans la zone de la mission le 25 mars 1995, à raison de 10 000 dollars par hélicoptère (20 000 dollars).

iv) Vols de ravitaillement -

79. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation 10 000

80. Le montant indiqué représente les frais de peinture de deux hélicoptères B-212, à raison de 5 000 dollars par hélicoptère (10 000 dollars).

vi) Assurance (responsabilité et risques de guerre) 47 500

81. Le montant indiqué correspond à l'assurance risques de guerre pour cinq hélicoptères B-212, pour un total de 23 mois-hélicoptère (voir annexe XVIII).

b) Avions

82. Il est prévu de louer trois avions de transport mixte (passagers et marchandises), pour un total de 8,6 mois-avion; ces appareils seront déployés aux dates indiquées ci-après. En outre, un avion-cargo moyen B-200 sera fourni à la MINUAR pendant deux mois à titre gratuit pour essai et évaluation, le coût du carburant et de l'assurance restant toutefois à la charge de la mission :

a) Un AN-26 (cargo moyen). Dates de déploiement : 10 décembre 1994 au 9 juin 1995;

b) Un L-100 (transport mixte, lourd). Dates de déploiement : 1er avril-9 juin 1995;

c) Un B-200 (cargo moyen). Dates de déploiement : 1er avril au 31 mai 1995;

d) Un B-200 (transport mixte, moyen). Dates de déploiement : 1er au 9 juin 1995.

83. On trouvera à l'annexe XVIII une ventilation détaillée des dépenses afférentes aux avions au titre des rubriques location/affrètement, carburant, peinture, déploiement/retrait et assurance risques de guerre.

/...

- i) Location/affrètement 1 638 000
84. Le montant indiqué doit permettre de louer trois avions, pour un total de 8,6 mois-avion (voir détails à l'annexe XVIII).
- ii) Carburant et lubrifiants 667 000
85. Le montant prévu représente le coût du carburant à raison de 1,21 dollar le gallon pour quatre avions (606 400 dollars) (voir détails à l'annexe XVIII). Il comprend également le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (60 600 dollars).
- iii) Déploiement/retrait 70 000
86. Le montant indiqué correspond au coût du déploiement et du retrait d'un appareil AN-26 (20 000 dollars) et du déploiement d'un appareil L-100 (25 000 dollars) et d'un appareil B-200 (25 000 dollars).
- iv) Vols de ravitaillement -
87. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- v) Peinture/préparation 40 000
88. Le montant indiqué représente les frais de peinture d'un appareil AN-26 (10 000 dollars), d'un L-100 (25 000 dollars) et d'un B-200 (5 000 dollars).
- vi) Assurance (responsabilité et risques de guerre) 178 000
89. Le montant indiqué correspond à l'assurance responsabilité et l'assurance risques de guerre pour quatre avions (voir détails à l'annexe XVIII).
- c) Indemnité de subsistance des équipages -
90. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- d) Autres dépenses
- i) Services de contrôle de la circulation aérienne -
91. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 168 000
92. Des ressources sont prévues au titre des droits d'atterrissage des hélicoptères (115 000 dollars) et des avions (53 000 dollars), à raison de 5 000 dollars par appareil et par mois.
- iii) Citernes à carburant -
93. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

7. Opérations navales -

94. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

95. Les communications intérieures et internationales de la MINUAR seront assurées par divers systèmes complémentaires. Les services téléphoniques sont pratiquement inexistantes au Rwanda à l'heure actuelle et les éléments qui sont opérationnels sont très peu fiables. Les liaisons avec New York et d'autres points situés à l'extérieur de la zone de la mission seront assurées par une station terrienne INTELSAT de type C, les terminaux INMARSAT "A" et "C" devant servir au Rwanda même, pour les communications téléphoniques et la transmission d'informations textuelles respectivement. Il sera fait appel à un nombre limité de terminaux INMARSAT "M" pour assurer des communications de bonne qualité, à l'aide de matériel portatif, à partir de tout point au Rwanda.

96. La topographie du Rwanda ne permet d'utiliser du matériel HF (en visibilité directe) que sur une échelle limitée et sélective. Les communications HF ont cessé lorsque l'unité canadienne chargée des transmissions s'est retirée en janvier 1995. Un réseau VHF sera maintenu en tant que système de transmissions principal et, compte tenu de l'absence de fiabilité des services téléphoniques, un réseau de télécommunications par satellite utilisant des microterminaux (VSAT) a été installé afin de fournir des services téléphoniques et de télécopie entre Kigali et les secteurs.

i) Matériel de transmissions 2 722 800

97. Ce montant doit permettre d'acheter du matériel de transmissions (3 105 000 dollars) et de couvrir les dépenses de fret connexes (465 800 dollars), pour les liaisons intérieures et internationales de la Mission. Un état récapitulatif détaillé du matériel nécessaire figure à l'annexe XXI, et sa répartition par site est indiquée à l'annexe XXII. Les prévisions de dépenses ont été réduites d'un montant de 848 000 dollars, correspondant à la valeur du matériel transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

ii) Pièces de rechange et fournitures 262 900

98. Le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange et fournitures nécessaires pour le matériel appartenant à l'ONU (212 900 dollars) et le matériel appartenant aux contingents (50 000 dollars). Ce coût a été calculé sur la base de 8 % par an de la valeur du matériel pour une période de six mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai 143 100

99. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir 3 analyseurs de transmissions avec générateur de poursuite, au coût unitaire de 25 000 dollars (75 000 dollars), 1 analyseur spectral (25 000 dollars), 4 appareils de mesure de niveau pour un coût unitaire de 375 dollars (1 500 dollars), 4 multimètres pour un coût unitaire de 400 dollars (1 600 dollars), 2 appareils de mesure du

/...

niveau de puissance dans la bande de base pour un coût unitaire de 1 250 dollars (2 500 dollars), 1 générateur de balayage (20 000 dollars), 1 détecteur de rayonnements hyperfréquence (7 000 dollars), 1 traceur (1 500 dollars), 12 grandes boîtes à outils pour un coût unitaire de 1 000 dollars (12 000 dollars), 2 perceuses et pièces de rechange pour un coût unitaire de 500 dollars (1 000 dollars) et autre matériel (3 000 dollars), et de couvrir les dépenses de fret y afférentes (18 000 dollars). Ces prévisions de dépenses ont été réduites d'un montant de 25 000 dollars correspondant à la valeur d'un analyseur de transmissions qui a été transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

iv) Communications par réseaux commerciaux 554 800

100. Le montant prévu doit permettre : a) de louer un répéteur de satellite pour l'exploitation du matériel de télécommunications par satellite appartenant à l'ONU (250 000 dollars); et b) de couvrir les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT (232 800 dollars). Un montant est également prévu pour les frais de téléphone, de télex et de télécopie, à raison de 10 000 dollars par mois (60 000 dollars), et pour les services de la valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (12 000 dollars). Les dépenses se répartissent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Loyer mensuel (en dollars)</u>	<u>Coût total (en dollars)</u>
Location d'un répéteur	6	—	250 000
INMARSAT "A"	6	10 000	60 000
INMARSAT "C"	6	21 600	129 600
INMARSAT "M"	6	7 200	43 200
Frais de téléphone, télex et télécopie	6	10 000	60 000
Services de la valise diplomatique	6	2 000	12 000
TOTAL			554 800

b) Contrat relatif au réseau principal —

101. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 56 000

102. Le montant prévu servira à acheter du mobilier supplémentaire (bureaux, chaises, fauteuils et tables) pour le QG de la Mission et les PC des secteurs (50 000 dollars) et à couvrir les dépenses de fret y afférentes (6 000 dollars).

b) Matériel de bureau 49 600

103. Le montant prévu servira à acheter du matériel de bureau pour les personnels militaire et civil, comme indiqué à l'annexe XXIII (93 900 dollars),

/...

et à couvrir les dépenses de fret y afférentes (11 300 dollars). Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel d'une valeur de 43 900 dollars de la période précédente. Il a été réduit d'un montant de 55 600 dollars correspondant à la valeur du matériel de bureau qui a été transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

c) Matériel informatique 1 662 100

104. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel informatique pour les personnels militaire et civil, et notamment de remplacer les articles perdus ou volés, comme indiqué à l'annexe XXV (1 445 300 dollars), et de couvrir les dépenses de fret y afférentes (216 800 dollars). La répartition du matériel informatique par bureau figure à l'annexe XXVI. Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel d'une valeur de 812 600 dollars et les dépenses de fret (97 500 dollars) de la période précédente. Il comprend également un montant de 108 300 dollars correspondant à la valeur du matériel perdu ou volé qui doit être remplacé.

d) Groupes électrogènes 298 800

105. Ce montant doit permettre d'acheter les groupes électrogènes énumérés à l'annexe XXVII (722 300 dollars) et de couvrir les dépenses de fret y relatives (108 300 dollars). La répartition des groupes électrogènes par site figure à l'annexe XXVIII. Le crédit demandé a été réduit de 611 800 dollars, correspondant à la valeur du matériel transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

106. Comme indiqué à l'annexe XXVII, l'inventaire actuel ne correspond pas aux besoins indiqués dans le document A/49/375 pour la période précédente. Cela est dû au fait qu'un certain nombre de groupes électrogènes ont été obtenus d'ONUSOM II pendant la période précédente et que les estimations requises n'étaient pas toujours disponibles. Le nombre total de groupes électrogènes nécessaires a été réduit de 31 unités, passant de 367 à 336, comme indiqué dans le document A/49/375. Un montant supplémentaire est prévu pour l'achat de câbles électriques et d'appareils de commutation (80 000 dollars).

107. Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel d'une valeur de 423 100 dollars, et les dépenses de fret (63 500 dollars), de la période précédente.

e) Matériel d'observation 482 700

108. Le montant prévu permettra d'acheter 58 appareils d'observation de nuit pour un coût unitaire de 7 000 dollars (406 000 dollars) et 100 jumelles pour un coût unitaire de 250 dollars (25 000 dollars) et de couvrir les dépenses de fret correspondantes (51 700 dollars). Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel d'une valeur de 159 800 dollars, à quoi il faut ajouter le coût du fret (19 200 dollars), de la période précédente.

f) Citernes à essence et débitmètres 426 900

109. Comme on ne trouve pas au Rwanda de carburant pour les véhicules et aéronefs et qu'il faut le faire venir par route d'Ouganda, puis l'entreposer au

/...

QG de la Mission et dans les différents secteurs, il est prévu d'acheter 2 citernes gonflables de 50 000 gallons coûtant 30 000 dollars chacune (60 000 dollars), 7 citernes de 20 000 gallons coûtant 14 000 dollars chacune (98 000 dollars), 20 citernes de 1 000 gallons coûtant 9 000 dollars chacune (180 000 dollars) et 8 pompes coûtant 5 400 dollars chacune (43 200 dollars), et de couvrir les dépenses de fret correspondantes (45 700 dollars). Le crédit demandé comprend un montant destiné à l'acquisition reprogrammée de matériel, d'une valeur de 265 000 dollars, de la période précédente.

g) Matériel médical et dentaire 50 000

110. Le montant prévu permettra d'acheter du matériel médical pour compléter le matériel appartenant aux contingents, afin d'équiper une infirmerie au QG de la Mission (30 000 dollars) et les postes de premiers secours aux PC des secteurs (20 000 dollars).

h) Matériel d'hébergement 364 000

111. Le montant prévu permettra d'acheter du matériel d'hébergement pour 1 600 membres des contingents : mobilier, y compris lits, matelas et armoires; installations sanitaires; et cantines et salles à manger, à raison de 250 dollars par personne en moyenne (400 000 dollars), et de couvrir le coût du fret (48 000 dollars). Le crédit demandé a été réduit d'un montant de 84 000 dollars, correspondant à la valeur du matériel transféré d'ONUSOM II à la MINUAR.

112. Le crédit demandé comprend un montant destiné à l'acquisition reprogrammée de matériel, d'une valeur de 40 000 dollars, du précédent mandat.

i) Matériel divers 397 600

113. Il est prévu d'acheter du matériel supplémentaire ne figurant sous aucune autre rubrique, notamment du matériel de lutte contre l'incendie, des fumigateurs pour la lutte contre les insectes et autres ennemis des cultures (25 000 dollars), des ventilateurs électriques (5 000 dollars), du matériel de sécurité, des outils, du matériel anti-émeutes et des détecteurs d'objets métalliques (150 000 dollars), des réfrigérateurs et des petits congélateurs (100 000 dollars), ainsi que des machines à laver (60 000 dollars), le coût du fret y relatif se chiffrant à 42 600 dollars.

114. Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel, d'une valeur de 130 000 dollars, de la période précédente.

j) Matériel frigorifique 326 600

115. Le montant prévu permettra d'acheter 12 chambres frigorifiques pour un coût de 24 300 dollars chacune (291 600 dollars) qui seront installées comme suit : deux à Kigali et deux dans chacun des cinq autres secteurs, et de couvrir le coût du fret (35 000 dollars). Le crédit demandé comprend un montant pour l'acquisition reprogrammée de matériel, d'une valeur de 147 600 dollars, de la période précédente.

/...

k) Matériel pour la défense des périmètres -

116. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

l) Matériel d'épuration de l'eau 50 400

117. Il est prévu d'acheter 10 citernes de 5 000 litres coûtant 2 000 dollars chacune (20 000 dollars) et cinq unités d'épuration de l'eau pour un coût de 5 000 dollars chacune (25 000 dollars), les dépenses de fret y relatives s'élevant à 5 400 dollars.

m) Pièces de rechange, réparations et entretien 150 000

118. Le montant indiqué permettra d'acheter des pièces de rechange ne figurant sous aucune autre rubrique (matériel informatique, groupes électrogènes, matériel de bureau, matériel d'hébergement et matériel médical) pour un coût estimatif de 25 000 dollars par mois.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 35 500

119. Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Mission pendant toute la durée du mandat.

ii) Services contractuels 17 695 600

120. Comme on ne trouve pas de main-d'oeuvre qualifiée sur place et que les contingents manquent de spécialistes pour certains travaux nécessaires, divers services seront fournis commercialement. Le coût estimatif en a été calculé sur la base des prix figurant dans le présent contrat de services d'appui logistique. Les ressources prévues doivent couvrir le coût des services suivants :

a) Gestion et administration (4 840 300 dollars). Le montant indiqué couvrira le coût de la main-d'oeuvre, des matériaux et autres dépenses directes liées à l'exécution des tâches et de la Mission en général; ces dépenses comprennent les dépenses d'administration dans le pays, l'appui au quartier général, les congés de détente et les services de mobilisation-démobilisation;

b) Distribution d'eau (106 800 dollars). Production d'eau potable pour tout le personnel de la MINUAR, mise en place et entretien de citernes à eau et distribution d'eau non conditionnée et d'eau potable dans tous les secteurs;

c) Construction et entretien (2 604 000 dollars). Construction et entretien de tous les locaux à usage de logements et de bureaux, et fourniture de divers types de matériaux de construction;

/...

d) Appui aux communications (297 000 dollars). Financement de l'installation et de l'entretien de tous les générateurs ainsi que des circuits électriques, de l'équipement spécial et des installations radio;

e) Carburants (384 000 dollars). Distribution en vrac de carburant jusqu'au niveau des quartiers généraux de bataillon; distribution de carburant au détail à Kigali et dans tous les secteurs selon les nécessités, test des carburants des catégories B et C, construction et entretien d'entrepôts de carburant;

f) Entretien du matériel (4 184 200 dollars). Entretien du matériel auxiliaire et de tous les véhicules (matériel manoeuvré par l'entrepreneur, véhicules appartenant à la MINUAR et aux contingents) jusqu'à la troisième ligne, y compris carrosserie et dépannage, soudure et appui limité au titre de la fabrication de pièces;

g) Services concernant le personnel (219 000 dollars). Préparation des corps à rapatrier dans le pays d'origine; traitement médical d'urgence avant et pendant l'évacuation pour raisons médicales; assistance administrative à la réception à l'aéroport de Nairobi et transport à l'hôpital;

h) Services généraux (735 000 dollars). Fourniture de services de traitement des déchets, de gardiennage et de blanchisserie, de désinsectisation et dératisation, et autres travaux effectués par du personnel local;

i) Approvisionnements (954 500 dollars). Stockage des points d'approvisionnement et service à la demande 24 heures sur 24, y compris contrôle des stocks pour tous les entrepôts : magasins généraux et entrepôts d'équipement de combat, de fournitures médicales, d'essence, d'huile et de lubrifiants, de matériaux de construction et de pièces détachées; gestion des centres de réception et d'inspection et expédition du fret;

j) Transports de surface (2 280 000 dollars). Embauche et formation de la main-d'oeuvre locale nécessaire pour assurer le fonctionnement de la flotte des véhicules de transport fournis par la MINUAR; les transports devront être assurés à l'intérieur du pays entre le quartier général de la MINUAR et les quartiers généraux de secteurs, ainsi qu'à l'extérieur du Rwanda, selon les nécessités;

k) Aérodrômes (109 200 dollars). Fourniture de services de terminaux aux voyageurs et assistance pour la coordination de la circulation des bagages et du fret arrivant ou en partance;

l) Routes, ponts et pistes d'envol (825 600 dollars). Appui à la réfection et à l'entretien des routes, des ponts et des pistes d'envol nécessaires à la MINUAR pour mener à bien sa mission, et fourniture de matériaux de construction et de réfection;

m) Appui aux services informatiques (156 000 dollars). Mise en place et entretien d'un réseau câblé de traitement des données et de gestion de l'information, et entretien et stockage du matériel de traitement des données.

/...

iii) Services informatiques -

121. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité -

122. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Traitement et services médicaux 90 000

123. Le montant prévu devra couvrir les traitements médicaux et l'évacuation par avion dans des hôpitaux situés en dehors de la zone de la mission dans les cas où le traitement ne peut être assuré par les installations médicales de celle-ci, le coût de ces activités étant estimé à 15 000 dollars par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 524 000

124. Le montant prévu doit permettre de faire droit aux diverses demandes d'indemnisation auxquelles peuvent donner lieu les opérations courantes de la Mission, à l'exception des demandes liées à des accidents de voiture présentées par des tiers, qui sont couvertes par l'assurance-automobile du véhicule, le coût de ces diverses demandes étant estimé à 4 000 dollars par mois (24 000 dollars). Ce montant doit également permettre de faire droit aux demandes qui ont été présentées par du personnel civil et militaire pour la perte d'effets personnels du fait de la guerre civile (500 000 dollars); un montant de 375 000 dollars, sur ce dernier montant, a été reporté de la précédente période du mandat.

vii) Dépenses de représentation 6 000

125. Il est prévu d'organiser un nombre limité de réceptions à l'intention de personnalités gouvernementales, de notables locaux et de délégations officielles, afin de créer un climat de bonne volonté dans l'intérêt de la Mission.

viii) Autres services divers 15 000

126. Le montant prévu doit couvrir le coût de divers services, notamment services bancaires, frais de justice et l'affranchissement du courrier personnel des membres des contingents, qui est estimé à environ 2 500 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 120 000

127. Le montant prévu doit couvrir le coût des articles de papeterie, des fournitures pour le traitement des données, des fournitures de bureau et des travaux d'imprimerie effectués localement (impression de formulaires), coût qui est estimé à 20 000 dollars par mois.

/...

ii) Fournitures médicales 1 092 000

128. Le montant prévu doit couvrir l'achat de fournitures médicales et dentaires et de denrées de consommation pour un effectif moyen de 6 500 militaires et civils, à raison de 10 dollars par personne et par mois (390 000 dollars) ainsi que de cachets de méfloquine pour prévenir la malaria et de vaccins contre l'hépatite, à raison de 18 dollars par personne et par mois (702 000 dollars). Est prévu également dans ces coûts estimatifs l'achat de fournitures évalué à 110 000 dollars programmé pour la précédente période du mandat et reporté à la présente période.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 150 000

129. Le montant prévu doit couvrir l'achat de produits de nettoyage et autres fournitures sanitaires, dont le coût est estimé à 25 000 dollars par mois.

iv) Abonnements 3 000

130. Le montant prévu doit couvrir le coût des abonnements à des journaux, périodiques, horaires d'avion, manuels techniques et documents juridiques, qui est estimé à 500 dollars par mois.

v) Fournitures électriques -

131. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches antiprojectiles pour véhicules -

132. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniformes, drapeaux et insignes 733 400

133. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des casquettes, écussons, emblèmes et médailles réglementaires, estimé à 35 dollars par personne pour 5 500 soldats des contingents, 169 observateurs militaires et 45 policiers civils (200 000 dollars), celui des uniformes des agents du Service mobile (13 400 dollars) et celui des drapeaux et insignes de l'ONU (20 000 dollars). Un montant additionnel est prévu pour couvrir le coût de 1 000 gilets pare-balles au coût unitaire de 250 dollars (250 000 dollars) et celui de 2 000 casques au coût unitaire de 125 dollars (250 000 dollars) qui auraient dû être achetés pendant la période précédente du mandat.

viii) Matériel pour la défense des périmètres 799 200

134. Du matériel de défense est nécessaire pour protéger les positions de la MINUAR contre les tirs d'armes légères et de mortier. La nécessité de transférer les troupes de la MINUAR présentes dans les secteurs des écoles et des installations non gouvernementales dans de nouveaux camps entraînera une forte demande de matériel de défense pendant toute la durée du mandat. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût de réseaux "concertina" (192 000 dollars), du fil de fer barbelé (55 000 dollars), des gabions (150 000 dollars), des sacs de sable (22 000 dollars), des piquets d'acier

/...

(154 500 dollars), de la tôle ondulée (62 500 dollars), du bois (113 000 dollars) et de divers autres articles (50 000 dollars).

ix) Cartes d'état-major 50 000

135. Les cartes du Rwanda étant très peu nombreuses, le montant prévu doit permettre de renouveler le stock de : a) cartes d'état-major à grande échelle, b) cartes à petite échelle à usage administratif et c) plans des villes.

x) Intendance et magasins 180 000

136. Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des articles ménagers nécessaires aux contingents militaires, ainsi que des articles en papier, des fournitures photographiques, des sacs poubelle et des bidons à eau et à essence, qui est estimé à 30 000 dollars par mois.

11. Fournitures et services relatifs aux élections -

137. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information 1 299 600

138. La MINUAR n'a pas pu jusqu'à présent faire connaître pleinement son action, faute d'une campagne d'information menée dans la coordination, de sorte qu'elle a été critiquée à plusieurs égards. Il est indispensable de lancer sans attendre une campagne bien organisée qui lui permettra de rallier des appuis dans toute la communauté internationale. Le programme d'information est conçu pour faire connaître ses activités aux Rwandais par deux moyens : a) un programme d'information ordinaire adapté aux différents publics auxquels il s'adresse; b) une station radiophonique.

a) Programme ordinaire 269 600

139. Une campagne d'information sur l'action de la Mission requiert l'établissement de matériaux de très bonne qualité adaptés à des auditoires différents, qui n'assimilent pas tous l'information de la même façon, l'emploi de plusieurs médias - dépliants et brochures, présentations vidéo, photographies - étant la meilleure manière de communiquer des informations de nature très diverse à un auditoire hétérogène. Le montant indiqué recouvre les éléments énumérés à l'annexe XXIX.

b) Station radiophonique 1 030 000

140. La station de radiodiffusion de la MINUAR soutiendra les objectifs généraux de la Mission, expliquant le rôle de cette dernière, engageant les Rwandais à se réconcilier et encourageant le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Les réfugiés seront informés, par l'intermédiaire des organisations humanitaires internationales à l'oeuvre dans la région, des services auxquels ils peuvent recourir. Pour susciter et retenir l'intérêt, on insérera par exemple à divers moments des émissions de variétés musicales, de brèves plages d'information qui, de même que des programmes plus longs et plus détaillés, porteront sur des sujets comme les droits de l'homme, la santé

/...

infantile, la prophylaxie, le rôle des femmes dans le développement, la nutrition, l'agriculture, le lancement de petites entreprises et l'éducation.

141. La radio est de loin le moyen le plus efficace et le plus économique, parfois même la seule façon, de toucher la majorité de la population rwandaise, que ce soit dans le pays même ou dans les camps de réfugiés du Zaïre, du Burundi ou de la République-Unie de Tanzanie. Les émissions devant pouvoir être captées partout au Rwanda et dans les camps, la modulation de fréquence est, comparée aux ondes moyennes ou aux ondes courtes, le meilleur choix, car a) elle est déjà largement utilisée dans le pays, et b) le terrain montagneux se prête à l'installation sur des hauteurs, en divers endroits, d'émetteurs relativement peu coûteux, consommant assez peu d'électricité, qui remplissent efficacement leur fonction.

142. La station radiophonique de la MINUAR devant produire et diffuser deux heures d'information par jour, il est indispensable de prévoir trois studios entièrement équipés : l'un pour les émissions en direct, les deux autres pour l'enregistrement de programmes à diffuser ultérieurement.

143. On sera obligé, pour des raisons de sécurité, d'installer les émetteurs dans des enceintes de la Mission, où ils peuvent être surveillés. Ces périmètres se trouvant rarement aux points les plus élevés, il ne paraît pas possible de compter sur un système de relais hertzien ordinaire, où chaque émetteur reçoit le signal et le retransmet, et le studio devra par conséquent distribuer par satellite ses émissions aux réémetteurs. Il faudra donc acheter un peu de matériel de transmission par satellite adapté au faisceau hertzien. Il suffira de 10 installations pour pouvoir diffuser les programmes dans presque tout le pays; les endroits retenus sont Kigali, Karongi, Butare, Byumba, Kibungo, Ruhengeri, Gikongoro, Gisenyi, Cyangugu et Buyenzi.

144. La station de la MINUAR suivra les émissions de la radio d'État, Radio RWANDA, et en fera tous les jours un compte rendu. Ses journalistes informeront aussi les responsables de l'administration de la Mission des principaux articles publiés dans la presse locale au sujet de cette dernière. Il est également probable que la station sera appelée, comme la Mission l'a fait jusqu'à présent, à suivre et à rapporter les nouvelles diffusées par les radios internationales et locales, afin que les informations faisant état de violences généralisées dans les camps de réfugiés puissent être confirmées ou infirmées.

145. On a prévu cinq émetteurs à modulation de fréquence, constituant chacun une unité opérationnelle complète et conçus pour être installés rapidement n'importe où, au coût unitaire de 104 000 dollars (520 000 dollars). On a également prévu un dispositif de distribution par satellite qui permettra à la station de la MINUAR d'envoyer ses programmes vers les cinq émetteurs (60 000 dollars). Le détail des coûts est le suivant :

	<u>Dollars</u>
2 décodeurs/codeurs	16 000
2 modems de satellite	15 900
1 commutateur de protection pour modem	5 200
5 récepteurs de satellite	15 000
4 changeurs de fréquence CB à blocs à faible bruit	2 400
5 antennes à polarisation lévogyre	4 900
1 câble pour chaîne de réception	500
1 câble de 5 mètres avec connecteurs	100
	<hr/>
TOTAL	60 000
	<hr/> <hr/>

146. Le montant indiqué comprend en outre un camion studio/régie entièrement pour émission en direct (450 000 dollars).

13. Programmes de formation 297 300

147. Entre autres fonctions, la MINUAR doit [résolution 965 (1994) du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 1994] aider à la mise en place et à l'instruction d'une nouvelle police nationale intégrée. On a donc prévu les fonds nécessaires pour former 500 gendarmes rwandais et les observer ensuite dans l'exercice de leurs fonctions.

148. Le montant indiqué représente la location de bureaux dans 11 préfectures et celle du centre de formation de Ruhengeri (66 000 dollars), ainsi que les réparations nécessaires au centre et dans les 11 autres bureaux (165 000 dollars). Il comprend également trois ordinateurs avec imprimantes, qui faciliteront les activités de formation et d'observation (9 800 dollars), du matériel de bureau (34 000 dollars) et des fournitures de bureau (22 500 dollars).

14. Programmes de déminage 581 500

149. On estime qu'il reste dans le nord du Rwanda, vestiges de la guerre civile, une trentaine de milliers de mines non désamorçées, auxquelles il faut ajouter celles qui se trouvent dans la région du centre. On ignore le plus souvent l'emplacement de ces engins, et si quelques cartes ont été établies au moment où ils étaient posés, il n'en existe aucune pour ceux qui l'ont été depuis avril 1994. Il s'agit de mines antipersonnel et antichar; il y a aussi quelques engins piégés, de conception simple, amorcés avec des grenades ou des explosifs disponibles dans le commerce. On trouve enfin, en particulier à proximité des localités qui étaient défendues, beaucoup de restes de munitions explosives, dont une partie est encore amorcée.

150. Le programme général de déminage au Rwanda qui a été établi pour permettre à la MINUAR de mener sa tâche à bien dans ce domaine prévoit un relevé partiel des champs de mines, le marquage de ces zones et la neutralisation d'une partie des mines et munitions explosives.

151. Le montant indiqué comprend les coûts afférents à la passation d'un contrat d'exécution du relevé mentionné ci-dessus, qui sera effectué près de l'ancienne zone démilitarisée, le balisage des champs de mines et d'explosifs et la neutralisation d'une partie de ces engins. L'opération doit en principe commencer au début ou à la mi-mars 1995. Le détail des coûts est le suivant :

a) Coût du personnel (1 chef de travaux, 6 démineurs qualifiés, 2 meneurs de chiens, 10 agents recrutés localement), à raison de 73 000 dollars par mois pendant trois mois (219 000 dollars);

b) Frais de transport du personnel ci-dessus et de deux chiens spécialement dressés à destination du Rwanda et à l'intérieur du pays (61 000 dollars);

c) Matériel de détection, soit 15 détecteurs de mines, 25 dispositifs d'opération, équipement de protection et balises (130 500 dollars);

d) Deux chiens spécialement dressés (135 000 dollars);

e) Frais divers, à raison de 12 000 dollars par mois pendant trois mois (36 000 dollars).

15. Aide au désarmement et à la démobilisation 529 000

152. La MINUAR est chargée de désarmer et de démobiliser 54 000 hommes des forces gouvernementales, de la gendarmerie et du Front patriotique rwandais (FPR). Il est prévu de créer à cette fin 27 zones de rassemblement, comportant les aménagements d'hébergement et de cantine essentiels. La Mission fournira à ces éléments tant qu'ils seront dans les zones de regroupement les vivres et l'eau, des installations d'hygiène et des installations d'hébergement (tentes ou bâtiments existants). Tous les autres coûts – habillement des troupes et vivres et logement pour les personnes à leur charge – devront être financés par le Gouvernement rwandais.

153. L'Armée patriotique rwandaise a actuellement trois camps, abritant chacun environ 80 officiers et 1 120 hommes de troupe des anciennes forces gouvernementales, soit un total de 3 500 personnes. Une inspection effectuée au camp Gako, au sud-est de Kigali, a permis de constater que les conditions y étaient extrêmement insatisfaisantes à maints égards. Pour qu'elles deviennent au moins acceptables, il est essentiel de mettre à la disposition des occupants du camp de l'eau potable, des installations sanitaires, des vivres et des moyens d'hébergement, du courant électrique et du matériel et des fournitures médicaux. Il leur faudrait aussi de quoi se distraire, par exemple, du matériel de sport et de la lecture.

154. Le montant prévu financera des améliorations dans les trois camps, telles qu'indiquées ci-dessus, à raison de 43 000 dollars par camp (129 000 dollars). Le détail des dépenses est le suivant :

a) Réparation ou remplacement de groupe électrogène et de pompe à eau (5 000 dollars);

/...

b) Adduction d'eau dans les latrines (4 000 dollars);

c) Réparation des installations d'hébergement, pour l'essentiel par les occupants du camp eux-mêmes (5 000 dollars);

d) Installation d'un groupe électrogène et de commutateurs (8 000 dollars);

e) Remise en état et équipement sommaire d'un dispensaire (10 000 dollars);

f) Rénovation et agrandissement d'une cuisine (6 000 dollars);

g) Matériel de sport, jeux de société et ouvrages de lecture (5 000 dollars).

155. Le montant indiqué comprend également, en prévision de l'arrivée de nouveaux rapatriés des camps du Zaïre, du Burundi ou de la République-Unie de Tanzanie, la mise en état des camps supplémentaires qui seront peut-être nécessaires au Rwanda (400 000 dollars).

16. Fret aérien et de surface

a) Transport de matériel appartenant aux contingents 2 891 000

156. Le montant indiqué permettra de rapatrier l'unité des transmissions canadienne par la route et par mer (1 923 000 dollars) et de transporter la compagnie de génie indienne par avion jusqu'à son lieu d'opération (968 000 dollars).

b) Transport aérien militaire -

157. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 800 000

158. La MINUAR se trouvant à quelque 1 000 kilomètres du port maritime le plus proche, elle doit supporter des frais de transport et de manutention relativement élevés pour une mission de cette ampleur. Le détail des dépenses prévues est le suivant :

i) Manutention au sol (fret aérien) 150 000

159. Le montant indiqué représente la location de matériel ou les services d'un entrepreneur pour faciliter le chargement et déchargement des appareils. Ces dépenses s'ajoutent à celles qui sont prévues à la rubrique des opérations aériennes.

ii) Services de transitaires 500 000

160. Le montant indiqué représente les services d'un transitaire chargé d'obtenir les autorisations douanières, d'assurer le transport des chargements à l'intérieur du pays et leur entreposage, ainsi que les opérations à la rampe de débarquement, notamment quand les cargaisons arrivent au port de Dar es-Salaam.

iii) Transport 100 000

161. Le montant indiqué représente les services d'entreprises de transport depuis les endroits d'Afrique où arrivent les chargements jusqu'à Kigali.

iv) Matériel de manutention 50 000

162. Le montant indiqué représente la location de matériel tel que grues et élévateurs à fourche et les opérations de chargement et déchargement.

17. Système intégré de gestion 40 000

163. Le montant indiqué représente la part de financement du Système intégré de gestion afférente à 1995.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 1 133 300

164. Le montant indiqué, calculé selon la méthode qui a été proposée pour l'imputation des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, représente 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel 2 077 900

165. Les dépenses de personnel (montant net) figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici représente la différence entre ce chiffre net et le chiffre brut, c'est-à-dire la retenue opérée sur les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (2 077 900)

166. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19 ci-dessus) a été inscrit ici comme crédit et porté de même au crédit du Fonds de péréquation des impôts [institué par la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955], qui à son tour crédite les États Membres au prorata de leur quote-part du budget de la MINUAR.

/...

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour les périodes allant du 10 juin au 31 décembre 1995
 et du 1er janvier au 30 juin 1996

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	10 juin- 31 décembre 1995 (1)	1er janvier- 30 juin 1996 (2)	Total 10 juin 1995- 30 juin 1996 (1) + (2)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	5 779,3	5 160,2	10 939,5
Frais de voyage	401,7	449,5	851,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	35,9	31,8	67,7
Total partiel	6 216,9	5 641,5	11 858,4
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	38 002,5	33 739,2	71 741,7
Indemnité de repas et de logement	406,9	363,8	770,7
Détente et loisirs	600,7	535,6	1 136,3
Rations	17 324,1	15 380,4	32 704,5
Indemnité journalière	1 450,4	1 287,7	2 738,1
Déploiement, relève et rapatriement	2 420,0	2 420,0	4 840,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	2 600,6	2 308,9	4 909,5
Total partiel	62 805,2	56 035,6	118 840,8
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	3 117,0	2 791,3	5 908,3
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 317,7	1 180,0	2 497,7
Total partiel	4 434,7	3 971,3	8 406,0
Total, rubrique 1	73 456,8	65 648,4	139 105,2
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 627,6	1 449,2	3 076,8
Frais de voyage	119,7	119,7	239,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	10,1	9,0	19,1
Total partiel	1 757,4	1 577,9	3 335,3
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	6 301,4	5 643,4	11 944,8
Traitements du personnel local	624,9	559,6	1 184,5
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	3 805,2	3 407,8	7 213,0
Indemnité de subsistance (missions)	4 078,7	3 628,3	7 707,0
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	614,8	672,8	1 287,6
Autres voyages autorisés	185,8	169,0	354,8
Total partiel	15 610,8	14 080,9	29 691,7
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	2 231,1	1 998,0	4 229,1

/ . . .

	10 juin- 31 décembre 1995 (1)	1er janvier- 30 juin 1996 (2)	Total 10 juin 1995- 30 juin 1996 (1) + (2)
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	19 599,3	17 656,8	37 256,1
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	1 863,0	1 668,4	3 531,4
Aménagement et rénovation des locaux	250,0	—	250,0
Fournitures d'entretien	167,5	150,0	317,5
Services d'entretien	134,0	120,0	254,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	335,0	300,0	635,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—
	2 749,5	2 238,4	4 987,9
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	500,0	500,0	1 000,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	—	—	—
Location de véhicules	—	—	—
Matériel d'atelier	28,0	16,8	44,8
Pièces de rechange, réparations et entretien	2 679,1	2 399,3	5 078,4
Carburants et lubrifiants	3 796,3	3 370,4	7 166,7
Assurance	339,1	303,6	642,7
	6 842,5	6 090,1	12 932,6
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	4 472,3	4 005,0	8 477,3
Carburants et lubrifiants	385,2	345,0	730,2
Déploiement/retrait	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	70,2	62,5	132,7
Total partiel	4 927,7	4 412,5	9 340,2
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	4 567,7	4 075,5	8 643,2
Carburants et lubrifiants	1 512,0	1 354,0	2 866,0
Déploiement/retrait	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	569,5	510,0	1 079,5
Total partiel	6 649,2	5 939,5	12 588,7
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	268,0	240,0	508,0
Citernes à carburant	—	—	—
Total partiel	268,0	240,0	508,0
Total, rubrique 6	11 844,9	10 592,0	22 436,9
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—

/...

	10 juin- 31 décembre 1995 (1)	1er janvier- 30 juin 1996 (2)	Total 10 juin 1995- 30 juin 1996 (1) + (2)
8. Transmissions			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	290,9	263,3	554,2
Matériel d'atelier et d'essai	28,0	28,0	56,0
Communications par réseaux commerciaux	590,4	554,8	1 145,2
Total partiel	909,3	846,1	1 755,4
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>			
Total, rubrique 8	909,3	846,1	1 755,4
9. Matériel divers			
Mobilier de bureau	20,0	20,0	40,0
Matériel de bureau	15,0	15,0	30,0
Matériel informatique	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—
Matériel médical et dentaire	25,0	—	25,0
Matériel d'hébergement	25,0	25,0	50,0
Matériel divers	50,0	50,0	100,0
Matériel de réfrigération	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	20,0	20,0	40,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	167,5	150,0	317,5
Total partiel	322,5	280,0	602,5
10. Fournitures et services			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	35,5	35,5	71,0
Services contractuels	17 695,6	15 846,8	33 542,4
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	100,5	90,0	190,5
Demandes d'indemnisation et règlements	26,8	24,0	50,8
Dépenses de représentation	6,0	6,0	12,0
Autres services divers	16,8	15,0	31,8
Total partiel	17 881,2	16 017,3	33 898,5
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	134,0	120,0	254,0
Fournitures médicales	1 219,4	1 092,0	2 311,4
Fournitures sanitaires et de nettoyage	167,5	150,0	317,5
Abonnements	3,4	3,0	6,4
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	222,8	223,4	446,2
Fournitures pour la défense des périmètres	227,0	227,0	454,0
Cartes d'état-major	10,0	10,0	20,0
Intendance et magasins	201,0	180,0	381,0
Total partiel	2 185,1	2 005,4	4 190,5
Total, rubrique 10	20 066,3	18 022,7	38 089,0

/...

	10 juin- 31 décembre 1995 (1)	1er janvier- 30 juin 1996 (2)	Total 10 juin 1995- 30 juin 1996 (1) + (2)
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	172,7	163,5	336,2
13. <u>Programmes de formation</u>	123,7	113,5	237,2
14. <u>Programmes de déminage</u>	616,9	611,0	1 227,9
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	250,0	250,0	500,0
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	425,0	425,0	850,0
	425,0	425,0	850,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	80,0	—	80,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	1 326,9	1 196,9	2 523,8
19. <u>Contributions du personnel</u>	2 546,0	2 278,5	4 824,5
Total brut, rubriques 1 à 19	141 832,3	126 912,9	268 745,2
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(2 546,0)	(2 278,5)	(4 824,5)
Total net, rubriques 1 à 20	139 286,3	124 634,4	263 920,7
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	139 286,3	124 634,4	263 920,7

/...

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du
10 juin au 31 décembre 1995 et du 1er janvier au 30 juin 1996 :
renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période de 6,7 mois allant du 10 juin au 31 décembre 1995 et pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996 sont basées, sauf indication contraire, sur les paramètres budgétaires figurant à l'annexe II du présent rapport.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions)

10 juin-31 décembre 1995	5 779 300
1er janvier-30 juin 1996	5 160 200

2. Pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 320 observateurs militaires pour un total de 65 600 jours-homme (2 151 mois-homme) (5 753 200 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de deux jours au moment des rotations (26 100 dollars).

3. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 320 observateurs militaires pour un total de 58 240 jours-homme (1 910 mois-homme) (5 131 100 dollars), plus une somme correspondant à une période de chevauchement de deux jours au moment des rotations (29 100 dollars).

4. L'hypothèse prévue dans les deux cas est que 40 % des observateurs seront hébergés.

ii) Frais de voyage

10 juin-31 décembre 1995	401 700
1er janvier-30 juin 1996	449 500

5. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage aller et retour pour la relève de 151 observateurs militaires durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (401 700 dollars) et de 169 observateurs militaires durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (449 500 dollars).

/...

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

10 juin-31 décembre 1995	35 900
1er janvier-30 juin 1996	31 800

6. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par an et par observateur, pour un total de 2 151 mois-homme durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (35 900 dollars) et de 1 910 mois-homme pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (31 800 dollars).

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard

10 juin-31 décembre 1995	38 002 500
1er janvier-30 juin 1996	33 739 200

7. Durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités de 5 500 soldats pour un total de 1 127 500 jours-homme (36 967 mois-homme) au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus (36 523 400 dollars), plus une indemnité de spécialité à 10 % du personnel d'infanterie (932 900 dollars) et à 25 % du personnel de soutien logistique (357 100 dollars). Il est également prévu un montant supplémentaire correspond à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (189 100 dollars).

8. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu concerne 5 500 militaires, pour un total de 1 001 000 jours-homme (32 820 mois-homme) (32 426 200 dollars), plus une indemnité de spécialité destinée à 10 % du personnel d'infanterie (828 200 dollars) et à 25 % du personnel de soutien logistique (316 900 dollars). Il est également prévu un montant supplémentaire correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (167 900 dollars).

ii) Indemnité de repas et de logement

10 juin-31 décembre 1995	406 900
1er janvier-30 juin 1996	363 800

9. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de repas à 75 officiers d'état-major, pour un total de 15 375 jours-homme durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (406 900 dollars) et de 13 650 jours-homme durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (363 800 dollars). Comme les officiers d'état-major seront hébergés, aucun montant n'est prévu pour l'indemnité de logement.

iii) Détente et loisirs

10 juin-31 décembre 1995	600 700
1er janvier-30 juin 1996	535 600

10. Il est prévu de verser à 5 500 soldats, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois, ajustée pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (452 800 dollars). Le montant doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 4 dollars par personne et par mois, pour 36 967 mois-homme (147 900 dollars).

11. Durant la période allant au 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu correspond aux permissions de détente (404 300 dollars) ainsi qu'à d'autres activités de détente et de loisirs pour 32 820 mois-homme (131 300 dollars).

iv) Rations

10 juin-31 décembre 1995	17 324 100
1er janvier-30 juin 1996	15 380 400

12. Durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre d'approvisionner en vivres et en eau potable 5 500 militaires pour un total de 1 112 125 jours-homme (1 127 500 moins 15 375 jours-homme pour 75 officiers d'état-major qui percevront une indemnité de repas) à raison de 15,50 dollars par personne (17 237 900 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (86 200 dollars).

13. Pendant la période allant au 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu concerne 5 550 militaires pour un total de 987 350 jours-homme (1 001 000 moins 13 650 jours-homme pour 75 officiers d'état-major) (15 303 900 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (76 500 dollars).

v) Indemnité journalière

10 juin-31 décembre 1995	1 450 400
1er janvier-30 juin 1996	1 287 700

14. Durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, un montant est prévu au titre des faux frais du personnel des contingents à raison de 1,28 dollar par personne et par jour pour un total de 1 127 500 jours-homme (1 443 200 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (7 200 dollars).

15. Durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu correspond à 1 001 000 jours-homme (1 281 300 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (6 400 dollars).

/...

vi) Déplacement, relève et rapatriement

10 juin-31 décembre 1995	2 420 000
1er janvier-30 juin 1996	2 420 000

16. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller retour pour la rotation de 5 500 militaires durant chaque période.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement

10 juin-31 décembre 1995	2 600 600
1er janvier-30 juin 1996	2 308 900

17. Durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements une somme correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement personnels dont ils ont doté leur personnel militaire, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois au titre des armes et munitions individuelles, pour un total de 36 967 mois-homme (2 587 000 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (12 900 dollars).

18. Durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu s'applique à un total de 32 820 mois-homme (2 297 400 dollars), plus une somme correspondant à un chevauchement de 0,5 % au moment des rotations (11 500 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents

10 juin-31 décembre 1995	3 117 000
1er janvier-30 juin 1996	2 791 300

19. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel appartenant à leurs contingents qui est fourni à ceux-ci à la demande de l'ONU, durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (2 782 000 dollars) et du 1er janvier au 30 juin 1996 (2 491 300 dollars).

20. Un montant supplémentaire est prévu pour continuer à louer 50 VBTT chenillés à raison de 1 000 dollars par véhicule et par mois, durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (335 000 dollars) et du 1er janvier au 30 juin 1996 (300 000 dollars).

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

10 juin-31 décembre 1995	1 317 700
1er janvier-30 juin 1996	1 180 000

21. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables aux services accomplis dans la MINUAR, sur la base d'un

/...

règlement moyen de 40 000 dollars. Le montant total a été calculé sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des contingents et des membres de la police civile.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions)

10 juin-31 décembre 1995	1 627 600
1er janvier-30 juin 1996	1 449 200

22. Pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 90 policiers civils, ce qui représente au total 18 450 jours-personne (605 mois-personne) (1 619 800 dollars), auquel s'ajoute un montant tenant compte d'une période de chevauchement de deux jours lors du relèvement des effectifs (7 800 dollars).

23. Pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de 16 380 jours-personne (537 mois-personne) (1 441 400 dollars), auquel s'ajoute un montant tenant compte d'une période de chevauchement de deux jours lors du relèvement des effectifs (7 800 dollars).

24. Ces deux séries de prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que des logements seront fournis à 40 % des policiers civils.

ii) Frais de voyage

10 juin-31 décembre 1995	119 700
1er janvier-30 juin 1996	119 700

25. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage aller et retour occasionnés par le relèvement de 45 policiers civils durant chacune des périodes considérées.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

10 juin-31 décembre 1995	10 100
1er janvier-30 juin 1996	9 000

26. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité d'habillement et d'équipement de 90 policiers civils à raison de 200 dollars par an et par personne, et a été calculée sur la base d'un nombre total de 605 mois-personne pour la période allant du 30 juin au 31 décembre 1995 (10 100 dollars) et d'un nombre total de 537 mois-personne pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (9 000 dollars).

/...

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international

10 juin-31 décembre 1995	6 301 400
1er janvier-30 juin 1996	5 643 400

27. Le montant prévu doit permettre de couvrir les traitements de 228 fonctionnaires civils internationaux (61 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 62 agents du Service mobile et 105 agents des services généraux et catégories apparentées), comme il est indiqué aux annexes XI et XII.

ii) Traitements du personnel local

10 juin-31 décembre 1995	624 900
1er janvier-30 juin 1996	559 600

28. Le montant prévu doit permettre de couvrir les traitements de 194 agents locaux (voir détails aux annexes XI et XII).

iii) Consultants

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

29. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

30. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel

10 juin-31 décembre 1995	3 805 200
1er janvier-30 juin 1996	3 407 800

31. Pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel relatives au personnel international (3 676 300 dollars) et au personnel local (128 900 dollars), selon les indications données à l'annexe XI.

32. Pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel relatives au personnel international (3 292 400 dollars) et au personnel local (115 400 dollars), selon les indications données à l'annexe XII.

/...

vi) Indemnité de subsistance (missions)

10 juin-31 décembre 1995	4 078 700
1er janvier-30 juin 1996	3 628 300

33. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 228 fonctionnaires internationaux pendant la période allant du 30 juin au 31 décembre 1995 (4 078 700 dollars) et pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (3 628 300 dollars), selon les indications données aux annexes XI et XII. Les prévisions de dépenses pour ces deux périodes reposent sur l'hypothèse que des logements seront fournis à 40 % des fonctionnaires internationaux.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission

10 juin-31 décembre 1995	614 800
1er janvier-30 juin 1996	672 800

34. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage (aller et retour) occasionnés par le déploiement de 106 fonctionnaires civils internationaux pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (614 800 dollars) et de 116 fonctionnaires pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (672 800 dollars).

viii) Autres voyages autorisés

10 juin-31 décembre 1995	185 800
1er janvier-30 juin 1996	169 000

35. Pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quatre voyages autorisés par mois entre New York et la zone de la mission, à raison de 6 000 dollars en moyenne par voyage aller et retour, indemnité de subsistance comprise (160 800 dollars). Sont également prévus les frais de voyage à destination et à l'intérieur de pays voisins (25 000 dollars).

36. Pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quatre voyages autorisés par mois (144 000 dollars) ainsi que les frais de voyage à destination et à l'intérieur de pays voisins (25 000 dollars).

c) Personnel contractuel international

10 juin-31 décembre 1995	-
1er janvier-30 juin 1996	-

37. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

d) Volontaires des Nations Unies

10 juin-31 décembre 1995	2 231 100
1er janvier-30 juin 1996	1 998 000

38. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de 74 Volontaires des Nations Unies, à raison de 4 500 dollars par mois et par personne.

e) Personnel fourni par des gouvernements

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

39. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

40. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

10 juin-31 décembre 1995	1 863 000
1er janvier-30 juin 1996	1 668 400

41. Le montant prévu doit permettre de louer des bureaux, des entrepôts, des ateliers et des terrains pour les contingents, aux taux mensuels indiqués dans les annexes XIV et XV.

b) Aménagement et rénovation des locaux

10 juin-31 décembre 1995	250 000
1er janvier-30 juin 1996	—

42. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des travaux supplémentaires de rénovation et d'aménagement de tous les locaux pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995.

c) Fournitures d'entretien

10 juin-31 décembre 1995	167 500
1er janvier-30 juin 1996	150 000

43. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures d'entretien et des matériaux de construction pour tous les locaux, à raison de 25 000 dollars par mois.

/...

d) Services d'entretien

10 juin-31 décembre 1995	134 000
1er janvier-30 juin 1996	120 000

44. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services d'entretien de tous les locaux, à raison de 20 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau

10 juin-31 décembre 1995	335 000
1er janvier-30 juin 1996	300 000

45. Le montant prévu représente les frais d'eau et d'électricité pour tous les locaux et le carburant nécessaire pour les groupes électrogènes installés dans toute la zone de la mission, à raison de 50 000 dollars par mois.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

46. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures

10 juin-31 décembre 1995	500 000
1er janvier-30 juin 1996	500 000

47. Le montant prévu doit permettre de poursuivre les travaux de réfection des routes nécessaires pour que la MINUAR puisse s'acquitter de son mandat. Des ressources sont prévues pour l'achat de gravier et le gravillonnage de 62 500 mètres de routes, à raison de 8 dollars par mètre, au cours de chaque période.

5. Transportsa) Achat de véhicules

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

48. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Location de véhicules

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

49. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

c) Matériel d'atelier

10 juin-31 décembre 1995	28 000
1er janvier-30 juin 1996	16 800

50. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du matériel d'atelier et d'essai et des outils divers, et de couvrir les frais de transport correspondants.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien

10 juin-31 décembre 1995	2 679 100
1er janvier-30 juin 1996	2 399 300

51. Pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, des ressources sont prévues pour couvrir l'achat de pièces de rechange ainsi que le coût des réparations et de l'entretien courant de 561 véhicules appartenant aux contingents, à raison de 330 dollars par véhicule et par mois (1 240 400 dollars), et de 889 véhicules appartenant à l'ONU, à raison de 100 dollars par véhicule et par mois (595 600 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour 88 VBTT, à raison de 1 430 dollars par véhicule et par mois (843 100 dollars).

52. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat des pièces de rechange ainsi que le coût des réparations et de l'entretien courant de 561 véhicules appartenant aux contingents (1 110 800 dollars), de 889 véhicules appartenant à l'ONU (533 500 dollars) et de 88 VBTT (755 000 dollars).

e) Carburants et lubrifiants

10 juin-31 décembre 1995	3 796 300
1er janvier-30 juin 1996	3 370 400

53. Des ressources sont prévues pour couvrir le coût du carburant nécessaire pour 561 véhicules appartenant aux contingents, 889 véhicules appartenant à l'ONU et 88 VBTT. Le montant a été calculé sur la base d'une consommation moyenne de 10 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant aux contingents, de 5 gallons par véhicule et par jour pour les véhicules appartenant à l'ONU, et de 15 gallons par véhicule et par jour pour les VBTT, à raison de 1,48 dollar le gallon.

54. Les calculs ont été effectués comme suit :

a) Pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 :

	<u>Dollars</u>
561 véhicules x 205 jours x 1,48 dollar le gallon x 10 gallons par jour =	1 702 100
889 véhicules x 205 jours x 1,48 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	1 348 600
88 véhicules x 205 jours x 1,48 dollar le gallon x 15 gallons par jour =	400 500
	<u>3 451 200</u>

/...

Un montant est également prévu pour couvrir le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (345 100 dollars);

b) Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 :

	<u>Dollars</u>
561 véhicules x 182 jours x 1,48 dollar le gallon x 10 gallons par jour =	1 511 100
889 véhicules x 182 jours x 1,48 dollar le gallon x 5 gallons par jour =	1 197 300
88 véhicules x 182 jours x 1,48 dollar le gallon x 15 gallons par jour =	<u>355 600</u>
	<u><u>3 064 000</u></u>

Un montant est également prévu pour couvrir le coût des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (306 400 dollars).

f) Assurance

10 juin-31 décembre 1995	339 100
1er janvier-30 juin 1996	303 600

55. Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance responsabilité civile, estimé à 400 dollars par véhicule et par an, pour 561 véhicules appartenant aux contingents, 869 tracteurs de remorques lourdes appartenant à l'ONU et 88 VBTT. Le montant indiqué a été calculé sur la base des périodes couvertes.

6. Opération aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement

10 juin-31 décembre 1995	4 472 300
1er janvier-30 juin 1996	4 005 000

56. Le montant prévu doit permettre de continuer à louer cinq hélicoptères B-212 pour un total de 33,5 mois-hélicoptère au cours de la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (4 472 300 dollars) et pour un total de 30 mois-hélicoptère au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (4 005 000 dollars). Pour plus de détails, voir les annexes XIX et XX.

ii) Carburant et lubrifiants

10 juin-31 décembre 1995	385 200
1er janvier-30 juin 1996	345 000

57. Pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, des ressources sont prévues pour couvrir le coût du carburant nécessaire pour cinq hélicoptères B-212, à raison de 1,21 dollar le gallon (350 200 dollars), et celui des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (35 000 dollars).

/...

58. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, des ressources sont prévues pour couvrir le coût du carburant (313 600 dollars) et des lubrifiants (31 400 dollars).

iii) Déploiement/retrait

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

59. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Assurance (responsabilité et risques de guerre)

10 juin-31 décembre 1995	70 200
1er janvier-30 juin 1996	62 500

62. Des ressources sont prévues pour couvrir l'assurance risques de guerre pour cinq hélicoptères B-212 pendant les périodes allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (70 200 dollars) et du 1er janvier au 30 juin 1996 (62 500 dollars).

b) Avions

i) Location/affrètement

10 juin-31 décembre 1995	4 567 700
1er janvier-30 juin 1996	4 075 500

63. Le montant prévu doit permettre de continuer à louer un avion AN-26, un L-100 et un B-200 pour un total de 20,1 mois-avion au cours de la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (4 567 700 dollars) et pour un total de 18 mois-avion au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (4 075 500 dollars). Pour plus de détails, voir les annexes XIX et XX.

ii) Carburant et lubrifiants

10 juin-31 décembre 1995	1 512 000
1er janvier-30 juin 1996	1 354 000

/...

64. Pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, des ressources sont prévues pour couvrir le coût du carburant nécessaire pour trois avions, à raison de 1,21 dollar le gallon (1 374 500 dollars) et celui des lubrifiants, établi à 10 % du coût du carburant (137 500 dollars). Pour plus de détails, voir l'annexe XIX.

65. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, des ressources sont prévues pour couvrir le coût du carburant pour trois avions (1 230 900 dollars) et celui des lubrifiants (123 100 dollars). Pour plus de détails, voir l'annexe XX.

iii) Déploiement/retrait

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

66. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

67. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

68. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Assurance (responsabilité et risques de guerre)

10 juin-31 décembre 1995	569 500
1er janvier-30 juin 1996	510 000

69. Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance risques de guerre pour trois avions pour un total de 20,1 mois-avion au cours de la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 (569 500 dollars) et un total de 18 mois-avion au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 (510 000 dollars). Pour plus de détails, voir les annexes XIX et XX.

c) Indemnité de subsistance de l'équipage

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

ii) Pièces de rechange et fournitures

10 juin-31 décembre 1995	290 900
1er janvier-30 juin 1996	263 300

77. Pour la période comprise entre le 10 juin et le 31 décembre 1995, le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange et fournitures pour le matériel appartenant à l'ONU (234 900 dollars) et le matériel appartenant aux contingents (56 000 dollars), à raison de 8 % par an de la valeur du matériel, et réparti proportionnellement pour la période visée.

78. Pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 1996, le montant prévu permettra d'acheter des pièces de rechange et des fournitures pour le matériel appartenant à l'ONU (213 100 dollars) et le matériel appartenant aux contingents (50 200 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai

10 juin-31 décembre 1995	28 000
1er janvier-30 juin 1996	28 000

79. Le montant prévu permettra d'acquérir divers matériels d'atelier et d'essai (25 000 dollars) et couvrira les dépenses de fret correspondantes (3 000 dollars) pour chaque période.

iv) Communications par réseaux commerciaux

10 juin-31 décembre 1995	590 400
1er janvier-30 juin 1996	554 800

80. Pour la période comprise entre le 10 juin et le 31 décembre 1995, le montant indiqué doit permettre a) de louer un répéteur de satellite pour l'exploitation du matériel de télécommunications par satellite appartenant à l'ONU (250 000 dollars); et b) de couvrir les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT (260 000 dollars). Un montant est également prévu pour les frais de téléphone, de télex et de télécopie, à raison de 10 000 dollars par mois (67 000 dollars), et les services de la valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (13 400 dollars). Les dépenses se répartissent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Loyer mensuel</u> (En dollars É.-U.)	<u>Coût total</u> (En dollars É.-U.)
Location d'un répéteur	6,7	—	250 000
INMARSAT "A"	6,7	10 000	67 000
INMARSAT "C"	6,7	21 600	144 720
INMARSAT "M"	6,7	7 200	48 240
Frais de téléphone, télex et télécopie	6,7	10 000	67 000
Services de la valise diplomatique	6,7	2 000	13 400
TOTAL			<u>590 360</u>

/...

81. Pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 1996, le montant prévu permettra de couvrir les besoins susmentionnés sur une période de six mois (554 800 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

82. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau

10 juin-31 décembre 1995	20 000
1er janvier-30 juin 1996	20 000

83. Le montant prévu servira à acquérir du mobilier de bureau supplémentaire qui sera utilisé dans l'ensemble de la zone de la mission, pour un coût de 20 000 dollars pour chaque période.

b) Matériel de bureau

10 juin-31 décembre 1995	15 000
1er janvier-30 juin 1996	15 000

84. Le montant prévu servira à acheter du matériel de bureau supplémentaire qui sera utilisé dans l'ensemble de la zone de la mission, pour un coût de 15 000 dollars pour chaque période.

c) Matériel informatique

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

85. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Groupes électrogènes

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

86. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Matériel d'observation

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

87. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

f) Citernes à essence et débitmètres

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

88. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire

10 juin-31 décembre 1995	25 000
1er janvier-30 juin 1996	—

89. Le montant prévu servira à acheter du matériel médical supplémentaire pour compléter le matériel appartenant aux contingents, afin d'équiper une infirmerie au QG de la Mission (15 000 dollars) et pour les postes de premiers secours aux PC des secteurs (10 000 dollars) pour la période comprise entre le 10 juin et le 31 décembre 1995.

h) Matériel d'hébergement

10 juin-31 décembre 1995	25 000
1er janvier-30 juin 1996	25 000

90. Il est prévu d'acheter du matériel d'hébergement supplémentaire et notamment de remplacer certains articles pour le personnel des contingents, pour un coût de 25 000 dollars pour chaque période.

i) Matériel divers

10 juin-31 décembre 1995	50 000
1er janvier-30 juin 1996	50 000

91. Il est prévu un montant de 50 000 dollars pour chaque période pour l'achat de matériel divers ne figurant sous aucune autre rubrique, notamment du matériel de lutte contre l'incendie (20 000 dollars), des fumigateurs pour la désinsectisation et la lutte contre les ennemis des cultures (15 000 dollars), du matériel de sécurité, des outils, du matériel antiémeutes et des détecteurs d'objets métalliques (15 000 dollars).

j) Matériel frigorifique

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

92. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

k) Matériel pour la défense des périmètres

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

93. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

1) Matériel d'épuration de l'eau

10 juin-31 décembre 1995	20 000
1er janvier-30 juin 1996	20 000

94. Il est prévu d'acheter du matériel d'épuration de l'eau supplémentaire qui sera utilisé dans l'ensemble de la zone de la mission, pour un coût de 20 000 dollars pour chaque période.

m) Pièces de rechange, réparations et entretien

10 juin-31 décembre 1995	167 500
1er janvier-30 juin 1996	150 000

95. Il est prévu d'acheter des pièces de rechange pour le matériel ne figurant sous aucune autre rubrique (matériel informatique, groupes électrogènes, matériels de bureau, d'hébergement et médical) au coût estimatif de 25 000 dollars par mois.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

10 juin-31 décembre 1995	35 500
1er janvier-30 juin 1996	35 500

96. Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes pendant les deux périodes.

ii) Services contractuels

10 juin-31 décembre 1995	17 695 600
1er janvier-30 juin 1996	15 846 800

97. Le montant prévu permettra de prolonger le contrat de services d'appui logistique couvrant les services qui sont détaillés sous la même rubrique pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995.

iii) Services informatiques

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

98. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

iv) Services de sécurité

10 juin-31 décembre 1995	-
1er janvier-30 juin 1996	-

99. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux

10 juin-31 décembre 1995	100 500
1er janvier-30 juin 1996	90 000

100. Les montants prévus devront couvrir les traitements médicaux et l'évacuation par avion dans des hôpitaux situés en dehors de la zone de la mission dans les cas où le traitement ne peut pas être assuré par les installations médicales de celle-ci, le coût de ces activités étant estimé à 15 000 dollars par mois.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements

10 juin-31 décembre 1995	26 800
1er janvier-30 juin 1996	24 000

101. Les montants prévus doivent permettre de faire droit aux diverses demandes d'indemnisation auxquelles peuvent donner lieu les opérations courantes de la mission, à l'exception des demandes liées à des accidents de voiture présentées par des tiers, qui sont couvertes par l'assurance-automobile du véhicule, le coût de ces diverses demandes étant estimé à 4 000 dollars par mois.

vii) Dépenses de représentation

10 juin-31 décembre 1995	6 000
1er janvier-30 juin 1996	6 000

102. Il est prévu d'organiser un nombre limité de réceptions à l'intention de personnalités gouvernementales, de notables locaux et de délégations officielles, afin de créer un climat de bonne volonté dans l'intérêt de la mission, le coût de ces activités étant estimé à 6 000 dollars pour chaque période.

viii) Autres services divers

30 juin-31 décembre 1995	16 800
1er janvier-30 juin 1996	15 000

103. Les montants prévus doivent couvrir le coût de divers services, notamment services bancaires, frais de justice et l'affranchissement du courrier personnel des membres des contingents, qui est estimé à 2 500 dollars par mois.

/...

b) Fournitures diversesi) Papeterie et fournitures de bureau

10 juin-31 décembre 1995	134 000
1er janvier-30 juin 1996	120 000

104. Les montants prévus doivent couvrir le coût des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, qui est estimé à 20 000 dollars par mois.

ii) Fournitures médicales

10 juin-31 décembre 1995	1 219 400
1er janvier-30 juin 1996	1 092 000

105. Le montant prévu pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 doit couvrir l'achat de fournitures médicales et dentaires et de denrées de consommation pour un effectif moyen de 6 500 militaires et civils, à raison de 10 dollars par personne et par mois (435 500 dollars) et celui de cachets de méfloquine pour prévenir la malaria et de vaccins contre l'hépatite, à raison de 18 dollars par personne et par mois (783 900 dollars).

106. Le montant prévu pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 doit couvrir l'achat de fournitures médicales et dentaires et de denrées de consommation pour un effectif moyen de 6 500 militaires et civils (390 000 dollars) et celui de cachets de méfloquine pour prévenir la malaria et de vaccins contre l'hépatite (702 000 dollars).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

10 juin-31 décembre 1995	167 500
1er janvier-30 juin 1996	150 000

107. Le montant prévu doit couvrir l'achat de produits de nettoyage et autres fournitures sanitaires, dont le coût est estimé à 25 000 dollars par mois.

iv) Abonnements

10 juin-31 décembre 1995	3 400
1er janvier-30 juin 1996	3 000

108. Le montant prévu doit couvrir le coût des abonnements à des journaux, périodiques, horaires d'avion, manuels techniques et documents juridiques, qui est estimé à 500 dollars par mois.

v) Fournitures électriques

10 juin-31 décembre 1995	-
1er janvier-30 juin 1996	-

109. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

vi) Bâches antiprojectiles pour véhicules

10 juin-31 décembre 1995	-
1er janvier-30 juin 1996	-

110. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniformes, drapeaux et insignes

10 juin-31 décembre 1995	222 800
1er janvier-30 juin 1996	223 400

111. Le montant prévu pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 est destiné à couvrir le coût des casquettes, écussons, emblèmes et médailles réglementaires, estimé à 35 dollars par personne (199 400 dollars), pour 5 500 soldats des contingents, 151 observateurs militaires et 45 policiers civils, et celui des uniformes des agents du Service mobile (13 400 dollars) et des drapeaux et insignes de l'ONU (10 000 dollars).

112. Le montant prévu pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est destiné à couvrir le coût des casquettes, écussons, emblèmes et médailles réglementaires, estimé à 35 dollars par personne (200 000 dollars), pour 5 500 soldats des contingents, 169 observateurs militaires et 45 policiers civils, celui des uniformes des agents du Service mobile (13 400 dollars) et celui des drapeaux et insignes de l'ONU (10 000 dollars).

viii) Matériel pour la défense des périmètres

10 juin-31 décembre 1995	227 000
1er janvier-30 juin 1996	227 000

113. Les ressources prévues doivent couvrir les besoins qu'impliquent l'installation et l'entretien de positions supplémentaires, dont le coût est estimé à 227 000 dollars pour chaque période. Le montant indiqué est destiné à couvrir le coût de réseaux "concertina" (50 000 dollars), du fil de fer barbelé (10 000 dollars), des gabions (10 000 dollars), de la tôle ondulée (20 000 dollars), des sacs de sable (22 000 dollars), du bois (60 000 dollars), des piquets d'acier (35 000 dollars) et de divers autres articles (20 000 dollars).

ix) Cartes d'état-major

10 juin-31 décembre 1995	10 000
1er janvier-30 juin 1996	10 000

114. Le montant prévu doit permettre de renouveler le stock de a) cartes d'état-major à grande échelle, b) cartes à petite échelle à usage administratif, et c) plans des villes, le coût de ces activités étant estimé à 10 000 dollars pour chaque période.

/...

x) Intendance et magasins

10 juin-31 décembre 1995	201 000
1er janvier-30 juin 1996	180 000

115. Les montants prévus sont destinés à couvrir le coût des articles ménagers nécessaires aux contingents militaires, ainsi que des articles en papier, des fournitures photographiques, des sacs poubelle et des bidons à eau et à essence, coût qui est estimé à 30 000 dollars par mois.

11. Fournitures et services relatifs aux élections

10 juin-31 décembre 1995	-
1er janvier-30 juin 1996	-

116. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12. Programmes d'information

10 juin-31 décembre 1995	172 700
1er janvier-30 juin 1996	163 500

a) Programmes ordinaires

117. Il est prévu d'acheter un supplément de matériel consommable, à raison de 85 000 dollars pour chacune des périodes considérées.

b) Station radiophonique

118. Le montant indiqué permettra d'assurer l'entretien technique (pièces détachées comprises) des cinq émetteurs installés dans le pays aux endroits prévus (Kigali, Karongi, Byumba, Kibungo, Gikongoro) et du camion/studio. Ces frais ont été calculés à raison de 10 % du prix d'achat du matériel (54 200 dollars pour la période 10 juin-31 décembre 1995; 48 500 dollars pour la période 1er janvier-30 juin 1996).

119. Sont également prévus les frais de fonctionnement de la station radiophonique de la MINUAR, comprenant le coût de fournitures telles que papeterie, bandes magnétiques et combustible pour les groupes électrogènes alimentant les émetteurs à modulation de fréquence, à raison de 5 000 dollars par mois (33 500 dollars pour la période 10 juin-31 décembre 1995; 30 000 dollars pour la période 1er janvier-30 juin 1996).

13. Programmes de formation

10 juin-31 décembre 1995	123 700
1er janvier-30 juin 1996	113 500

120. Le montant indiqué pour la période 10 juin-31 décembre 1995 représente les frais afférents à la formation et à l'observation de 500 gendarmes rwandais supplémentaires et comprend la location du centre de formation et de bureaux (73 700 dollars), l'aménagement et la rénovation des locaux (25 000 dollars) et

/...

l'achat de papeterie et de matériaux et auxiliaires de formation (25 000 dollars).

121. Le montant indiqué pour la période 1er janvier-30 juin 1996 représente la location du centre de formation et de bureaux (66 000 dollars), l'aménagement et la rénovation des locaux (25 000 dollars) et l'achat de papeterie et de matériaux et auxiliaires de formation (22 500 dollars).

14. Programmes de déminage

10 juin-31 décembre 1995	616 900
1er janvier-30 juin 1996	611 000

122. Le montant indiqué pour la période 10 juin-31 décembre 1995 doit permettre de poursuivre l'exécution d'un contrat de déminage afin que la MINUAR puisse mener à bien sa tâche dans ce domaine. Il comprend les dépenses de personnel, estimées à 73 000 dollars par mois (489 100 dollars), les frais de transport de deux chiens de remplacement spécialement dressés (13 400 dollars), un supplément de matériel de détection des mines (34 000 dollars) et les dépenses courantes, estimées à 12 000 dollars par mois (80 400 dollars).

123. Le montant indiqué pour la période 1er janvier-30 juin 1996 doit permettre de poursuivre l'exécution du contrat de déminage. Il comprend les dépenses de personnel (438 000 dollars), les frais de voyage entraînés par la relève du personnel contractuel (67 000 dollars), un supplément de matériel de détection des mines (34 000 dollars) et les dépenses courantes (72 000 dollars).

15. Aide au désarmement et à la démobilisation

10 juin-31 décembre 1995	250 000
1er janvier-30 juin 1996	250 000

124. Les montants indiqués serviront à améliorer ou aménager les camps regroupant les membres de l'ex-gouvernement.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

125. Il n'est pas prévu de dépenses à ce titre.

b) Transport aérien militaire

10 juin-31 décembre 1995	—
1er janvier-30 juin 1996	—

126. Il n'est pas prévu de dépenses à ce titre.

/...

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées

10 juin-31 décembre 1995	425 000
1er janvier-30 juin 1996	425 000

127. Les montants indiqués représentent les frais de transport par entreprises privées, répartis comme indiqué à cette rubrique pour la période 10 décembre 1994-9 juin 1995.

17. Système intégré de gestion

10 juin-31 décembre 1995	80 000
1er janvier-30 juin 1996	-

128. Le montant indiqué représente la part de financement du Système intégré de gestion afférente à 1995.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

10 juin-31 décembre 1995	1 326 900
1er janvier-30 juin 1996	1 196 900

129. Le montant indiqué, calculé selon la méthode qui a été proposée pour l'imputation des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, représente 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel

10 juin-31 décembre 1995	2 546 000
1er janvier-30 juin 1996	2 278 500

130. Les dépenses de personnel (montant net) figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici représente la différence entre ce chiffre net et le chiffre brut, c'est-à-dire la retenue opérée sur les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

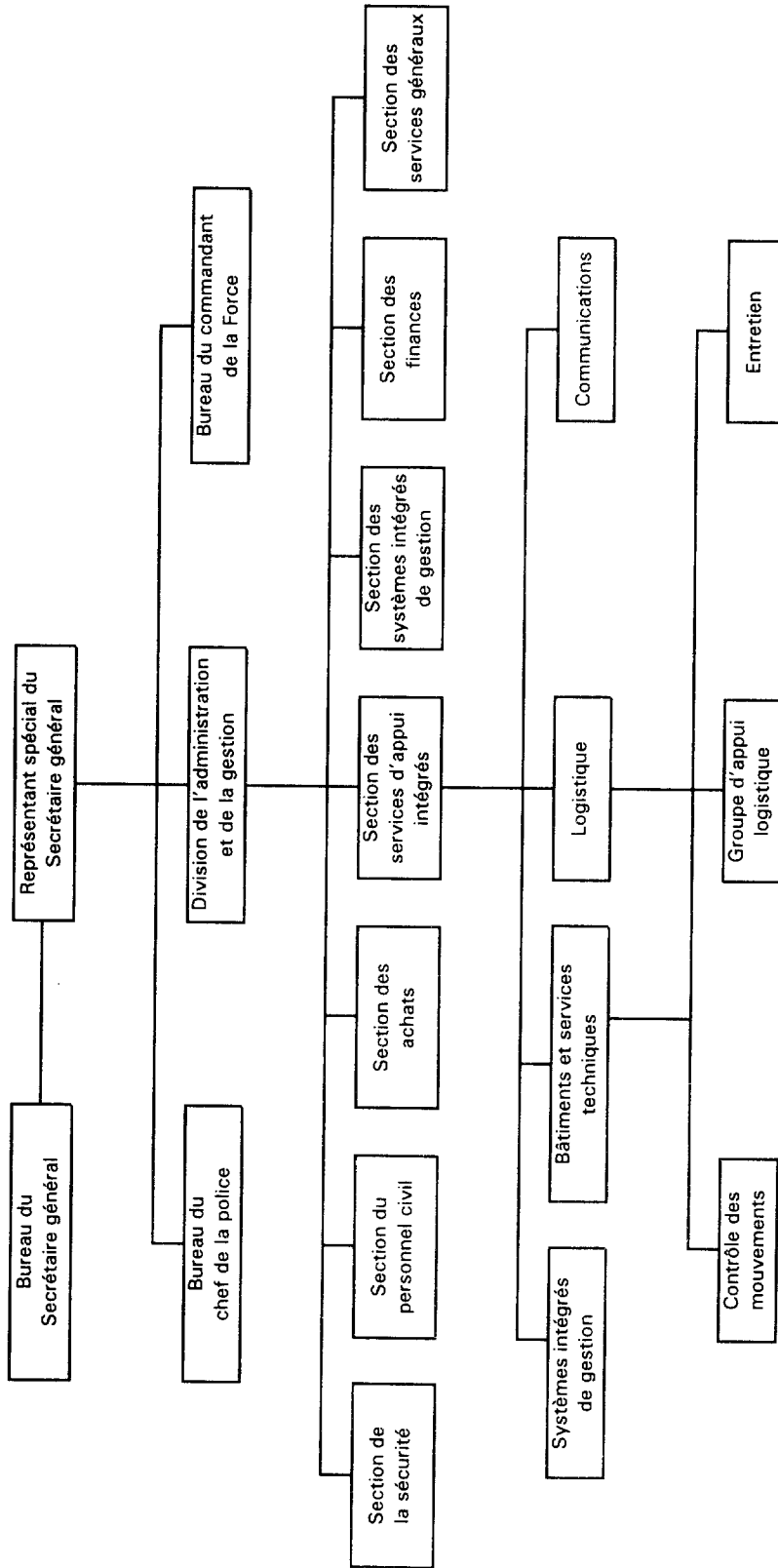
20. Recettes provenant des contributions du personnel

10 juin-31 décembre 1995	(2 546 000)
1er janvier-30 juin 1996	(2 278 500)

131. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19 ci-dessus) a été inscrit ici comme crédit et porté de même au crédit du Fonds de péréquation des impôts [institué par la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955], qui à son tour crédite les États Membres au prorata de leur quote-part du budget de la MINUAR.

ANNEXE V

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda — Organigramme



ANNEXE VI

Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil pour la période du 10 décembre 1994 au 30 juin 1996

	Effectifs autorisés	En poste au										10 juin 1995-30 juin 1996
		10 déc. 1994	15 déc. 1994	15 janv. 1995	15 fév. 1995	15 mars 1995	15 avr. 1995	15 mai 1995	9 juin 1995	10 juin 1995		
Personnel civil												
Spécialistes des contingents militaires	1 100	952	952	644	730	730	730	730	730	730	730	730
Infanterie	4 400	5 697	5 697	5 313	5 004	4 827	4 770	4 770	4 770	4 770	4 770	4 770
Total partiel, Personnel militaire	5 500	6 649	6 649	5 957	5 734	5 557	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Observateurs militaires	320	290	290	305	320	320	320	320	320	320	320	320
Police civile	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	48	37	42	46	51	56	60	61	61	61	61	61
Agents du Service mobile	67	60	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62
Agents des services généraux (1re classe)	7	7	7	8	9	10	10	10	10	10	10	10
Agents des services généraux (Autres classes)	83	68	68	69	71	73	75	75	75	75	75	75
Agents de sécurité	20	8	9	11	13	15	17	20	20	20	20	20
Total partiel, Personnel civil recruté sur le plan international	225	180	188	196	206	216	224	228	228	228	228	228
Personnel recruté localement	173	156	161	169	177	185	194	194	194	194	194	194
Total partiel, Personnel civil	398	336	349	365	383	401	418	422	422	422	422	422
Volontaires des Nations Unies	74	0	0	15	30	44	58	74	74	74	74	74
Total, Personnel civil	472	336	349	380	413	445	476	496	496	496	496	496
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur												
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
D-2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D-1	2	0	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
P-5	5	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6
P-4	8	8	9	10	11	12	14	15	15	15	15	15
P-3	23	17	18	19	21	23	25	25	25	25	25	25
P-2/P-1	7	7	7	8	8	10	10	10	10	10	10	10
Total	48	37	42	46	51	56	60	61	61	61	61	61

...

ANNEXE VII

Tableau des effectifs du personnel civil (actuels et proposés)

Catégorie	Effectifs actuels	Effectifs proposés	Augmentation/ (diminution)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	1	—
Sous-Secrétaire général	1	2	1
D-2	1	—	(1)
D-1	2	2	—
P-5	5	6	1
P-4	8	15	7
P-3	23	25	2
P-2/1	7	10	3
Total partiel	48	61	13
Agents du Service mobile	67	62	(5)
Agents des services généraux (1re classe)	7	10	3
Agents des services généraux (autres classes)	83	75	(8)
Agents de sécurité	20	20	—
Total, Personnel recruté sur le plan international	225	228	3
Personnel recruté localement	173	194	21
Volontaires des Nations Unies	74	74	—
Total général	472	496	24

ANNEXE VIII

Répartition des effectifs autorisés et proposés par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité					Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel								
DIVISION DES OPÉRATIONS																						
	1	1								2					3			5	2		7	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général détaché auprès de la Mission											1	2										
Assistant spécial					2																	1
Conseiller politique principal			1									1										2
Spécialiste des questions politiques				1	1					2												3
Spécialiste des activités des secteurs						6				6												6
Attaché de liaison				1						1												1
Spécialiste de l'aide humanitaire et du relèvement				1						1		3										4
Juriste						1				1		1										2
Porte-parole				1						1		1										2
Fonctionnaire de l'information/de la radio					1	2	4	7				1										8
Total partiel	1	1	1	5	9	2	4	23		3	8	11			34			18				53
Bureau de la coordination de l'aide humanitaire*																						
Total partiel																						
Bureau du Commandant de la Force																						
Commandant de la Force	1							1		1		2			3							3
Officier d'état-major (militaires)											4				4							4
Appui des contingents																						40
Total partiel	1							1		1	5	6			7							47
Bureau du chef de la police																						
Officier d'état-major (de police)											1				1							1
Total partiel											1				1							1
TOTAL, DIVISION DES OPÉRATIONS	1	2	1	5	9	2	4	24		4	14	18			42			58				101
DIVISION DE L'ADMINISTRATION																						
Bureau du chef de l'administration																						
Chef de l'administration			1					1		1		2			3							4
Fonctionnaire d'administration						2		2		2		2			4							4
Groupe de la gestion du budget						1		1		1		2			3							4
Total partiel			1			3		4		4		6			10			2				12

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents du Service mobile, des services généraux et de sécurité					Total, personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté localement	Volontaires des Nations Unies	Total général						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de sécurité	Total partiel											
Bureau du chef														1							2	1		3	
Administration du Service mobile															6										7
Gestion des marchés															3										9
Bureau de la planification logistique																									3
Total partiel															9										22
Contrôle des mouvements																									
Bureau du chef																									2
Opérations aériennes																									4
Centre du contrôle des mouvements																									3
Voyages et trafic marchandisé																									5
Nairobi																									6
Total partiel															4										20
Groupe d'appui logistique																									
Chef adjoint																									3
Opérations logistiques																									1
Gestion des fournitures et du matériel																									7
Carburants et lubrifiants, rations et eau																									
Intendance et magasins																									2
Groupe de contrôle du matériel et des stocks																									20
Réception et inspection																									8
Groupe du parc automobile de la Force																									1
Total partiel															4										44
Entretien																									
Bureau du chef																									2
Matériel électrique et optique																									1
Stocks et dossiers																									4
Véhicules lourds																									1
Véhicules légers																									23
Pièces détachées																									6
Expéditions																									19
Permis et sécurité																									3
Enquêtes en cas d'accident																									3
Total partiel															8										62
TOTAL, DIVISION DE L'ADMINISTRATION															62										395
TOTAL GÉNÉRAL	1	2		2	6	15	25	10	61	62	10	75	20	167	228	194									496

* Le Représentant spécial du Secrétaire général est chargé de la coordination de l'ensemble de l'aide humanitaire.

ANNEXE IX

Titres fonctionnels des postes supplémentaires proposés pour la
catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur,
et résumé des définitions d'emploi correspondantes

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

1. Chef adjoint de la Mission (SSG)

Supervise les diverses questions complexes qui intéressent la MINUAR, notamment la prise en charge des réfugiés, la reconstruction des infrastructures et la mise en place d'un réseau de communications. Mène également des négociations et des consultations pour donner à la MINUAR la possibilité d'exécuter intégralement son mandat et assume l'entière responsabilité du fonctionnement de la Mission lorsque le Représentant spécial du Secrétaire général est en déplacement à l'étranger.

2. Spécialiste des activités des secteurs (P-4) (6 postes)

Est chargé de recueillir et de traiter des informations sur les activités menées dans les divers secteurs, et de les présenter au Représentant spécial du Secrétaire général et à ses conseillers ou collaborateurs spécialisés.

3. Attaché de liaison (P-5)

Sert d'agent de liaison pour les communications entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et autres organismes similaires. Il est notamment chargé de répondre aux communications ou aux demandes de renseignements venant de l'extérieur - à l'exclusion de la presse - sur les activités qui entrent dans le cadre du mandat de la Mission, et d'assister, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, à des réunions portant sur des questions socio-économiques, qui ont lieu entre les parties au processus de paix ou avec leur participation.

4. Spécialiste de l'aide humanitaire et du relèvement (P-5)

Assure le maintien de relations de travail étroites et fructueuses entre les organisations humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les organisations non gouvernementales et les différentes composantes de la MINUAR. Analyse et évalue l'action humanitaire menée par la Mission, en collaboration avec les unités militaires appropriées, afin d'assurer la fourniture effective et la distribution efficace d'une assistance aux populations vulnérables dans la zone de la mission. Assure la liaison avec les unités militaires appropriées lors de réunions portant sur la planification et l'exécution des activités d'aide au relèvement et d'assistance humanitaire dans la zone de la mission de manière à garantir une approche commune; assure également la liaison avec les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour les apports matériels; et conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur une

approche commune de l'assistance humanitaire et de l'aide au relèvement dans la zone de la mission.

5. Directeur de la station de radiodiffusion (P-4)

Supervise la conception d'ensemble, l'aménagement et le fonctionnement de la station de radiodiffusion. Élabore des principes directeurs et des plans d'exécution pour expliquer de manière effective à la population rwandaise les objectifs et la nature de l'action que la MINUAR mène au Rwanda. Sélectionne, en consultation avec les membres de la MINUAR, le personnel affecté à la station et forme celui-ci, selon que de besoin, au maniement du matériel. Conseille les principaux responsables de la MINUAR sur l'utilisation efficace des moyens d'information électroniques pour promouvoir les objectifs et les principes directeurs de la Mission.

6. Éditeur hors classe (P-3)

Supervise toutes les activités de traduction au sein de la station de radiodiffusion, y compris les travaux confiés à d'autres traducteurs et les émissions des journalistes. En consultation avec les principaux administrateurs de la MINUAR, établit des principes directeurs et des normes pour le contrôle de la rédaction au sein de la station. Conseille les responsables de la station sur les questions de contrôle rédactionnel ou de traduction pouvant influencer sur la manière dont les programmes radiophoniques de la MINUAR sont accueillis par la population rwandaise. Élabore des principes directeurs sur les normes applicables aux traductions du kinyarwanda à l'anglais et/ou au français.

7. Journaliste radio hors classe (P-3)

Supervise les autres journalistes employés à la station de radiodiffusion, en définissant les tâches que chacun d'eux doit accomplir quotidiennement. Recherche des sujets, rédige et examine des textes pour les émissions radiophoniques, assure des reportages sur l'actualité au Rwanda; organise des entretiens avec des représentants du Gouvernement et des particuliers sur des événements et des questions d'actualité intéressant le Rwanda; évalue la qualité et le nombre des programmes réalisés par d'autres journalistes; et donne à chacun d'entre eux des indications sur les éléments éventuels qui appellent des modifications ou des améliorations.

8. Éditeur (P-2) (2 postes)

Relit le texte des émissions avant la diffusion et exerce un contrôle rédactionnel sur les programmes d'information diffusés par Radio MINUAR en s'assurant que les produits présentés sont conformes aux bons usages du journalisme et aux principes directeurs appliqués par la MINUAR. Prépare des sujets à traiter en fournissant une documentation écrite et des synopsis aux journalistes pour la production de programmes radiophoniques. Représente Radio MINUAR aux réunions d'information militaires et aux conférences de presse quotidiennes de la MINUAR pour assurer la mise à jour des informations sur les politiques appliquées et la situation qui règne dans la région.

9. Journaliste radio (P-2)

Prépare, rédige et relit des textes pour les émissions radiophoniques. Présente des reportages sur l'actualité au Rwanda; organise des entretiens avec des représentants du Gouvernement et des particuliers sur des événements et des questions d'actualité intéressant le Rwanda. Traduit des textes d'émissions radiophoniques et d'entretiens enregistrés de kinyarwanda en anglais et/ou en français.

10. Directeur des opérations (P-2)

Supervise le fonctionnement technique de la station de radiodiffusion, y compris le calendrier d'utilisation des studios et l'emploi du temps des techniciens. Supervise l'entretien des studios et des émetteurs; commande du matériel et des pièces de rechange et assure leur installation; commande des accessoires techniques et des fournitures de bureau et en supervise la distribution; remplace les techniciens/opérateurs en cas d'absence.

B. Bureau du Directeur de la Division de l'administration

1. Chef des services d'appui intégrés (P-5)

Sous la direction du Chef de l'administration, est chargé d'administrer et de gérer les services d'appui à la Mission. Les services d'appui intégrés sont composés de quatre éléments : services techniques, communications, systèmes d'information de gestion et appui logistique. Le Groupe d'appui logistique comprend une Section de contrôle des mouvements, une Section des transports, une Section de la gestion des fournitures et du matériel et une Section d'entretien. En outre, le quartier général regroupe les éléments suivants : planification logistique, contrôle des mouvements, gestion des marchés et administration du Service mobile par un Coordonnateur adjoint. Ces entités assurent les services d'appui logistique sous la direction du Chef des services d'appui intégrés. Ce dernier remplit les fonctions du Chef de l'administration en son absence.

2. Chef du soutien logistique civil (P-4)

Sous la direction et la supervision générales du Chef des services d'appui intégrés, le Chef du soutien logistique civil est responsable de la gestion courante du Service et assume la fonction d'agent de liaison civil pour résoudre les problèmes logistiques qui se posent dans l'ensemble de la Mission. Collabore latéralement avec les chefs de service (de rang P-5 et P-4), les officiers militaires à partir du grade de colonel, et les responsables civils de haut rang appartenant aussi bien à l'Organisation des Nations Unies qu'à d'autres organismes dans la zone de la mission. En collaboration avec le Chef du soutien logistique militaire, supervise et administre l'élément formé par les services d'appui intégrés au quartier général. Remplit les fonctions du Chef des services d'appui intégrés en son absence.

3. Spécialiste de la planification logistique (P-3)

Coordonne les opérations de planification entre toutes les unités d'appui militaires et civiles pour assurer la continuité de la planification de façon

/...

générale; sert d'agent de liaison pour résoudre les problèmes logistiques qui se posent dans l'ensemble de la Mission; et organise une planification prospective pour le soutien logistique. Applique les orientations et directives de l'ONU dans le domaine logistique et assume des fonctions de planification et de liaison entre les entités militaires et civiles au sein de la Mission.

4. Chef du Groupe de la gestion des fournitures et du matériel (P-3)

Supervise la constitution et le renouvellement des stocks pour les magasins spécialisés, les fournitures générales, le matériel de combat, les carburants et lubrifiants, les rations et l'eau. Veille également à la bonne exécution du contrat de gestion de l'entrepôt. Est responsable du contrôle des biens qui comprend les éléments suivants : réception et inspection, contrôle du matériel, inspection et inventaire du parc automobile de la Force.

5. Chef adjoint du Groupe d'appui logistique (P-3)

En tant que principal responsable civil au sein du Groupe d'appui logistique de la MINUAR, qui assure un appui logistique intégré combinant des éléments civils, militaires et contractuels, assure la fourniture du soutien logistique nécessaire (entretien, approvisionnement et transport), de manière efficace et au moindre coût au personnel de la Mission, aux organismes associés à la MINUAR et aux organisations non gouvernementales opérant dans la zone de la mission, en faisant rapport au commandant, au Chef du Groupe d'appui logistique et au Chef du soutien logistique civil.

6. Chef du Groupe des bâtiments (P-3)

Est chargé de la gestion des installations et des programmes d'aménagement, d'entretien et de rénovation des locaux au quartier général, dans les bureaux de secteurs et les principales installations logistiques utilisées par la MINUAR.

7. Chef du Groupe des services techniques (P-3)

Est responsable de la prestation des services d'appui technique, notamment : acquisitions initiales, entretien, stockage de pièces détachées et fourniture d'avis techniques pour les groupes électrogènes, le matériel électrique, les appareils de climatisation et de réfrigération, le matériel de lutte anti-incendie et le matériel d'approvisionnement en eau et d'épuration de l'eau.

8. Chef du Groupe du contrôle et de l'inventaire du matériel (P-2)

Est responsable de la tenue des registres pour tous les matériels et fournitures appartenant à l'ONU ou aux contingents, depuis la réception et l'inspection jusqu'à la passation par pertes et profits et la liquidation ou le rapatriement/transfert.

ANNEXE X

A. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission	Prime de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
Personnel international										
SCA (affectation de mission)	1	6,0	88,5	54,7	53,4	44,3	27,4	26,7	15,9	2,3
SSG	1	5,8	117,8	49,8	48,0	56,9	24,1	23,2	15,4	2,2
SSG (affectation de mission)	1	6,0	81,6	49,8	48,0	40,8	24,9	24,0	15,9	2,3
D-2	0	0,0	104,8	42,2	41,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
D-1	2	9,6	98,1	38,9	37,3	78,5	31,1	29,8	22,4	2,6
P-5	5	26,4	89,7	35,6	32,8	197,3	78,3	72,2	84,3	2,3
P-5 (affectation de mission)	1	6,0	62,2	35,6	32,8	31,1	17,8	16,4	3,2	8,6
P-4	11	51,0	77,7	30,8	26,5	330,2	130,9	112,6	86,7	17,5
P-4 (affectation de mission)	4	18,6	53,9	30,8	26,5	83,5	47,7	41,1	26,0	5,1
P-3	20	103,8	64,4	25,6	19,7	557,1	221,4	170,4	328,1	36,3
P-3 (affectation de mission)	5	25,6	44,7	25,6	19,7	95,4	54,6	42,0	26,0	7,9
P-2/1	8	46,8	52,2	20,7	13,9	203,6	80,7	54,2	125,6	18,6
P-2/1 (affectation de mission)	2	5,6	36,2	20,7	13,9	16,9	9,7	6,5	16,5	0,0
Agents du Service mobile	62	371,6	51,1	51,9	20,6	1 582,4	1 607,2	637,9	993,4	144,7
Agents des services généraux (1re classe)	10	53,4	50,6	20,1	21,7	225,2	89,4	96,6	145,3	18,1
Agents des services généraux (Autres classes)	75	429,6	36,9	14,6	14,0	1 321,0	522,7	501,2	1 146,3	161,3
Agents de sécurité	20	82,6	39,7	15,8	15,6	273,3	108,8	107,4	214,6	24,2
Total, personnel international	228		5 137,5	3 076,7	1 962,2	1 962,2	3 265,6	3 265,6	454,0	
Personnel local, Rwanda	184	1 012,4	5,8	1,2	1,3	489,3	101,2	109,7	0,0	0,0
Personnel local, Nairobi	10	60,0	5,2	1,0	1,2	26,0	5,0	6,0	0,0	0,0
Total, personnel local	194		515,3	106,2	115,7	515,3	106,2	115,7	0,0	0,0
Total, personnel international et personnel local	422		5 652,8	3 182,9	2 077,9	2 077,9	3 265,6	3 265,6	454,0	
							(69,6)*			
							3 113,3			

* Montant équivalent à la moitié des frais de voyage à l'occasion du déploiement pour 48 fonctionnaires.

B. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995 : ventilation détaillée basée sur le calendrier de déploiement.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission	Prime de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		
Personnel en poste au 10 décembre 1994										
Personnel international										
SGA (affectation de mission)	1	6,0	88,5	54,7	53,4	44,3	27,4	26,7	15,9	2,3
SSG (affectation de mission)	1	6,0	81,6	49,8	48,0	40,8	24,9	24,0	15,9	2,3
P-5	2	12,0	89,7	35,6	32,8	89,7	35,6	32,8	31,9	4,6
P-5 (affectation de mission)	1	6,0	62,2	35,6	32,8	31,1	17,8	16,4	18,0	2,3
P-4	6	36,0	77,7	30,8	26,5	233,1	92,4	79,5	28,9	13,9
P-4 (affectation de mission)	2	12,0	53,9	30,8	26,5	53,9	30,8	26,5	27,7	4,6
P-3	14	84,0	64,4	25,6	19,7	450,8	179,2	137,8	249,5	32,8
P-3 (affectation de mission)	3	18,0	44,7	25,6	19,7	67,1	38,4	29,6	41,6	7,0
P-2/1	7	42,0	52,2	20,7	13,9	182,7	72,5	48,7	115,4	16,4
Agents du Service mobile	60	360,0	51,1	51,9	20,6	1 533,0	1 557,0	618,0	959,4	141,4
Agents des services généraux (1re classe)	7	42,0	50,6	20,1	21,7	177,1	70,4	76,0	117,0	16,4
Agents des services généraux (Autres classes)	68	408,0	36,9	14,6	14,0	1 254,5	496,3	476,0	1 094,1	159,1
Agents de sécurité	8	48,0	39,7	15,8	15,6	158,8	63,2	62,4	128,1	18,6
Total, personnel international	180		4 316,9	2 705,9	1 654,3	2 843,4	2 843,4	2 843,4	421,7	
Personnel local, Rwanda										
	146	876,0	5,8	1,2	1,3	423,4	87,6	94,8	0,0	0,0
Personnel local, Nairobi										
	10	60,0	5,2	1,0	1,2	26,0	5,0	6,0	0,0	0,0
Total, personnel local	156		449,4	92,6	100,8	449,4	92,6	100,8	0,0	0,0
Total, personnel international et personnel local	336		4 766,3	2 798,5	1 755,2	4 766,3	2 798,5	1 755,2	2 843,4	421,7

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Prime de risque	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		Indemnité de subsistance en mission
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 décembre 1994										
SSG	1	5,8	117,8	49,8	48,0	56,9	24,1	23,2	15,4	2,2
D-1	1	5,8	98,1	38,9	37,3	47,4	18,8	18,0	13,6	2,2
P-5	1	5,8	89,7	35,6	32,8	43,4	17,2	15,9	12,3	2,2
P-4	1	5,8	77,7	30,8	26,5	37,6	14,8	12,9	12,3	2,2
P-3	1	5,8	64,4	25,6	19,7	31,1	12,4	9,5	12,3	2,2
Agents du Service mobile	2	11,6	51,1	51,9	20,6	49,4	50,2	19,9	34,1	4,4
Agents de sécurité	1	5,8	39,7	15,8	15,6	19,2	7,6	7,5	12,3	2,2
Total, personnel international	8		285,0	145,1	106,9	112,3			17,6	
Personnel local, Rwanda	5	29,0	5,8	1,2	1,3	14,0	2,9	3,1	0,0	0,0
Total, personnel local	5		14,0	2,9	3,1	0,0			0,0	
Total, personnel international et personnel local	13		299,0	148,0	110,0	112,3			17,6	
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 janvier 1995										
P-5	1	4,8	89,7	35,6	32,8	35,9	14,2	13,1	14,2	1,3
P-4	1	4,8	77,7	30,8	26,5	31,1	12,3	10,6	14,2	1,3
P-3	1	4,8	64,4	25,6	19,7	25,8	10,4	7,9	10,2	1,3
P-2/1	1	4,8	52,2	20,7	13,9	20,8	8,3	5,6	10,2	1,3
Agents des services généraux (1 ^{re} classe)	1	4,8	50,6	20,1	21,7	20,2	8,0	8,7	14,2	1,3
Agents des services généraux (Autres classes)	1	4,8	36,9	14,6	14,0	14,8	5,8	5,6	10,2	1,3
Agents de sécurité	2	9,6	39,7	15,8	15,6	31,8	12,6	12,4	28,3	2,6
Total, personnel international	8		180,4	71,6	63,9	101,5			10,4	
Personnel local, Rwanda	8	38,4	5,8	1,2	1,3	18,6	3,8	4,2	0,0	0,0
Total, personnel local	8		18,6	3,8	4,2	0,0			0,0	
Total, personnel international et personnel local	16		199,0	75,4	68,1	101,5			10,4	

/...

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Prime de risque	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		Indemnité de subsistance en mission
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 février 1995										
D-1	1	3,8	98,1	38,9	37,3	31,1	12,3	11,8	8,9	0,4
P-5	1	3,8	89,7	35,6	32,8	28,4	11,3	10,4	11,2	0,4
P-4 (affectation de mission)	1	3,8	53,9	30,8	26,5	17,1	9,8	8,4	11,2	0,4
P-3 (affectation de mission)	2	7,6	44,7	25,6	19,7	28,3	16,2	12,4	16,2	0,9
Agents des services généraux (1re classe)	1	3,8	50,6	20,1	21,7	16,0	6,4	6,9	8,1	0,4
Agents des services généraux (Autres classes)	2	7,6	36,9	14,6	14,0	23,4	9,2	8,9	22,5	0,9
Agents de sécurité	2	7,6	39,7	15,8	15,6	25,1	10,0	9,9	16,2	0,9
Total, personnel international	10		169,4	75,2	68,6	94,3			94,3	4,3
Personnel local, Rwanda										
	8	30,4	5,8	1,2	1,3	14,7	3,0	3,3	0,0	0,0
Total, personnel local	8		14,7	3,0	3,3	14,7			3,3	0,0
Total, personnel international et personnel local	18		184,1	78,2	72,0	94,3			94,3	4,3
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 mars 1995										
P-4 (affectation de mission)	1	2,8	53,9	30,8	26,5	12,6	7,2	6,2	8,2	0,0
P-3	2	5,6	64,4	25,6	19,7	30,1	11,9	9,1	16,5	0,0
P-2/1 (affectation de mission)	2	5,6	36,2	20,7	13,9	16,9	9,7	6,5	16,5	0,0
Agents des services généraux (1re classe)	1	2,8	50,6	20,1	21,7	11,8	4,7	5,1	6,0	0,0
Agents des services généraux (Autres classes)	2	5,6	36,9	14,6	14,0	17,2	6,8	6,5	11,9	0,0
Agents de sécurité	2	5,6	39,7	15,8	15,6	18,5	7,4	7,3	11,9	0,0
Total, personnel international	10		107,1	47,7	40,7	71,0			71,0	0,0
Personnel local, Rwanda										
	8	22,4	5,8	1,2	1,3	10,8	2,2	2,3	0,0	0,0
Total, personnel local	8		10,8	2,2	2,3	10,8			2,3	0,0
Total, personnel international et personnel local	18		117,9	49,9	43,1	71,0			71,0	0,0

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Prime de risque	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		Indemnité de subsistance en mission
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 avril 1995										
P-4	2	3,6	77,7	30,8	26,5	23,3	9,2	8,0	7,7	0,0
P-3	2	3,6	64,4	25,6	19,7	19,3	7,7	5,8	7,7	0,0
Agents des services généraux (Autres classes)	2	3,6	36,9	14,6	14,0	11,1	4,4	4,2	7,7	0,0
Agents de sécurité	2	3,6	39,7	15,8	15,6	11,9	4,7	4,7	10,7	0,0
Total, personnel international	8		65,6	26,0	22,7	33,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel local, Rwanda										
	9	16,2	5,8	1,2	1,3	7,8	1,7	1,8	0,0	0,0
Total, personnel local	9		7,8	1,7	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, personnel international et personnel local	17		73,4	27,7	24,5	33,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel supplémentaire devant être déployé au 15 mai 1995										
P-4	1	0,8	77,7	30,8	26,5	5,2	2,1	1,8	2,3	0,0
Agents de sécurité	3	2,4	39,7	15,8	15,6	7,9	3,2	3,1	7,0	0,0
Total, personnel international	4		13,1	5,2	4,9	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0

ANNEXE XI

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour
 la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels				Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel			
Personnel international											
SGA (affectation de mission)	1	6,7	88,5	54,7	53,4	49,4	30,5	29,8	17,9		
SSG	1	6,7	117,8	49,8	48,0	65,8	27,8	26,8	17,9		
SSG (affectation de mission)	1	6,7	81,6	49,8	48,0	45,6	27,8	26,8	17,9		
D-2	0	0,0	104,8	42,2	41,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
D-1	2	13,4	98,1	38,9	37,3	109,5	43,4	41,7	31,6		
P-5	5	33,5	89,7	35,6	32,8	250,4	99,4	91,6	94,8		
P-5 (affectation de mission)	1	6,7	62,2	35,6	32,8	34,7	19,9	18,3	14,4		
P-4	11	73,7	77,7	30,8	26,5	477,2	189,2	163,2	210,3		
P-4 (affectation de mission)	4	26,8	53,9	30,8	26,5	120,4	68,8	59,2	57,4		
P-3	20	134,0	64,4	25,6	19,7	719,1	285,9	220,2	379,5		
P-3 (affectation de mission)	5	33,5	44,7	25,6	19,7	124,8	71,5	55,0	71,8		
P-2/1	7	46,9	52,2	20,7	13,9	204,0	80,9	54,3	140,2		
P-2/1 (affectation de mission)	3	20,1	36,2	20,7	13,9	60,6	34,7	23,3	43,1		
Agents du Service mobile	62	415,4	51,1	51,9	20,6	1 768,9	1 796,5	713,4	1 110,0		
Agents des services généraux (1re classe)	10	67,0	50,6	20,1	21,7	282,5	112,2	121,2	178,0		
Agents des services généraux (Autres classes)	75	502,5	36,9	14,6	14,0	1 545,2	611,4	586,5	1 337,2		
Agents de sécurité	20	134,0	39,7	15,8	15,6	443,3	176,4	174,4	356,7		
Total partiel, personnel international	228		6 301,4	3 676,3	2 405,7	4 078,7					
Personnel local, Rwanda	184	1 232,8	5,8	1,2	1,3	595,9	123,3	133,6	0,0		
Personnel local, Nairobi	10	67,0	5,2	1,0	1,2	29,0	5,6	6,7	0,0		
Total partiel, personnel local	194		624,9	128,9	140,3						
Total, personnel international et personnel local	422		6 926,3	3 805,2	2 546,0	4 078,7					

ANNEXE XII

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coût estimatif total			Indemnité de subsistance en mission
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel international</u>									
SGA (affectation de mission)	1	6,0	88,5	54,7	53,4	44,3	27,4	26,7	15,9
SSG	1	6,0	117,8	49,8	48,0	58,9	24,9	24,0	15,9
SSG (affectation de mission)	1	6,0	81,6	49,8	48,0	40,8	24,9	24,0	15,9
D-2	0	0,0	104,8	42,2	41,0	0,0	0,0	0,0	0,0
D-1	2	12,0	98,1	38,9	37,3	98,1	38,9	37,3	28,0
P-5	5	30,0	89,7	35,6	32,8	224,3	89,0	82,0	84,4
P-5 (affectation de mission)	1	6,0	62,2	35,6	32,8	31,1	17,8	16,4	12,7
P-4	11	66,0	77,7	30,8	26,5	427,4	169,4	145,8	186,6
P-4 (affectation de mission)	4	24,0	53,9	30,8	26,5	107,8	61,6	53,0	51,0
P-3	20	120,0	64,4	25,6	19,7	644,0	256,0	197,0	337,7
P-3 (affectation de mission)	5	30,0	44,7	25,6	19,7	111,8	64,0	49,3	63,7
P-2/1	7	42,0	52,2	20,7	13,9	182,7	72,5	48,7	125,9
P-2/1 (affectation de mission)	3	18,0	36,2	20,7	13,9	54,3	31,1	20,9	38,2
Agents du Service mobile	62	372,0	51,1	51,9	20,6	1 584,1	1 608,9	638,3	988,2
Agents des services généraux (1re classe)	10	60,0	50,6	20,1	21,7	253,0	100,5	108,5	158,9
Agents des services généraux (Autres classes)	75	450,0	36,9	14,6	14,0	1 383,8	547,5	525,0	1 188,2
Agents de sécurité	20	120,0	39,7	15,8	15,6	397,0	158,0	156,0	317,1
Total partiel, personnel international	228		5 643,4	3 292,4	2 152,9	3 628,3			
Personnel local, Rwanda	184	1 104,0	5,8	1,2	1,3	533,6	110,4	119,6	0,0
Personnel local, Nairobi	10	60,0	5,2	1,0	1,2	26,0	5,0	6,0	0,0
Total partiel, personnel local	194		559,6	115,4	125,6	0,0			
Total, personnel international et personnel local	422		6 203,0	3 407,8	2 278,5	3 628,3			

/...

ANNEXE XIII

Location de locaux durant la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

(En dollars des États-Unis)

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre</u> <u>de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
<u>Nairobi</u>				
Hôtel Pan Afrique ^a	Hébergement des équipages	24 000	2,7	64 800
Enceinte des Nations Unies à Gigiri	Bureaux de la MINUAR	5 167	6,0	31 002
Total partiel		29 167		95 802
<u>Rwanda (Kigali)</u>				
Complexe de Trafipro	Nouveaux locaux du quartier général	60 000	6,0	360 000
Hôtel Méridien	Hébergement du personnel	30 000	6,0	180 000
Chez Lando	Hébergement du personnel	32 500	6,0	195 000
Stade Amohoro (entretien) ^b	Hébergement de membres des contingents	—	6,0	—
Hôtel Amohoro ^b	Quartier général actuel	—	6,0	—
Bâtiment de l'UNICEF ^b	Locaux à usage de bureaux	—	6,0	—
Quartier général des observateurs militaires	Locaux à usage de bureaux	1 500	6,0	9 000
Village belge ^b	Hébergement du personnel	—	6,0	—
Garage Dihatsu	Atelier (Chef du Service des transports)	5 000	6,0	30 000
Ancienne enceinte du contingent britannique	Atelier (Chef du Service des transports)	1 000	6,0	6 000
Enceinte de Kimirura	Quartier général de la police civile	3 000	6,0	18 000
Sebera Antoine	Atelier (communications)	3 000	6,0	18 000
Iveco	Atelier (services logistiques)	4 500	6,0	27 000
Ecobex	Quartier général de la police militaire	3 500	6,0	21 000
Route de l'aéroport	Hébergement du personnel de la police militaire	1 400	6,0	8 400

/ . . .

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
Enceinte de Kimirura II	État major de secteur	1 500	6,0	9 000
Enceinte chinoise	Hébergement du personnel	—	6,0	—
Namdhari	Contingent indien	27 000	6,0	162 000
Village Urugwiro	Hébergement du personnel	45 000	6,0	270 000
Karemeear Boniface	Enceinte de la section d'appui logistique	14 000	6,0	84 000
Villa espagnole	Hébergement des équipages	3 500	6,0	21 000
Complexe Pharmedlab	Hébergement de membres des contingents	25 000	6,0	150 000
Total partiel		261 400		1 568 400
<u>Secteur</u>				
Bataillon ghanéen 1	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,0	30 000
Bataillon ghanéen 2	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,0	30 000
Observateurs militaires, secteur 2	Locaux de travail	1 500	6,0	9 000
Total partiel		11 500		69 000
TOTAL		302 067		1 733 202

^a Lettre d'attribution jusqu'au 28 février 1995.

^b À l'heure actuelle, aucun loyer n'est payé pour ces locaux.

ANNEXE XIV

Location de locaux durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
<u>Nairobi</u>				
Enceinte des Nations Unies à Gigiri	Bureaux de la MINUAR	5 167	6,7	34 619
Total partiel		5 167		34 619
<u>Rwanda (Kigali)</u>				
Complexe de Trafipro	Nouveaux locaux du quartier général	60 000	6,7	402 000
Hôtel Méridien	Hébergement du personnel	30 000	6,7	201 000
Chez Lando	Hébergement du personnel	32 500	6,7	217 750
Stade Amohoro (entretien) ^a	Hébergement de membres des contingents	—	6,7	—
Hôtel Amohoro ^a	Quartier général actuel	—	6,7	—
Bâtiment de l'UNICEF ^a	Locaux à usage de bureaux	—	6,7	—
Quartier général des observateurs militaires	Locaux à usage de bureaux militaires	1 500	6,7	10 050
Village belge ^a	Hébergement du personnel	—	6,7	—
Garage Dihatsu	Atelier (Chef du Service des transports)	5 000	6,7	33 500
Ancienne enceinte du contingent britannique	Atelier (Chef du Service des transports)	1 000	6,7	6 700
Enceinte de Kimirura	Quartier général de la police civile	3 000	6,7	20 100
Sebera Antoine	Atelier (communications)	3 000	6,7	20 100
Iveco	Atelier (services logistiques)	4 500	6,7	30 150
Ecobex	Quartier général de la police militaire	3 500	6,7	23 450
Route de l'aéroport	Hébergement du personnel de la police militaire	1 400	6,7	9 380
Enceinte de Kimirura II	État major de secteur	1 500	6,7	10 050

/ . . .

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
Enceinte chinoise ^a	Hébergement du personnel	—	6,7	—
Namdhari	Contingent indien	27 000	6,7	180 900
Village Urugwiro	Hébergement du personnel	45 000	6,7	301 500
Karemeear Boniface	Enceinte de la section d'appui logistique	14 000	6,7	93 800
Villa espagnole	Hébergement des équipages	3 500	6,7	23 450
Complexe Pharmalab	Hébergement de membres des contingents	25 000	6,7	167 500
Total partiel		261 400		1 751 380
<u>Secteur</u>				
Bataillon ghanéen 1	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,7	33 500
Bataillon ghanéen 2	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,7	33 500
Observateurs militaires, secteur 2	Locaux de travail	1 500	6,7	10 050
Total partiel		11 500		77 050
TOTAL		278 067		1 863 049

^a À l'heure actuelle, aucun loyer n'est payé pour ces locaux.

/...

ANNEXE XV

Location de locaux durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En dollars des États-Unis)

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
<u>Nairobi</u>				
Enceinte des Nations Unies à Gigiri	Bureaux de la MINUAR	5 167	6,0	31 002
Total partiel		5 167		31 002
<u>Rwanda (Kigali)</u>				
Complexe de Trafipro	Nouveaux locaux du quartier général	60 000	6,0	360 000
Hôtel Méridien	Hébergement du personnel	30 000	6,0	180 000
Chez Lando	Hébergement du personnel	32 500	6,0	195 000
Stade Amohoro (entretien) ^a	Hébergement de membres des contingents	--	6,0	--
Hôtel Amohoro ^a	Quartier général actuel	--	6,0	--
Bâtiment de l'UNICEF ^a	Locaux à usage de bureaux	--	6,0	--
Quartier général des observateurs militaires	Locaux à usage de bureaux	1 500	6,0	9 000
Village belge ^a	Hébergement du personnel	--	6,0	--
Garage Dihatsu	Atelier (Chef du Service des transports)	5 000	6,0	30 000
Ancienne enceinte du contingent britannique	Atelier (Chef du Service des transports)	1 000	6,0	6 000
Enceinte de Kimirura	Quartier général de la police civile	3 000	6,0	18 000
Sebera Antoine	Atelier (communications)	3 000	6,0	18 000
Iveco	Atelier (services logistiques)	4 500	6,0	27 000
Ecobex	Quartier général de la police militaire	3 500	6,0	21 000
Route de l'aéroport	Hébergement du personnel de la police militaire	1 400	6,0	8 400
Enceinte de Kimirura II	État major de secteur	1 500	6,0	9 000

/...

<u>Emplacement</u>	<u>Description</u>	<u>Loyer mensuel</u> (dollars)	<u>Nombre de mois</u>	<u>Total</u> (dollars)
Enceinte chinoise ^a	Hébergement du personnel	—	6,0	—
Namdhari	Contingent indien	27 000	6,0	162 000
Village Urugwiro	Hébergement du personnel	45 000	6,0	270 000
Karemear Boniface	Enceinte de la section d'appui logistique	14 000	6,0	84 000
Villa espagnole	Hébergement des équipages	3 500	6,0	21 000
Complexe Pharmalab	Hébergement de membres des contingents	25 000	6,0	150 000
Total partiel		261 400		1 568 400
<u>Secteur</u>				
Bataillon ghanéen 1	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,0	30 000
Bataillon ghanéen 2	Hébergement de membres des contingents	5 000	6,0	30 000
Observateurs militaires, secteur 2	Locaux de travail	1 500	6,0	9 000
Total partiel		11 500		69 000
TOTAL		278 067		1 668 402

^a À l'heure actuelle, aucun loyer n'est payé pour ces locaux.

/...

ANNEXE XVI

Tableau récapitulatif des besoins en véhicules durant la période
 allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Désignation	Besoins du	Inventaire	Besoins	Besoins	Dotation	Coût unitaire	Coût total
	5 avril au	actuel au	nets du	supplé-			
	9 déc. 94	9 déc. 94	5 avril au	mentaires	globale	(Dollars)	(Dollars)
	(A/49/375)		9 déc. 94	du 10 déc. 94			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1-2)		(2+3+4)		(3+4x6)
Berline (légère)	21	24	0	2	26	13 000	26 000
Berline (moyenne)	4	10	0	0	10	17 000	0
Berline (lourde)	7	2	1 ^a	0	3	20 000	20 000
Jeep 4 x 4	290 ^b	235 ^c	81 ^c	54	344	20 500	2 767 500
Autocar (léger)	28	37	0	0	37	19 000	0
Autocar (moyen)	5	2	3	2	7	35 000	175 000
Autocar (lourd)	1	0	1	0	1	120 000	120 000
Fourgonnette (double cabine)	74	154	0	14 ^d	163	16 000	224 000
Camion (léger)	40	0	40	0	40	11 200	448 000
Camion (moyen)	49	56	0	8	64	50 000	400 000
Camion (lourd)	5	0	5	0	5	100 000	500 000
Ambulance	18	4	14	6 ^e	21	40 000	800 000
Camion-grue (lourd)	1	0	1	0	1	225 000	225 000
Dépanneuse	5	6	0	0	6	75 000	0
Camion-citerne (carburant)	3	2	1	1	4	95 000	190 000
Camion-citerne (eau)	3	0	3	10	13	95 000	1 235 000
Camion-cuisine	0	5 ^f	0	0	5	100 000	0
Camion-atelier	0	1 ^f	0	2	3	55 000	110 000
Camion de vidange	0	1	0	1	2	80 000	80 000
Remorque-citerne (eau)	100	0	14 ^g	0	14	3 000	42 000
Remorque à marchandises	50	0	10 ^h	0	10	3 000	30 000
Remorque-citerne (carburant)	0	2	0	10	12	6 000	60 000
Dépanneuse (8 x 8)	0	0	0	2	2	150 000	300 000
Auto-pompe	3	0	0 ⁱ	0	0	150 000	0
Élévateur à fourche (léger)	7	1	6	8	15	35 000	490 000
Élévateur à fourche (moyen)	0	1	0	1	2	75 000	75 000
Élévateur à fourche (lourd)	1	2	0	1	3	150 000	150 000
Chargeur à prise frontale	0	2	0	0	2	80 000	0
Excavateur	0	0	0	1	1	45 000	45 000
Goudronneuse	0	0	0	1	1	15 000	15 000
Niveleuse	0	0	0	5	5	120 000	600 000
Rouleau compresseur	0	0	0	2	2	10 000	20 000
Chargeur à godets	0	0	0	2	2	45 000	90 000
Bulldozer	0	0	0	3	3	220 000	660 000
Tracteur et remorque à fond plat	0	0	0	10	10	80 000	800 000
Tracteur et remorque de 70 tonnes	0	0	0	2	2	100 000	200 000
Benne à ordures	0	0	0	6	6	80 000	480 000
Compacteur d'ordures	0	0	0	2	2	150 000	300 000
Moto	0	10	0	30	40	1 100	33 000
Total partiel	715	557	180 ^j	186	889		11 710 500
Fret (15 %)							1 756 600
Total							13 467 100

/...

Désignation	Besoins du	Inventaire actuel au 9 déc. 94	Besoins	Besoins	Dotation globale	Coût unitaire (Dollars)	Coût total (Dollars)
	5 avril au 9 déc. 94 (A/49/375)		nets du 5 avril au 9 déc. 94	supplé- mentaires du 10 déc. 94 au 9 juin 95			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1-2)		(2 + 3 + 4)		(3 + 4x6)
Moins : Matériel d'ONUSOM II					Quantité		
Berline (légère)					2	13 000	(26 000)
Berline (lourde)					1	20 000	(20 000)
Jeep 4 x 4					135	20 500	(2 767 500)
Fourgonnette (double cabine)					14	16 000	(224 000)
Camion (léger)					40	11 200	(448 000)
Camion (moyen)					8	50 000	(400 000)
Ambulance					14	40 000	(560 000)
Camion-grue (lourd)					1	225 000	(225 000)
Dépanneuse (8 x 8)					2	150 000	(300 000)
Camion-citerne (eau)					10	95 000	(950 000)
Camion-atelier					2	55 000	(110 000)
Camion de vidange					1	80 000	(80 000)
Remorque-citerne (eau)					14	3 000	(42 000)
Élévateur à fourche (léger)					14	35 000	(490 000)
Élévateur à fourche (moyen)					1	75 000	(75 000)
Élévateur à fourche (lourd)					1	150 000	(150 000)
Excavateur					1	45 000	(45 000)
Goudronneuse					1	15 000	(15 000)
Niveleuse					5	120 000	(600 000)
Rouleau compresseur					2	10 000	(20 000)
Chargeur à godets					2	45 000	(90 000)
Bulldozer					3	220 000	(660 000)
Tracteur et remorque à fond plat					3	80 000	(240 000)
Tracteur et remorque de 70 tonnes					2	100 000	(200 000)
Benne à ordures					6	80 000	(480 000)
Compacteur d'ordures					2	150 000	(300 000)
Total partiel					287		(9 517 500)
Total requis							<u>3 949 600</u>

^a Quatre véhicules ne sont pas nécessaires.

^b Chiffre ajusté par l'Assemblée générale.

^c Dont 26 véhicules passés par profits et pertes qu'il faut remplacer.

^d Dont 5 véhicules passés par profits et pertes qu'il faut remplacer.

^e Dont 3 véhicules passés par profits et pertes qu'il faut remplacer.

^f Contribution volontaire en nature.

^g Quarante-six véhicules ne sont pas nécessaires.

^h Quarante véhicules ne sont pas nécessaires.

ⁱ Ces véhicules ne sont plus nécessaires, maintenant que l'aéroport de Kigali répond aux normes internationales.

^j Dont 34 véhicules passés par profits et pertes qu'il faut remplacer.

/...

ANNEXE XVIII

Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Type d'aéronef	Nombre d'appareils	Total mois/aéronef	Cout mensuel de location par appareil (dollars)	Cout de location de base par appareil (dollars)	Heures de vol supplémentaires par appareil	Cout de l'heure de vol supplémentaire (dollars)	Nombre total d'heures de vol supplémentaires	Cout total de location (dollars)	Consommation estimative de carburant ^a (dollars)	Frais de peinture (dollars)	Déploiement/retrait (dollars)	Assurance (dollars)	Cout total (dollars)
Hélicoptères													
B-212 (moyen ^a)	3	18,0	120 000	2 160 000	15	900	243 000	2 403 000	155 520	188 180	—	37 083	2 626 263
B-212 (moyen ^b)	2	5,0	120 000	600 000	15	900	67 500	667 500	43 200	52 272	20 000	10 417	760 189
Total ^b	5	23,0	—	2 760 000	—	—	310 500	3 070 500	198 700	240 450	20 000	47 500	3 388 600
Avions													
AN-26 (moyen ^a)	1	6,0	45 000	270 000	25	400	60 000	330 000	180 000	217 800	20 000	60 000	637 800
B-100 (grand ^a)	1	2,3	285 000	655 500	110	2 600	632 500	1 288 000	302 531	366 063	25 000	113 500	1 817 563
B-200 ^c	1	2,0	—	—	—	—	—	—	16 200	19 602	—	3 000	22 602
B-200 (moyen ^b)	1	0,3	60 000	18 000	15	450	2 025	20 025	2 403	2 907	5 000	1 458	54 390
Total ^b	4	10,6	—	943 500	—	—	694 500	1 638 000	501 100	606 400	40 000	178 000	2 532 400

^a Gallons (1 gallon = 3,78 l).

^b Chiffre arrondi.

^c Appareil prêté à titre gratuit, le coût du carburant et de l'assurance étant toutefois à la charge de la Mission.

/...

ANNEXE XIX
 Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 10 juin au 31 décembre 1995

Type d'aéronef	Nombre d'appareils	Total mois/aéronef	Coût mensuel de location par appareil (dollars)	Coût estimatif de location de base (dollars)	Heures de vol supplémentaires par mois par appareil	Coût de l'heure de vol supplémentaire (dollars)	Nombre total d'heures de vol supplémentaires	Coût total de location (dollars)	Consommation estimative de carburant*	Frais de peinture (dollars)	Déploiement/retrait (dollars)	Assurance (dollars)	Coût total (dollars)
HÉLICOPTÈRES													
B-212 (moyen)	5	33,5	120 000	4 020 000	15	900	452 250	4 472 250	289 440	350 222	—	70 208	4 892 680
Total ^b	5	33,5	—	4 020 000	—	—	452 300	4 472 300	289 400	350 200	—	70 200	4 892 700
AVIONS													
AN-26 (moyen)	1	6,7	45 000	301 500	25	400	67 000	368 500	201 000	243 210	—	67 000	678 710
L-100 (lourd)	1	6,7	285 000	1 909 500	110	2 500	1 842 500	3 752 000	881 285	1 066 400	—	335 000	5 153 400
B-200 (moyen)	1	6,7	60 000	402 000	15	450	45 225	447 225	53 667	64 937	—	167 500	679 662
Total ^b	3	20,1	—	2 613 000	—	—	1 954 700	4 567 700	1 136 000	1 374 500	—	569 500	6 511 800

* Gallons (1 gallon = 3,78 l).

^b Chiffre arrondi.

ANNEXE XX

Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1996

Type d'aéronef	Nombre d'appareils	Total mois/aéronef	Heures de vol		Coût de location par appareil (dollars)	Coût estimatif de location de base (dollars)	Coût de l'heure de vol supplé-mentaire (dollars)	Nombre total d'heures de vol supplé-mentaires	Coût total de location (dollars)	Consommation estimative de carburant ^a	Frais de peinture (dollars)	Déploiement/retrait (dollars)	Assurance (dollars)	Coût total (dollars)
			supplémentaires par mois par appareil	supplé-mentaire										
HÉLICOPTÈRES														
B-212 (moyen)	5	30,0	15	900	120 000	3 600 000	15	405 000	4 005 000	259 200	313 632	—	62 500	4 381 132
Total^b	5	30,0	—	—	—	3 600 000	—	405 000	4 005 000	259 200	313 600	—	62 500	4 381 100
AVIONS														
AN-26 (moyen)	1	6,0	25	400	45 000	270 000	25	45 000	315 000	180 000	217 800	—	60 000	592 800
L-100 (lourd)	1	6,0	110	2 500	285 000	1 710 000	110	1 650 000	3 360 000	789 210	954 944	—	300 000	4 614 944
B-200 (moyen)	1	6,0	15	450	60 000	360 000	15	40 500	400 500	48 060	58 153	—	150 000	608 653
Total^b	3	18,0	—	—	—	2 340 000	—	1 735 500	4 075 500	1 017 270	1 230 900	—	510 000	5 816 400

^a Gallons (1 gallon = 3,78 l).

^b Chiffre arrondi.

/...

ANNEXE XXI

Tableau récapitulatif des besoins en matériel de transmissions durant la période
 du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Désignation	Besoins du 5 avril au 9 déc. 94 (A/49/375)	Inventaire actuel au 9 déc. 94	Besoins nets du 5 avril au 9 déc. 94	Besoins supplé- mentaires du 10 déc. 94 au 9 juin 95	Dotation globale	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1-2)		(2+3+4)		(3+4x6)
Matériel VHF							
Walkie-talkie (ouvert)	600	770	0	640	1 410	500	320 000
Appareil mobile	327	340	0	728	1 068	800	582 400
Station fixe	0	2	0	0	2	1 200	0
Répéteur	17	21	0	10	31	2 000	20 000
Station fixe air-sol	6	0	0 ^a	0	0	4 000	0
Appareil portatif air-sol	23	0	0 ^a	0	0	800	0
Antenne-fouet à monture magnétique	0	0	0	70	70	50	3 500
Antenne réseau à commande de phase	0	0	0	100	100	450	45 000
Monture et accessoires d'antenne	0	0	0	100	100	200	20 000
Antenne à alignement de doublets bout à bout	0	0	0	15	15	900	13 500
Lot de pièces pour mât militaire	0	0	0	70	70	1 500	105 000
Panneau solaire	0	0	0	350	350	500	175 000
Bloc d'alimentation de station de base	0	0	0	30	30	500	15 000
Inverseur 1 000 watts	0	0	0	15	15	800	12 000
Chargeur multiple	0	0	0	30	30	350	10 500
Chargeur de batterie 12 V	0	0	0	80	80	110	8 800
Matériaux d'installation	0	0	0	1	1	160 000	160 000
Matériel HF							
Station fixe	12	0	0 ^a	0	0	30 000	0
Antenne doublet piégé	12	0	0 ^a	0	0	1 500	0
Matériel de satellite							
Station terrienne INTELSAT	1	0	0	0	0	200 000	0
Terminal INMARSAT "A"	3	5	0	0	5	30 000	0
Terminal INMARSAT "M"	5	5	0	0	5	30 000	0
Terminal INMARSAT "C"	10	10	0	0	10	10 000	0
Station terrienne VSAT	5	5	0	5	10	130 000	650 000
Matériel GPS	5	0	0 ^a	0	0	1 500	0
Téléphone analogique	0	0	0	200	200	50	10 000
Matériaux d'installation	0	0	0	1	1	2 500	2 500

/...

Désignation	Besoins du 5 avril au 9 déc. 94 (A/49/375)	Inventaire actuel au 9 déc. 94	Besoins nets du 5 avril au 9 déc. 94	Besoins supplé- mentaires du 10 déc. 94 au 9 juin 95	Dotation globale	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	(1)	(2)	(3) (1-2)	(4)	(5) (2+3+4)	(6)	(7) (3+4x6)
Matériel de télécopie							
Télécopieur (papier ordinaire)	15	17	0	10	27	4 000	40 000
Télécopieur (papier thermosensible)	10	0	0 ^a	0	0	1 000	0
Matériel téléphonique							
Grand central téléphonique	1	2	0	2	4	50 000	100 000
Petit central téléphonique	20	20	0	12	32	10 000	120 000
Téléphone de campagne	10	10	0	20	30	8 000	160 000
Appareil téléphonique	500	350	150	50	550	50	10 000
Équipement hertzien 32 canaux	0	0	0	4	4	37 500	150 000
Équipement hertzien numérique	0	0	0	8	8	18 750	150 000
Antenne	0	0	0	70	70	300	21 000
Antenne parabolique	0	0	0	4	4	7 500	30 000
Antenne réseau à commande de base	0	0	0	20	20	250	5 000
Antenne omnidirective	0	0	0	10	10	340	3 400
Mât portable 1 m	0	0	0	30	30	1 600	48 000
Panneau solaire et régulateur	0	0	0	50	50	700	35 000
Bloc d'alimentation courant constant	0	0	0	1	1	1 000	1 000
Matériaux d'installation	0	0	0	1	1	78 400	78 400
Total partiel							3 105 000
Fret (15 %)							465 800
Total							3 570 800
Moins : Matériel d'ONUSOM II					Quantité		
Walkie-talkie					300	500	(150 000)
Appareil mobile VHF					75	800	(60 000)
Répéteur VHF					4	2 000	(8 000)
Station terrienne VSAT					2	130 000	(260 000)
Télécopieur (papier ordinaire)					5	4 000	(20 000)
Grand central téléphonique					2	50 000	(100 000)
Téléphone de campagne					20	8 000	(160 000)
Câbles (pour installation)					2	45 000	(90 000)
Total partiel							(848 000)
Total requis							<u>2 722 800</u>

^a Ne sont plus nécessaires.

ANNEXE XXII

Répartition du matériel de transmissions par affectation

Désignation	Kigali		Entrepreneurs militaires/ civils	Bureau régional Nairobi	Emplacements de répéteur	Pièces de rechange en magasin	Total
	Civils ^a	Militaires					
<u>Matériel VHF</u>							
Station fixe	55	40	130	2	—	12	239
Postes mobiles	243	172	375	6	—	33	829
Stations de répéteur	—	—	—	—	28	3	31
Walkie-talkie	425	275	600	30	—	80	1 410
<u>Matériel de satellite</u>							
Station INTELSAT	1	—	—	—	—	—	1
Terminal INMARSAT "A"	1	3	—	—	—	1	5
Terminal INMARSAT "M"	3	—	—	—	—	2	5
Terminal INMARSAT "C"	2	—	6	—	—	2	10
Station VSAT	1	—	9	—	—	—	10
<u>Matériel de télécopie</u>							
Télécopieur (papier ordinaire)	8	4	9	—	—	6	27
<u>Matériel téléphonique</u>							
Grand autocommutateur privé	4	—	—	—	—	—	4
Petit autocommutateur privé	7	11	11	—	—	3	32
Téléphone de campagne	5	11	13	—	—	1	30
Appareil téléphonique	290	110	140	—	—	10	550

^a Y compris des entrepreneurs civils.

/...

ANNEXE XXIII

Tableau récapitulatif des besoins en matériel de bureau pendant la période
 du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Désignation	Besoins du	Inventaire	Besoins	Besoins	Dotation	Coût	Coût total
	5 avril au	actuel au	nets du	supplé-			
	9 déc. 94	9 déc. 94	5 avril au	mentaires	globale	unitaire	(dollars)
	(A/49/375)		9 déc. 94	du 10 déc. 94		(dollars)	(dollars)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
			(1-2)		(2+3+4)		(3+4x6)
Photocopieuse à très grand débit	1	1	0	0	1	25 000	0
Photocopieuse à grand débit	5	33	0	0	33	10 000	0
Photocopieuse à débit moyen	15	31	0	10	41	5 000	50 000
Photocopieuse à faible débit	1	15	0	0	15	2 000	0
Déchetuseuse à grand débit	2	1	1	0	2	10 000	10 000
Déchetuseuse à débit moyen	5	1	4	0	5	4 000	16 000
Déchetuseuse à faible débit	2	1	1	0	2	2 500	2 500
Projecteur de diapositives	4	0	4	0	4	500	2 000
Rétroprojecteur	8	0	8	0	8	250	2 000
Lecteur de code à barres	6	0	6	0	6	1 000	6 000
Machine à écrire électrique	62	2	6 ^a	0	8	720	4 320
Machine à écrire mécanique	100	0	0 ^b	0	0	255	0
Calculatrice	21	0	21	0	21	50	1 050
Total partiel							93 900
Fret (12 %)							11 300
Total							105 200
Moins : Matériel de l'ONUSOM					Quantité		
Photocopieuse à débit moyen					10	5 000	(50 000)
Déchetuseuse à faible débit					1	2 500	(2 500)
Rétroprojecteur					8	250	(2 000)
Calculatrice					21	50	(1 050)
Total							(55 600)
Total requis							49 600

^a Cinquante-quatre unités ne sont plus nécessaires.

^b Ne sont plus nécessaires.

/...

ANNEXE XXIV

Répartition du matériel de bureau

Désignation	Kigali		Secteur militaire	Bureau régional Nairobi	Pièces de rechange en magasin	Total
	Civils ^a	Militaires				
Photocopieuse à très grand débit	1	—	—	—	—	1
Photocopieuse à grand débit	9	16	4	—	4	33
Photocopieuse à débit moyen	13	8	16	1	3	41
Photocopieuse à faible débit	6	3	4	—	2	15
Déchetuseuse à grand débit	1	1	—	—	—	2
Déchetuseuse à débit moyen	2	2	—	—	1	5
Déchetuseuse à faible débit	1	—	—	1	—	2
Projecteur de diapositives	2	1	—	—	1	4
Rétroprojecteur	4	1	2	—	1	8
Lecteur de code à barres	4	—	2	—	—	6
Machine à écrire électrique	4	3	—	—	1	8
Calculatrice	8	3	9	—	1	21

^a Y compris des entrepreneurs civils.

ANNEXE XXV

Tableau récapitulatif des besoins en matériel informatique durant la période
 allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Désignation	Besoins du	Inventaire	Besoins	Matériel	Besoins	Dotation	Coût	Coût total
	5 avril au	actuel au	nets du		supplé-			
	9 déc. 94	9 déc. 94	5 avril au	perte/vol	mentaires	globale	unitaire	(dollars)
	(A/49/375)		9 déc. 94		du 10 déc. 94		(dollars)	(dollars)
	(1)	(2)	(3)	(4)	au 9 juin 95	(6)	(7)	(8)
			(1-2)			(2 + 3 + 4)		(3 + 4x6)
Ordinateur portable	60	40	20	4	36	96	2 100	126 000
Ordinateur de bureau	433	274	159	17	2	435	1 380	245 640
Imprimante à jet d'encre	239	214	25	54	14	253	350	32 550
Imprimante laser	36	37	0	1	1	38	1 500	3 000
Imprimante portative à jet d'encre	21	20	1	20	20	41	400	16 400
Serveur de fichiers et logiciel	4	5	0	0	6	11	45 000	270 000
Machine à écrire avec serveur	0	0	0	0	2	2	800	1 600
Source d'alimentation non interruptible	500	332	103 ^a	114	0	435	400	86 800
Grosse source d'alimentation non interruptible	4	0	4	0	2	6	1 200	7 200
Modem	10	4	6	0	0	10	850	5 100
Régulateur	500	0	435 ^a	0	0	435	400	174 000
Chargeur de batterie	0	40	0	40	0	40	60	2 400
Logiciel pour utilisation individuelle	560	293	238 ^b	0	0	531	900	214 200
Scanner (à plat)	4	1	3	0	0	4	1 500	4 500
Scanner (réseau local)	0	2	0	0	2	4	5 000	10 000
Matériel conteneurisé pour réseau local	4	3	1	0	0	4	35 000	35 000
Répéteur à accès multiple	0	3	0	0	9	12	3 000	27 000
Matériel d'essai	6	2	3 ^c	0	0	5	5 000	15 000
Matériel d'atelier	18	2	2 ^d	0	0	4	1 500	3 000
Maintenance logicielle	0	0	0	0	531	531	30	15 930
Logiciel de bureautique	1	0	1	0	0	1	50 000	50 000
Logiciel de comptabilité	1	0	1	0	0	1	100 000	100 000
Système intégré de gestion	1	0	0 ^e	0	0	0	150 000	0
Total partiel								1 445 300
Fret (15 %)								216 800
Total								1 662 100

^a Soixante-cinq unités ne sont pas nécessaires.

^b Vingt-neuf unités ne sont pas nécessaires.

^c Une unité n'est pas nécessaire.

^d Quatorze unités ne sont pas nécessaires.

^e Le logiciel n'est plus nécessaire.

ANNEXE XXVI

Répartition du matériel informatique par bureau

	Kigali	Nairobi	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Police civile	TEI Formation/ réserve	Total
Ordinateur de bureau	287	7	80	10	16	35	435
Ordinateur portable	66	2	12	4	6	6	96
Source d'alimentation non interruptible	287	7	80	10	16	35	435
Régulateur	287	7	80	10	16	35	435
Imprimante à jet d'encre	200	4	30	5	7	7	253
Imprimante portable	30	1	6	2	2	0	41
Imprimante laser	25	1	6	2	2	2	38

/...

ANNEXE XXVII

Tableau récapitulatif des besoins en groupes électrogènes durant la période
du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995

Désignation	Besoins du 5 avril au 9 déc. 94 (A/49/375)	Inventaire actuel au 9 déc. 94	Besoins nets du 5 avril au 9 déc. 94	Besoins supplé- mentaires du 10 déc. 94 au 9 juin 95	Dotation globale	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
	(1)	(2)	(3) (1-2)	(4)	(5) (2+3+4)	(6)	(7) (3+4x6)
630 kVA	—	2	—	—	2	60 350	—
350 kVA	3	—	3	—	3	38 000	114 000
288 kVA	—	2	—	—	2	31 200	—
250 kVA	—	2	—	—	2	30 000	—
200 kVA	—	4	—	—	4	28 000	—
110 kVA	11	2	0 ^a	—	2	18 000	—
100 kVA	—	13	—	—	13	16 500	—
60 kVA	—	6	—	—	6	12 000	—
50 kVA	13	—	3 ^b	—	3	11 200	33 600
40 kVA	—	11	—	5	16	11 000	55 000
36 kVA	1	3	—	—	3	10 100	—
27 kVA	—	—	—	6	6	10 100	60 600
25 kVA	5	6	—	—	6	9 100	—
20 kVA	10	—	0 ^c	—	—	9 100	—
16 kVA	—	36	—	12	48	8 800	105 600
15 kVA	63	12	3 ^d	—	15	8 500	25 500
14 kVA	—	29	—	—	29	8 000	—
10 kVA	3	4	—	—	4	7 100	—
8 kVA	—	1	—	—	1	6 800	—
7 kVA	—	28	—	12	40	6 500	78 000
5 kVA	7	7	—	—	7	6 300	—
3,9 kVA	172	16	50 ^e	—	66	5 000	250 000
2,5 kVA	75	22	0 ^f	—	22	2 000	—
1,2 kVA	4	36	—	—	36	600	—
Total partiel							722 300
Fret (15 %)							108 300
Total							830 600
<u>Moins : Matériel d'ONUSOM II</u>					<u>Quantité</u>		
3,9 kVA					38	5 000	(190 000)
7 kVA					12	6 500	(78 000)
15 kVA					3	8 500	(25 500)
16 kVA					12	8 800	(105 600)
25 kVA					1	10 100	(10 100)
40 kVA					5	11 000	(55 000)
50 kVA					3	11 200	(33 600)
350 kVA					3	38 000	(114 000)
Total partiel					77		(611 800)
Total requis							218 800
Commutateurs					1 lot		80 000
							<u>298 800</u>

- ^a Neuf unités ne sont pas nécessaires.
^b Dix unités ne sont pas nécessaires.
^c Ne sont plus nécessaires.
^d Quarante-huit unités ne sont pas nécessaires.
^e Cent six unités ne sont pas nécessaires.
^f Cinquante-trois unités ne sont pas nécessaires.

/...

ANNEXE XXVIII

Répartition des groupes électrogènes par affectation

Désignation	Kigali		Secteur militaire ^a	Aéroport Kigali	Pièces de rechange en magasin	Total
	Civils ^a	Militaires				
630 kVA	—	—	—	2	—	2
350 kVA	1	—	2	—	—	3
288 kVA	2	—	—	—	—	2
250 kVA	2	—	—	—	—	2
200 kVA	—	—	2	—	2	4
110 kVA	—	—	2	—	—	2
100 kVA	8	—	2	—	3	13
60 kVA	—	—	4	—	2	6
50 kVA	—	—	—	—	3	3
40 kVA	—	2	14	—	—	16
36 kVA	—	—	2	1	—	3
27 kVA	1	1	4	—	—	6
25 kVA	—	—	4	—	2	6
20 kVA	—	—	—	—	—	—
16 kVA	4	2	39	—	3	48
15 kVA	2	—	12	—	1	15
14 kVA	—	—	28	—	1	29
10 kVA	3	—	—	—	1	4
8 kVA	—	—	1	—	—	1
7 kVA	—	2	34	—	4	40
5 kVA	2	—	3	—	2	7
3,9 kVA	1	2	57	—	6	66
2,5 kVA	—	—	18	—	4	22
1,2 kVA	—	—	30	—	6	36
	26	9	258	3	40	336

^a Y compris des entrepreneurs civils.

/...

ANNEXE XXIX

Ressources nécessaires aux opérations de relations publiques et à la campagne d'information multimédia

	<u>Description du produit</u>	<u>Coût (Dollars)</u>
1*	Présentation vidéo (15 minutes). Minimum de trois vidéos en projection continue (2 à 3 minutes). Quinze copies (dans les trois langues – anglais, français, kinyarwanda). Le coût ne couvre que la production, les effets spéciaux, etc.	25 000
2*	Affiche de format A2, couleurs, avec quelques mots de texte. Tirage minimum de 3 000 exemplaires.	10 000
3*	Biographie du Représentant spécial du Secrétaire général, couleurs, imprimée recto verso, avec photo. Tirage minimum de 500 exemplaires.	1 200
4*	Biographie du commandant de la Force, couleurs, imprimée recto verso, avec photo. Tirage minimum de 500 exemplaires.	1 200
5*	Ordinateur avec imprimante devant être dotés d'un logiciel de conception compatible avec ceux actuellement utilisés pour les imprimantes de Nairobi. Cette dépense non renouvelable permettra de réduire considérablement les coûts de conception et de production et donnera à la MINUAR la possibilité de produire rapidement (photos et impression comprises) des brochures conçues sur place.	20 000
6*	Fiches aide-mémoire à l'intention du personnel militaire et civil de l'ONU en mission. Format de poche (A5, plié aux dimensions voulues), noir et blanc, contenant des informations et statistiques de base sur le rôle, le mandat et les réalisations de l'ONU au Rwanda. Tirage minimum de 8 000 exemplaires.	6 000
7*	Récepteurs radio (6 postes) équipés de haut-parleurs multidirectionnels pour utilisation dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés. Ces appareils seront transportables, pourront être montés sur divers types de véhicules et serviront à capter les signaux radio de la MINUAR et à diffuser des informations et messages dans les camps.	10 000
8	Matériel de développement et de montage de photos (16 x 20) et de produits visuels de formats divers pour affichage et expositions.	15 000
9*	Vitrines de présentation (transportables) du type velcro (une grande vitrine devant rester en place et deux ensembles mobiles). L'équipe de relations publiques pourra s'en servir au cours de déplacements avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la Force.	15 000
10	Fiche récapitulative des activités humanitaires de l'ONU. Faible tirage (2 000 exemplaires), nouveaux tirages selon les besoins (deux fois par mois). Format A4, noir et blanc, imprimée recto verso, dans les trois langues. Le coût indiqué comprend 20 tirages.	3 000
11*	Pochettes destinées à la presse. Couverture monochrome, du type chemise, avec deux poches intérieures. Dessin très simple. 500 exemplaires.	1 200

* Coûts de premier établissement.

/...

ANNEXE XXX

Ressources dégagées et dépenses de fonctionnement pour la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
 et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pour la période du 5 octobre 1993 au 9 avril 1995

Au 28 février 1995

(En dollars des États-Unis)

	MONUOR		MINUAR	
	Brut	Net	Brut	Net
A. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES				
1. Ressources				
a) 22 juin-21 décembre 1993				
Montant des crédits ouverts (résolution 48/245)	3 642 300	3 557 400	--	--
b) 5 octobre 1993-4 avril 1994				
Montant des crédits ouverts (résolution 48/248)	--	--	45 826 700	45 317 600
c) 5 avril-9 décembre 1994				
Montant des crédits ouverts (résolution 49/20)	--	--	163 101 700	161 515 400
Contributions volontaires en nature	--	--	18 115 000	18 115 000
Total partiel	--	--	181 216 700	179 630 400
d) 10 décembre 1994-9 avril 1995				
Montant des crédits autorisés (résolution 49/20)	--	--	60 000 000	58 542 300
Contributions volontaires en espèces	--	--	227 273	227 273
Contributions volontaires en nature	--	--	91 500	91 500
Total partiel	--	--	60 318 773	58 861 073
Total, rubrique 1	3 642 300	3 557 400	287 362 173	283 809 073
2. Dépenses de fonctionnement				
a) 22 juin-21 décembre 1993				
Montant net des dépenses	2 354 100	2 298 500	--	--
b) 5 octobre 1993-4 avril 1994				
Montant net des dépenses	--	--	35 295 100	34 684 400
c) 5 avril-9 décembre 1994				
Montant net des dépenses	--	--	163 101 700	161 515 400
Contributions volontaires en nature	--	--	18 115 000	18 115 000
Total partiel	--	--	181 216 700	179 630 400
d) 10 décembre 1994-9 avril 1995				
Montant net des dépenses (aux coûts standard)	--	--	60 000 000	58 542 300
Contributions volontaires en nature	--	--	91 500	91 500
Total partiel	--	--	60 091 500	58 633 800
Total, rubrique 2	2 354 100	2 298 500	276 603 300	272 948 600
Total, rubrique 1 moins 2	1 288 200	1 258 900	10 758 873	10 860 473
3. Sommes portées au crédit des États Membres				
a) 22 juin-21 décembre 1993	--	--	1 288 200	1 258 900
b) 5 octobre 1993-4 avril 1994	--	--	10 531 600	10 633 200
Total, rubrique 3	--	--	11 819 800	11 892 100
4. Solde inutilisé	1 288 200	1 258 900	(1 060 927)	(1 031 627)

/...

	MONUOR		MINUAR	
	Brut	Net	Brut	Net
B. SITUATION DE TRÉSORERIE				
1. Recettes				
a) Contributions réglées	3 087 474	3 087 474	177 718 643	177 718 643
b) Contributions volontaires reçues	—	—	18 115 000	18 115 000
c) Contributions volontaires en espèces	—	—	227 273	227 273
d) Intérêts créditeurs	—	—	967 735	967 735
e) Recettes diverses	—	—	37 924	37 924
Total, rubrique 1	3 087 474	3 087 474	197 066 575	197 066 575
2. Dépenses de fonctionnement				
a) 22 juin-21 décembre 1993	2 354 100	2 298 500	—	—
b) 5 octobre-4 avril 1994	—	—	35 295 100	34 684 400
c) 5 avril-9 décembre 1994	—	—	181 216 700	179 630 400
d) 10 décembre 1994-9 avril 1995	—	—	60 091 500	58 633 800
Total, rubrique 2	2 354 100	2 298 500	276 603 300	272 948 600
3. Excédent/déficit prévu	733 374	788 974	(79 536 725)	(75 882 025)

/...

ANNEXE XXXI

Contributions volontaires pour la période du 5 octobre 1993 au 9 juin 1995

<u>Pays</u>	<u>Contribution</u>	<u>Valeur (Dollars)</u>
<u>Contributions en espèces :</u>		
Suisse		272 273
<u>Contributions en nature :</u>		
a) <u>5 avril-9 décembre 1994</u>		
Allemagne	1 dépanneuse	75 000
	2 chariots à prise frontale	40 000
	2 camions-citernes (eau)	190 000
	2 remorques de camion-citerne	6 000
	5 cuisines roulantes	250 000
	1 garage-atelier	10 000
	Total	571 000
Belgique	3 berlines moyennes	51 000
	1 jeep	20 500
	13 camions 4 x 4	650 000
	1 cuisine roulante	50 000
	1 ambulance 4 x 2	40 000
	1 ambulance 4 x 4	40 000
	Matériel divers à l'usage d'une compagnie d'infanterie	^a
	Radios	^a
	Pièces de rechange	^a
	Transport du personnel militaire malawien et de matériel à Kigali	1 000 000
	Formation du personnel malawien	^a
Total	1 851 500	
Pays-Bas	50 camions toutes roues motrices (4 tonnes)	2 000 000
	25 jeeps	512 500
	15 groupes électrogènes	75 000
	10 remorques-cantines	120 000
	2 ambulances	80 000
	2 camions-ateliers	30 000
	15 remorques de transport de marchandises et de matériel	45 000
	16 détecteurs de mines	80 000
	Formation de 100 fonctionnaires zambiens	^a
	Total	2 942 500
b) <u>10 décembre 1994-9 avril 1995</u>		
République de Corée	15 conteneurs de 7 mètres	67 500
	3 conteneurs de 12 mètres	24 000
	Total	91 500

^a La valeur de cette contribution en nature n'a pas encore été déterminée.

ANNEXE XXXII

Examen par le Bureau des affaires juridiques de la
responsabilité de l'Organisation des Nations Unies
du fait du matériel abandonné appartenant aux
contingents

1. Dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR (A/49/375), il est précisé qu'un montant a été prévu au titre des demandes d'indemnisation des gouvernements pour le matériel perdu, volé ou abandonné lors du retrait des contingents militaires du Rwanda en avril 1994. Dans son rapport connexe sur le financement de la MINUAR, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé "de procéder à une analyse des aspects juridiques de la responsabilité de l'ONU dans diverses situations qui peuvent résulter des opérations de maintien de la paix et de présenter dès que possible les résultats de cette analyse au Comité consultatif pour examen" (voir A/49/501, par. 31).

Accords conclus entre l'ONU et les États qui fournissent
des contingents

2. La question de savoir qui, de l'ONU ou du gouvernement ayant fourni le contingent auquel le matériel appartient, est tenu de payer le coût de la réparation/du remplacement du matériel endommagé/perdu est une question qui doit être examinée dans chaque cas à la lumière des accords conclus entre l'ONU et chacun des gouvernements qui fournissent du matériel à des opérations de maintien de la paix. De tels accords devraient trouver à se fonder sur le modèle d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États Membres qui fournissent du personnel et de l'équipement à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tel qu'il figure dans le document A/46/185.

3. Dans le cadre de la MINUAR, le Bureau des affaires juridiques n'a approuvé qu'un projet d'accord, celui conclu avec l'Australie au sujet de sa contribution à la MINUAR. Le projet en question se fondait sur le modèle d'accord, et c'est sur cette base que l'approbation a été donnée. Comme le Bureau des affaires juridiques ne dispose d'aucune précision ou document concernant, par exemple, a) le matériel qui a été abandonné au Rwanda en avril 1994, b) les arrangements conclus entre l'Organisation et les gouvernements ayant fourni ce matériel à la MINUAR, c) les contingents qui utilisaient ce matériel, d) les conditions exactes dans lesquelles le matériel a été abandonné, il examinera la question posée à partir des dispositions du modèle d'accord. Le Bureau des affaires juridiques tiendra compte également des dispositions pertinentes de l'aide-mémoire contenant des orientations à l'intention des gouvernements fournissant des troupes à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est annexé aux accords conclus entre l'Organisation et les États Membres qui fournissent du personnel et de l'équipement^a et qui contient les arrangements administratifs et financiers de caractère général applicables à la fourniture de personnel militaire à des opérations de maintien de la paix. Les orientations [de l'aide-mémoire] définissent la marche à suivre pour l'élaboration de la lettre d'attribution et les principes généraux en matière de remboursement par l'Organisation des Nations Unies du matériel appartenant à un contingent^b.

/...

4. Le paragraphe 19 du modèle d'accord prévoit que l'équipement fourni par un État Membre sur la demande de l'Organisation "reste la propriété du Gouvernement". À moins que l'Organisation et le Gouvernement n'en soient convenus autrement, le matériel fourni par le Gouvernement à une opération de maintien de la paix reste donc toujours la propriété du Gouvernement. En ce qui concerne les arrangements financiers concernant l'équipement, le paragraphe 20 du modèle d'accord fixe comme suit les modalités des remboursements consentis par l'Organisation au Gouvernement :

"20. La valeur de tout l'équipement et autres fournitures appartenant au Gouvernement ou à un contingent et mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies est déterminée à leur arrivée à [l'opération de maintien de la paix des Nations Unies] ainsi qu'à leur départ. L'Organisation des Nations Unies rembourse au Gouvernement de [l'État participant], en contrepartie de l'utilisation de l'équipement [non souligné dans le texte], un montant égal à la différence entre la valeur de l'équipement au moment de sa livraison et sa valeur résiduelle au moment de son rapatriement, dans le cas des missions à court terme, ou effectue le remboursement en versements annuels de 30 %, 30 %, 20 % et 20 % respectivement sur une période de quatre ans dans le cas des missions d'une durée de plusieurs années. Si la valeur intégrale de l'équipement à l'arrivée est remboursée au Gouvernement de [l'État participant], la valeur résiduelle au départ, à la fin de l'opération, est créditée à l'Organisation des Nations Unies."

Il résulte clairement de ce qui précède que le remboursement consenti par l'Organisation au Gouvernement "en contrepartie de l'utilisation de l'équipement" obéit à des règles en matière d'amortissement fondées sur la valeur convenue du matériel au moment de sa livraison et ensuite, pour une période maximale de quatre ans, selon des taux dégressifs^c. Lorsque le matériel est utilisé dans la zone de la mission pendant plus de quatre ans, la question du remboursement dû en contrepartie de l'utilisation ne se pose pas, puisque la valeur convenue du matériel aura été entièrement payée à ce moment par l'Organisation. De la même façon, la question du remboursement à raison de perte ou de dommage ne devrait pas se poser, si cette perte ou ce dommage surviennent à l'issue d'une période d'utilisation de quatre ans par l'Organisation.

5. Outre l'obligation qu'a l'Organisation d'indemniser le gouvernement à raison de l'utilisation du matériel, les orientations prévoient que l'Organisation est responsable de l'entretien du matériel appartenant aux contingents et qu'elle supporte le coût des réparations en cas de dommages survenant pendant cette utilisation^d. Il est donc clair que l'Organisation est tenue de faire réparer le matériel en cas de dommages survenant pendant qu'il est utilisé par elle.

6. Le paragraphe 23 du modèle d'accord prévoit des négociations entre les parties en cas de perte d'un aéronef/d'un navire appartenant au Gouvernement, mais ni le modèle d'accord ni les orientations ne précisent expressément qui est responsable en cas de perte, vol ou abandon d'autres équipements. Le paragraphe 23 est ainsi libellé :

/...

"23. L'Organisation des Nations Unies souscrira une assurance au tiers appropriée^e. Toute réclamation faite par le Gouvernement de [l'État participant], à raison de la perte d'un aéronef ou d'un navire au service de l'Organisation des Nations Unies, sera réglée par voie de négociation, sur la base de la valeur résiduelle de l'aéronef ou du navire au moment de sa perte..." [non souligné dans le texte].

À cet égard, il convient de faire observer que cette dernière disposition ne vise expressément que les aéronefs et navires et ne saurait donc s'appliquer à la question qui nous occupe, à savoir laquelle des parties doit supporter les coûts de remplacement d'autres types de matériel appartenant aux contingents qui ont été perdus, volés ou abandonnés. On notera qu'en vertu de la disposition précitée, les réclamations devraient être réglées par voie de négociation sur la base de la valeur résiduelle de l'aéronef/du navire. En application de cette disposition, la responsabilité de l'Organisation peut être engagée en cas de perte d'un aéronef/navire utilisé par l'ONU aux termes d'une lettre d'attribution. Le Bureau des affaires juridiques a été informé par la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix qu'en cas de perte totale, pareille responsabilité pourrait représenter des millions de dollars, car des appareils modernes, comme le C-130, utilisés pour la relève des contingents et des services à long terme dans le cadre d'une opération de maintien de la paix appartiennent à des États et ne sont pas normalement assurés.

Conclusion

7. Au vu de ce qui précède, il semblerait que les accords existants en matière de matériel appartenant aux contingents ne tiennent pas compte du développement rapide des opérations de maintien de la paix et des risques que cela comporte. Il existe un vide juridique en ce qui concerne la détermination de la partie à qui incombe la responsabilité de l'indemnisation en cas de perte, vol ou abandon de matériel appartenant aux contingents autre que des aéronefs/navires. Cependant, les États qui fournissent des contingents pourraient faire valoir que les réclamations concernant de tels équipements appartenant aux contingents devraient être réglées en s'inspirant de la solution énoncée au paragraphe 23 précité. En ce qui concerne les aéronefs/navires, comme indiqué plus haut, la responsabilité de l'Organisation risque d'être fortement engagée de ce fait.

Notes

^a Voir par. 14 du modèle d'accord.

^b Ces orientations, qui sont propres à une mission, sont publiées par le Département des opérations de maintien de la paix à l'occasion de chaque opération de maintien de la paix. Compte tenu de la spécificité du personnel et des mouvements opérationnels de chaque opération de maintien de la paix, il y a lieu d'adapter les orientations en fonction de ces exigences opérationnelles propres. Toutefois, les dispositions relatives aux arrangements administratifs et financiers de caractère général sont identiques dans tous les cas.

/...

^c On notera que l'Assemblée générale examinera, à la session en cours, le rapport du Secrétaire général intitulé "Planification, budgétisation et administration efficaces des opérations de maintien de la paix" (A/48/945 du 25 mai 1994). Les paragraphes 82 à 84 de ce document contiennent des propositions de procédures qui pourraient remplacer les procédures utilisées actuellement pour déterminer les montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents. Les conclusions auxquelles l'Assemblée parviendra, après avoir examiné les propositions du Secrétaire général, pourraient avoir une incidence sur les obligations de remboursement de l'Organisation à l'égard des États au titre du matériel appartenant aux contingents.

^d En application des principes directeurs en matière de remboursement ayant trait à des opérations de maintien de la paix, qui figurent en annexe, il incombe à l'Organisation de veiller au bon état de fonctionnement du matériel, y compris les réparations et la fourniture de pièces de rechange, dès le moment de la livraison du matériel au service des opérations de maintien de la paix.

^e L'assurance au tiers ne vise évidemment pas les dommages au matériel appartenant aux contingents et couvre uniquement le risque de dommage corporel ou de dommages aux biens encouru par des tiers.

